

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

I.A. COORDINATION

- I.A.1 Cadre juridique
 - I.A.1.1 État des ratifications de la Convention et des Protocoles
 - I.A.1.2 Développements concernant le cadre juridique
 - I.A.1.3 Responsabilité et réparation des dommages
 - I.A.1.4 Système de rapports
 - I.A.1.5 Mécanisme de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone
 - I.A.1.6 Assistance aux pays sur les questions juridiques
- I.A.2 Cadre institutionnel
 - I.A.2.1 Évaluation du PAM
 - I.A.2.2 Évaluation du MED POL
 - I.A.2.3 Évaluation du CAR/PP
 - I.A.2.4 Évaluation du CAR/TDE
- I.A.3 Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)
- I.A.4 Coopération et partenariat
 - I.A.4.1 Coopération avec les organisations des Nations Unies, les organisations intergouvernementales (OIG), les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres partenaires
 - I.A.4.2 Coopération avec l'Union européenne
 - I.A.4.3 Coopération avec la société civile et participation du public
- I.A.5 Réunions
- I.A.6 Information, sensibilisation et participation du public
- I.A.7 Questions financières et questions relatives au personnel
 - I.A.7.1 Questions financières
 - I.A.7.2 Questions relatives au personnel

II. COMPOSANTES

II.A. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION

- II.A.1 Pollution d'origine terrestre (MED POL)
 - II.A.1.1 Politique et coordination
 - II.A.1.2 Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du PAS MED
 - II.A.1.3 Mise en œuvre du Protocole "immersions"
 - II.A.1.4 Mise en œuvre du Protocole "déchets dangereux"
- II.A.2 Prévention et maîtrise de la pollution d'origine maritime (REMPEC)
 - II.A.2.1 Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires
 - II.A.2.2 Résolution pour le développement durable et le respect du milieu marin par les activités liées à la navigation de plaisance en mer Méditerranée
 - II.A.2.3 Projet sur la coopération Euromed en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires (SAFEMED)
 - II.A.2.4 Le projet CLEANMED

I.A.2.5 Nécessité d'un complément de ressources humaines pour permettre au REMPEC de s'acquitter de son mandat

II.A.3 Production plus propre

II.A.3.1 Activités pour la diffusion des modes de consommation durables

II.A.3.2 Coordination des activités du CAR/PP avec d'autres parties prenantes et partenaires s'occupant de la lutte contre la pollution d'origine terrestre dans la région

II.A.3.3 Site web du CAR/PP

II.B. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES

II.B.1 Mise en œuvre des plans d'action

II.B.1.1 Mise en œuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

II.B.1.2 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

II.B.1.3 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée

II.B.1.4 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée

II.B.1.5 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en mer Méditerranée

II.B.1.6 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites sur l'annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée

II.B.1.7 Mise en œuvre du plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces invasives en mer Méditerranée

II.B.2 Assistance aux pays dans le choix, la création et la gestion des aires spécialement protégées

II.B.3 Activités liées au traitement et à la gestion des données relatives à la biodiversité

II.B.4 Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (PAS BIO)

II.B.5 Critères communs pour le choix des espèces susceptibles d'être inscrites sur les annexes II et III du Protocole "ASP & biodiversité" ou d'en être exclues

II.B.6 Initiative méditerranéenne sur la taxinomie

II.B.7 Renforcement des capacités

II.B.8 Autres habitats méditerranéens prioritaires

II.C. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES

II.C.1 Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

II.C.2 Projets PAC

II.D. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

II.D.1 Intégration de l'environnement et du développement

II.D.2 Prospective de l'environnement et du développement - Stratégies, politiques, indicateurs et statistiques

II.D.3 Financement et coopération pour le développement durable

II.D.4 Suivi et approfondissement des différentes thématiques

II.E. INFORMATION ET COMMUNICATION – CAR/TDE

III. BUDGET-PROGRAMME PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

Annexe I Budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 en dollars E.U.

LISTE DES ACRONYMES

| | |
|------------|---|
| ACCOBAMS | Accord pour la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone atlantique adjacente |
| AEE | Agence européenne pour l'environnement |
| AEWA | Accord sur la protection des oiseaux aquatiques migrateurs afro-asiatiques |
| AIEA | Agence internationale de l'énergie atomique |
| ASPIM | Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne |
| BBN | Bilan de base national des émissions/rejets de polluants |
| BDN | Bilan diagnostique national |
| CAR | Centre d'activités régionales |
| CAR/PAP | Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires |
| CAR/PB | Centre d'activités régionales du Plan Bleu |
| CAR/PP | Centre d'activités régionales pour la production propre |
| CAR/TDE | Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement |
| CEDARE | Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe |
| CEE-ONU | Commission économique pour l'Europe des Nations Unies |
| CESAO-ONU | Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie de l'Ouest |
| CGPM | Commission générale des pêches pour la Méditerranée (FAO) |
| CIHEAM | Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes |
| CITES | Convention sur le commerce international de faune et de flore sauvages menacées d'extinction |
| CITET | Centre international des technologies de l'environnement de Tunisie |
| CMDD | Commission méditerranéenne du développement durable |
| CMSCD | Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature |
| COI/UNESCO | Commission océanographique internationale (UNESCO) |
| CoPEAM | Conférence permanente de l'audiovisuel et des médias en Méditerranée |
| DBO | Demande biologique en oxygène |
| DG CRC | Direction générale - Centre commun de recherche (CE) |
| ECA | Évaluation de la capacité d'accueil pour les activités touristiques |
| FEM | Fonds pour l'environnement mondial |
| FFEM | Fonds français pour l'environnement mondial |
| GESAMP | Groupe conjoint d'experts sur les aspects scientifiques de la protection du milieu marin |
| GIL | Gestion intégrée du littoral |
| GIZC | Gestion intégrée des zones côtières |
| GILBF | Gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux |
| GPA | Programme d'action mondial sur la protection du milieu marin contre la pollution d'origine terrestre (Washington) |
| GSP | Système de positionnement géographique |
| GWP | Partenariat mondial sur l'eau |
| HCR | Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| ICE | International Chemical Environment |
| ICRAM | Institut central de recherches appliquées à la mer |
| ICS/ONUDI | Centre international pour la science et la haute technologie de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel |
| INDEMER | Institut du droit économique de la mer |
| Index TRIX | Index d'eutrophisation |
| INSTM | Institut national des sciences et technologies de la mer |
| IOM | International Organization for Migration |
| ITCP | Integrated Technical Cooperation Programme |
| LEM-AIEA | Laboratoire de l'environnement marin de l'AIEA (Monaco) |

| | |
|-----------|---|
| MARPOL | Convention internationale pour la prévention de la pollution des mers par les navires, 1973, telle que modifiée par les Protocoles y relatifs de 1978 et 1997 |
| MEDA | Programme financier de coopération de l'UE pour le partenariat Euromed |
| MEDASSET | Association méditerranéenne pour sauver les tortues de mer |
| MedGOOS | Système mondial d'observation des océans |
| MEDU | (Voir Unité MED) |
| MedWet | Initiative sur les zones humides de Méditerranée |
| METAP | Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen (BM) |
| MOSS | Normes minimales de sécurité opérationnelle |
| MTF | Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (PAM) |
| NCMR | Centre national hellénique de la recherche marine |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OME | Observatoire méditerranéen de l'énergie |
| OMI | Organisation maritime internationale |
| OMM | Organisation météorologique mondiale |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| ONU DI | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel |
| PAC | Programme d'aménagement côtier |
| PAM | Plan d'action pour la Méditerranée |
| PAN | Plan d'action national (PAS) |
| PAS BIO | Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique en mer Méditerranée |
| PAS MED | Programme d'actions stratégiques pour combattre la pollution due à des activités menées à terre en Méditerranée |
| PCB | Polychlorobiphényles |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| POP | Polluants organiques persistants |
| PS | Plans sectoriels (PAS) |
| RAMOGE | Accord St-Raphaël - Monaco – Gênes |
| REMPEC | Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle |
| SMAP | Programme d'actions prioritaires à court et moyen terme pour l'environnement |
| SMDD | Stratégie méditerranéenne de développement durable |
| SNDD | Stratégie nationale de développement durable |
| UICN | Union internationale pour la conservation de la nature |
| UNDESA | Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies |
| UNDSS | Département des Nations Unies sur la sûreté et la sécurité (anciennement UNSECOORD) |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| Unité MED | Unité de coordination du PAM |
| WCMC | Centre de surveillance de la conservation de la nature (PNUE) |
| ZMPS | Zones marines particulièrement sensibles |
| ZMPV | Zones marines particulièrement vulnérables (= ZMPV) |

INTRODUCTION

La Quatorzième réunion des Parties contractantes de novembre prochain, en Slovénie, coïncidera avec le trentième anniversaire du Plan d'action pour la Méditerranée et la fin de la décennie (1996-2005) ayant suivi l'adoption par la Neuvième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Barcelone, 5-8 juin 1995) de plusieurs domaines prioritaires d'activités prenant en compte le programme action MED 21.

Dans ces conditions, la Stratégie méditerranéenne de développement durable, qui sera adoptée en Slovénie et qui trace le programme d'action pour les années à venir, en revêt une signification accrue. La même remarque s'applique au rapport sur l'Évaluation externe du PAM, qui sera également soumis aux Parties contractantes afin qu'elles se prononcent sur la suite à donner à cet exercice.

En Slovénie, les Parties contractantes sont aussi appelées à adopter plusieurs recommandations importantes soumises par la réunion des points focaux du PAM, au premier chef celles qui concernent le projet d'un futur protocole sur la GIZC, la mise en œuvre des plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre et la stratégie régionale pour la mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques".

Les implications financières de ces recommandations sont reflétées dans les recommandations budgétaires, bien que, comme l'aient décidé les Parties contractantes à Catane, aucune augmentation ne soit envisagée dans l'enveloppe budgétaire. Il conviendra de rechercher un financement complémentaire auprès d'autres sources pour permettre au Secrétariat et aux composantes du PAM de remplir certains de leurs objectifs.

Lors de l'examen des recommandations et du budget-programme, les points focaux du PAM sont invités à prendre note des questions dont seront saisies les Parties contractantes en novembre prochain, et notamment de celles-ci:

Cadre juridique:

1. Prochaines étapes de l'élaboration du Protocole relatif à la GIZC.
2. Nouveau formulaire de rapport dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.
3. Élaboration, d'ici à 2007, d'un mécanisme complet de mise en œuvre et de respect des obligations.

Cadre institutionnel:

1. Comment traiter les recommandations formulées dans l'Évaluation externe du PAM ?
2. Mise en œuvre des recommandations formulées dans les évaluations du MED POL, du CAR/PP et du CAR/TDE.
3. Adoption de la SMDD et actions pour le suivi de sa mise en œuvre.
4. Renforcement de la coopération avec la CE et adoption du programme de travail conjoint avec celle-ci.
5. Intensification des activités d'information et de sensibilisation du public afin de rehausser la visibilité du PAM et de ses composantes.

Composantes:

1. MED POL- Phase IV.
2. Mise en œuvre des PAN.
3. État de la mise en œuvre des Protocoles "immersions" et "déchets dangereux".

4. Adoption de la Stratégie régionale pour le nouveau Protocole "prévention et situations critiques.
5. Adoption de la "Déclaration sur le phoque moine".
6. Mise en œuvre des divers plans d'action sur la biodiversité.
7. Lancement, promotion et diffusion du *Rapport sur l'environnement et le développement*.
8. Changement de l'appellation du CAR/TDE en CAR/INFO.

I.A. COORDINATION

I.A.1 Cadre juridique

I.A.1.1 *État des ratifications de la Convention et des Protocoles*

Entrée en vigueur des amendements à la Convention et du nouveau Protocole "prévention et situations critiques"

1. La Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes (Catane, 11-14 novembre 2003) a recommandé aux Parties contractantes d'accepter sans délai les amendements à la Convention et aux Protocoles et, dès que possible, de ratifier, accepter, approuver les nouveaux Protocoles, ou d'y adhérer. Depuis la dernière réunion des points focaux du PAM, la Convention modifiée et le nouveau Protocole "prévention et situations critiques" sont entrés en vigueur. En ce qui concerne le processus de ratification, les Parties contractantes, et tout spécialement celles qui n'ont accepté ou ratifié aucun des instruments juridiques adoptés au titre de PAM Phase II, devraient accorder la priorité à l'acceptation des amendements à la Convention et aux Protocoles "immersions" et "tellurique" ainsi qu'à la ratification, acceptation, approbation des nouveaux Protocoles, ou à l'adhésion à ceux-ci.

2. Il convient de noter que le processus de ratification du Protocole "prévention et situations critiques" marque des avancées. Sept Parties contractantes ont déjà ratifié cet instrument. En revanche, on n'a pas enregistré depuis 2003 d'acceptations des amendements aux Protocoles "tellurique" et "immersions", et pas de nouvelles ratifications du Protocole "ASP & biodiversité". La situation concernant les Protocoles "offshore" et "déchets dangereux" est au point mort. Quand ils ont été adoptés, en 1994 et 1996 respectivement, ils ont, l'un comme l'autre, été signés par 11 Parties contractantes. Or, depuis lors, ils n'ont été ratifiés que par quatre et cinq Parties contractantes, respectivement, et qui n'étaient pas toutes signataires au moment de leur adoption. Les autres signataires des Protocoles n'ont pas encore fait part d'indications précises quant à leurs intentions à cet égard.

3. Il s'impose donc de s'attaquer à cette question par des initiatives institutionnelles. La Quatorzième réunion des Parties contractantes (Slovénie, novembre 2005) pourrait examiner la situation actuelle et décider des divers moyens d'activer le processus d'acceptation des instruments modifiés et de ratification des nouveaux Protocoles.

Coexistence entre les éléments juridiques anciens et nouveaux du PAM

4. En dépit de l'entrée en vigueur des amendements à la Convention de Barcelone, six pays méditerranéens sont encore parties à Convention de 1976. De même, huit pays méditerranéens sont encore parties au Protocole "ASP" de 1985 et 15 au Protocole "situations critiques" de 1976.

5. Les Parties contractantes doivent faire face à cette situation en se référant aux dispositions de la Convention de Vienne sur le droit des traités (1969), laquelle stipule que "l'accord portant amendement ne lie pas les États qui sont déjà parties au traité et qui ne deviennent pas parties à cet accord" (article 40, par. 4). L'article 30, par. 4, de la même Convention de Vienne dispose plus généralement que "lorsque les parties au traité antérieur ne sont pas toutes parties au traité postérieur, (...) seulement le traité auquel (...) deux États sont parties régissent leurs droits et obligations réciproques".

6. Il s'ensuit que dans les cas où des instruments modifiés sont entrés en vigueur ou que de nouveaux Protocoles sont entrés en vigueur en remplacement d'instruments antérieurs, les relations entre les pays qui sont seulement parties aux instruments antérieurs et les pays qui sont parties à la fois aux instruments antérieurs et aux instruments modifiés

ou aux nouveaux instruments continuent à être régies par les instruments antérieurs. Par conséquent, les régimes juridiques antérieurs et les régimes juridiques plus récents de la Convention de Barcelone vont coexister jusqu'à ce que tous les pays méditerranéens deviennent parties aux instruments juridiques révisés ou nouveaux.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

1. **Accepter sans délai les amendements:**
 - à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone);
 - au Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole "immersions");
 - au Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Protocole "tellurique").
2. **Dès que possible, ratifier, accepter, approuver le Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "prévention et situations critiques") et le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole "ASP & biodiversité"), ou adhérer à ces Protocoles, lesquels sont en vigueur.**
3. **Ratifier, accepter, approuver le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole "offshore") et le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole "déchets dangereux"), ou adhérer à ces Protocoles, et inviter les Parties contractantes qui les ont signés mais ne les ont pas encore ratifiés à faire connaître leur position quant à leur ratification.**
4. **Demander au pays dépositaire (Espagne), de concert avec le Bureau des Parties contractantes, de jouer un rôle plus actif en encourageant les Parties à accélérer le processus d'acceptation des amendements et de ratification.**

Recommandation au Secrétariat:

1. **Entreprendre les actions nécessaires pour aider les Parties contractantes, à leur demande, dans leurs efforts en vue d'accepter les amendements aux instruments et/ou de ratifier, accepter les nouveaux instruments juridiques du PAM, ou d'y adhérer.**

I.A.1.2 Développements concernant le cadre juridique

Nouveau protocole sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

7. La Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes a demandé au Secrétariat d' "élaborer le projet de texte d'un protocole régional sur la gestion intégrée des zones côtières, sur la base d'un large processus de consultation des experts et de toutes les autres parties intéressées en vue de son examen par les Parties contractantes".

8. À cet égard, un projet de protocole a été établi en se fondant sur un large processus de consultation, ainsi qu'il est indiqué dans le Rapport du Coordonnateur sur les activités de l'exercice biennal 2004-2005.

9. Le projet de texte du protocole a tenu compte d'autres développements survenus dans le domaine de la GIZC, tels que la recommandation de la CE sur la gestion du littoral. Le projet de texte représente un outil novateur pour traiter le développement du littoral et couvre les aspects suivants: définition de la zone côtière; critères de délimitation de la zone côtière; coordination institutionnelle; plans de gestion du littoral (non contraignants pour les États); études d'impact sur l'environnement; libre accès au rivage; instruments financiers; protection de la frange littorale; gestion des ressources côtières; protection du paysage; développement du tourisme; prévention de la pollution; participation du public; coopération transfrontières; suivi et évaluation.

10. Il apparaît indéniablement nécessaire de fournir aux pays, dans le cadre d'un instrument juridique régional, une aide concrète à l'instauration d'une législation nationale dans ce domaine et d'esquisser une approche commune concernant le développement de ces zones.

11. L'atelier d'Oristano (24-25 juin 2005) est convenu des principes directeurs du projet de protocole. Il est aussi convenu de soumettre à la réunion des points focaux du PAM de septembre 2005, pour plus ample examen, tous les commentaires et suggestions concernant divers articles du projet de protocole, selon le cas. Le projet de protocole est soumis sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.270/5, et l'ensemble des commentaires et suggestions pour l'amélioration du texte du projet de protocole est soumise sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.3.

12. Lors de sa réunion de Bruxelles le 30 juin 2005, le Bureau a examiné les prochaines étapes de l'élaboration et de la finalisation du texte de protocole, et notamment les questions procédurales. Le Bureau a conseillé au Secrétariat de proposer à la réunion des Parties la constitution d'un groupe de travail, à composition non limitée, de représentants des Parties contractantes, qui serait chargé de poursuivre le processus de formulation du texte de protocole au cours du prochain exercice biennal

13. Le Secrétariat souhaiterait appeler l'attention des points focaux du PAM sur les deux options possibles quant à la procédure à suivre:

- a) soit poursuivre l'élaboration du projet actuel de protocole GIZC en mettant en place un groupe de travail, ainsi que l'a conseillé le Bureau. Si un consensus se dégage au sein des Parties contractantes, le protocole GIZC pourrait être soumis pour approbation à la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes en 2007, laquelle proposerait alors son adoption par une conférence diplomatique qui se tiendrait aussitôt après la réunion des Parties;
- b) soit la réunion des Parties contractantes en Slovénie recommande au Secrétariat de lancer un processus officiel de négociation pour la formulation du protocole GIZC et l'adoption de ce dernier par une conférence de plénipotentiaires une fois qu'un consensus se sera dégagé sur le projet. Si c'est le cas de figure retenu, l'actuel projet de protocole contenu dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/5 servirait de document indicatif.

14. Si la seconde option est recommandée par les Parties contractantes, elle entraînerait la création d'un groupe d'experts désignés par les gouvernements, composé de deux représentants par pays – l'un provenant du ministère de l'environnement et l'autre du ministère de l'aménagement du territoire ou des autorités locales -, avec le mandat précis de rédiger et négocier un protocole régional sur la GIZC.

15. Le Secrétariat est d'avis que la seconde option se traduirait par un processus de négociation plus ardu et probablement plus long, mais que si un consensus se dégagait, le processus d'adoption et de ratification serait plus facile et plus rapide en raison de l'implication complète des instances gouvernementales compétentes dès le début de la négociation.

16. Quelle que soit l'option retenue, il sera nécessaire, au cours du prochain exercice biennal, de convoquer trois ou quatre réunions, de trois jours chacune, du groupe de travail ou du groupe d'experts désignés par les gouvernements, pour rédiger le projet de protocole. Il conviendrait de mobiliser à cette fin des ressources financières externes.

17. Les points focaux du PAM sont invités à examiner ces options et à formuler leurs recommandations. Toutefois, le choix final dépendra avant tout de l'empressement des Parties contractantes, en Slovénie, à procéder à la formulation et à l'adoption d'un protocole.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Affirmer la nécessité impérieuse d'enrayer la dégradation persistante du littoral méditerranéen et d'en inverser le cours, grâce à un processus de gestion intégrée.**
- 2. Prendre note du projet de protocole sur la GIZC établi par le Secrétariat.**
- 3. Approuver la création d'un groupe de travail à composition non limitée [désigné par les gouvernements] d'experts juridiques et techniques chargé de poursuivre l'élaboration du texte de protocole sur la GIZC en vue de son examen et de son éventuelle adoption par la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007. Le groupe de travail devrait être composé de deux représentants par Partie contractante et d'un représentant des ONG partenaires du PAM.**

Recommandation au Secrétariat (CAR/PAP et Unité MED)

- 1. Faciliter les délibérations du groupe de travail [groupe désigné par les gouvernements] pour établir le texte du protocole sur la gestion intégrée des zones côtières, sur la base d'un large processus de consultation des experts et de toutes les autres parties intéressées en vue de son examen et de son éventuelle adoption par la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007.**

I.A.1.3 Responsabilité et réparation des dommages

18. Comme des investigations plus poussées étaient nécessaires pour déterminer les implications économiques, financières et sociales d'un éventuel régime de responsabilité et réparation en mer Méditerranée et dans sa zone côtière, les Parties contractantes, à leur Treizième réunion, ont demandé au Secrétariat de réaliser une étude de faisabilité à ce sujet. En outre, sur la base de l'expérience acquise lors d'initiatives similaires, les Parties contractantes ont préconisé au Secrétariat d'instaurer un partenariat avec toutes les parties prenantes et les acteurs socio-économiques concernés. Avant de proposer des actions spécifiques et de formuler à cet égard une recommandation finale aux Parties contractantes, il s'imposait donc d'examiner plus avant la question dans toute sa complexité économique, sociale et juridique.

19. L'étude de faisabilité a été finalisée par le Secrétariat en suivant un large processus de consultation des Parties contractantes, des ONG et des acteurs socio-économiques. L'étude de faisabilité est soumise comme document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.4.

20. En vue de mettre en débat les conclusions et recommandations de l'étude de faisabilité, le Secrétariat a convoqué à Athènes, le 17 juin 2005, dans les locaux de l'Unité MED, une réunion d'experts juridiques sur la responsabilité et l'indemnisation.

21. À l'issue de débats approfondis, la réunion a recommandé que:

- les discussions soient poursuivies dans le cadre du PAM en vue de la formulation et de l'adoption de règles et procédures appropriées concernant la détermination des responsabilités et la réparation de dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée;
- les règles et procédures soient compatibles avec les régimes internationaux, régionaux, et le cas échéant, de la Communauté européenne, existant en matière de responsabilité et réparation pour des types spécifiques de dégradation de l'environnement, et en particulier les Conventions OMI traitant de la pollution par les navires, compte tenu des tendances et des développements actuels;
- les travaux soient menés de manière progressive et que, s'agissant des règles et procédures susmentionnées, aucune formule préconçue ne soit privilégiée à ce stade et que soient laissées ouvertes toutes les options relatives à la nature de l'instrument ultime, lesquelles pourront inclure, sans s'y limiter, un protocole ou une annexe de la Convention de Barcelone, une loi type, un code de conduite, des principes, lignes directrices et/ou recommandations uniformes.

22. La réunion a recommandé la mise en place d'un groupe de travail à composition non limitée d'experts juridiques et techniques chargés d'examiner et d'émettre des recommandations sur les diverses questions relatives à la formulation et à l'adoption des règles et procédures précitées. Le groupe de travail mènera ses travaux au cours de l'exercice biennal 2006-2007 en vue de soumettre son rapport à la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes en 2007. À cette fin, il devra tenir au moins deux réunions au cours du prochain exercice biennal.

23. Au surplus, le Secrétariat souhaite appeler l'attention des points focaux du PAM sur le fait que, après l'entrée en vigueur de la Convention de Barcelone modifiée, les Parties contractantes sont tenues de prendre des mesures pour appliquer l'article 16 de la Convention, lequel dispose que les Parties "*s'engagent à coopérer pour élaborer et adopter des règles et procédures appropriées concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée*". Par conséquent, l'obligation de coopérer dans ce domaine est juridiquement contraignante.

Recommandations:

Recommandation aux Parties contractantes:

Approuver la création d'un groupe de travail à composition non limitée d'experts juridiques et techniques chargé d'élaborer des règles et procédures appropriées en application de l'article 16 (Responsabilité et réparation des dommages) de la Convention de Barcelone modifiée. Le groupe de travail devrait être composé de représentants des Parties contractantes et d'un représentant des ONG partenaires du PAM.

Recommandations au Secrétariat:

- 1. Aider les délibérations du groupe de travail sur la base de l'étude de faisabilité établie à cette fin.**
- 2. Inviter aux réunions du groupe de travail tous les acteurs socio-économiques et ONG concernés, à leurs propres frais.**

I.A.1.4 Système de rapports

24. En application de la décision de la Treizième réunion des Parties contractantes, des rapports nationaux ont été entrepris sur l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2002-2003. Les principaux constats et enseignements tirés de l'exercice, avec les recommandations, sont exposés dans le document de travail UNEP(DEC)/MED WG.270/6.

25. Conformément à cette décision, 19 Parties contractantes ont soumis leurs rapports nationaux sur l'application des aspects juridiques et administratifs de la Convention et des Protocoles, et 18 Parties contractantes ont soumis des rapports sur l'application technique des divers articles des Protocoles.

26. Les Parties contractantes ont décidé à Catane que les rapports devraient être soumis sur l'application de l'ensemble des instruments juridiques du PAM, quelle que soit la situation de leur ratification et qu'ils soient ou non entrés en vigueur. Dans ces conditions, le formulaire de rapport, tel qu'adopté par les Parties contractantes à Monaco en 2001 et légèrement modifié à Catane en 2003, enjoint aux Parties contractantes de faire rapport sur la mise en œuvre de l'ensemble des instruments juridiques de PAM Phase II.

27. Dans leurs rapports nationaux, la plupart des Parties contractante se sont efforcées de communiquer des informations conformément à la décision précitée. Or, seul un petit nombre d'entre eux ont fourni des informations sur les Protocoles qu'ils n'avaient pas encore signés ou ratifiés. En particulier, les renseignements communiqués sur l'application des Protocoles "offshore" et "déchets dangereux" étaient des plus restreints.

28. D'un point de vue purement juridique, l'obligation de faire rapport aux termes de l'article 26 de la Convention modifiée n'est juridiquement contraignante que pour les pays ayant ratifié des instruments qui sont en vigueur.

29. Plusieurs Parties contractantes sont juridiquement tenues de faire rapport, en vertu de l'article 20 de la Convention de 1976, sur l'application technique des anciens Protocoles qui sont en vigueur.

30. Si la soumission des rapports se fondait sur cette démarche strictement juridique, la situation concernant l'application de la Convention et de ses Protocoles manquerait de clarté et serait très difficile à évaluer au niveau régional. D'un autre côté, il n'existe aucun formulaire de rapport officiel pour l'ancien système juridique du PAM.

31. Le Secrétariat est d'avis qu'il convient de poursuivre à établir les rapports en se fondant sur la "bonne foi", comme cela a été le cas jusqu'à présent, et que les Parties contractantes devraient être invitées à soumettre leurs rapports sur l'application de tous les instruments juridiques du PAM.

32. Sur la base des conclusions de l'analyse comparative (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.7) et de l'évaluation régionale concernant la mise en œuvre de la Convention de

Barcelone pour l'exercice biennal 2002-2003 (UNEP(DEC)/MED WG.270/6), le Secrétariat souhaite appeler l'attention des points focaux du PAM sur les éléments suivants :

1. Pour le moment, il faudrait continuer à établir/soumettre sur une base biennale les rapports sur les mesures juridiques et administratives prises pour appliquer la Convention de Barcelone et ses Protocoles. Cependant la périodicité des rapports pourrait être réexaminée à une date propice dans l'avenir.
 2. La soumission par les Parties contractantes des informations et données requises en vertu de termes et dispositions spécifiques de la Convention et de ses Protocoles est obligatoire. En outre, la soumission par les Parties contractantes d'informations et de données en application des décisions des Parties relatives à la composante juridique du PAM est également obligatoire.
 3. La soumission de rapports sur la composante non juridique du PAM pourrait se faire sur une base volontaire.
 4. La soumission de rapports sous forme électronique devrait être favorisée dans le but de créer une base de données pour la gestion efficace des données communiquées, conformément aux tendances récentes en matière de rapports, en vue de s'engager sur la voie d'un système électronique d'échange de données.
 5. Le Secrétariat doit dresser deux listes distinctes: l'une concerne toutes les décisions juridiquement contraignantes sur lesquelles les Parties contractantes sont tenues de faire rapport dans le cadre des instruments juridiques du PAM; et la seconde liste concerne les mesures s'inscrivant dans la composante non juridique du PAM et sur lesquelles les Parties contractantes peuvent choisir de faire rapport sur une base volontaire.
 6. S'agissant des rapports, les Parties contractantes devraient continuer à rendre compte des mesures prises au cours de l'exercice 2004-2005 sur la base des formulaires de rapport actuels approuvés. Si elles le jugent bon, elles pourraient aussi consigner tous les éléments supplémentaires introduits par les nouveaux formulaires proposés, tels que détaillés dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf 6.
 7. Les pays devraient compléter leurs rapports nationaux sur l'application de la Convention et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2002-2003 en communiquant les informations nécessaires sur les rubriques non traitées dans les rapports soumis.
33. S'agissant de la poursuite de la mise au point d'un nouveau formulaire de rapport, des travaux plus poussés s'imposent sur les aspects suivants:
1. Les formulaires de rapport actuels du PAM devraient être améliorés en y insérant les éléments introduits par les nouveaux formulaires proposés, tels qu'ils figurent dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.6.
 2. À cette fin, il faut que le Secrétariat reçoive un nouveau mandat en vue d'élaborer le formulaire de rapport le plus approprié, en étroite consultation avec les Parties contractantes. Il faudrait envisager que les nouveaux formulaires deviennent opérationnels en 2007. Une périodicité annuelle de rapport devrait être considérée comme une option en ce qui concerne l'application technique des Protocoles.
 3. La coopération devrait se renforcer encore avec les secrétariats des autres conventions pertinentes et avec la Communauté européenne en ce qui concerne le contenu des rapports et la périodicité de soumission en vue d'obtenir une synergie avec les obligations de rapport existantes.
 4. Une liste des indicateurs devrait être mise au point au niveau régional en ce qui concerne l'application concrète de la Convention et de ses Protocoles, et ce en vue de faciliter l'évaluation des rapports nationaux. Une telle liste devrait être incluse comme l'un des éléments des nouveaux formulaires de rapport.
 5. Jusqu'à ce que la version modifiée du Protocole "tellurique" entre en vigueur, la soumission de rapports sur le Programme d'actions stratégiques (PAS MED), en

fonction des résultats du formulaire actuellement à l'essai, pourrait se faire sur une base volontaire.

6. Les exigences de rapport du PAS MED devraient également être intégrées dans les nouveaux formulaires de rapport en vue d'instituer une approche intégrée des rapports sur l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

34. Au vu de ce qui précède, le Secrétariat doit entreprendre plusieurs activités, notamment la tenue de réunion, l'octroi d'une assistance aux Parties contractantes, la création d'une base de données, la consultation des instances pertinentes et l'élaboration d'un document de travail sur le nouveau formulaire de rapport.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Prendre note des principaux constats, conclusions et recommandations du "Rapport régional sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la mer Méditerranée et de ses Protocoles, exercice biennal 2002-2003" (doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/6).
2. Amorcer la préparation des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2004-2005 sur la base du formulaire de rapport actualisé, tel qu'il figure dans le document UNEP(DEC)/MED WG.228/9, en vue de leur soumission au Secrétariat avant janvier 2007 au plus tard. Inclure également, si elles le jugent bon, tous éléments supplémentaires introduits par les nouveaux formulaires, tels qu'ils figurent dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.6.
3. Compléter, s'il y a lieu, les rapports nationaux soumis sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour l'exercice 2002-2003 en communiquant toutes informations absentes des rapports déjà soumis.
4. Commencer à faire rapport, sur une base volontaire, sur la mise en œuvre du PAS MED en fonction des résultats du formulaire de rapport actuellement à l'essai en Croatie, en Grèce, en Israël et en Turquie.

Recommandations au Secrétariat:

1. Établir un nouveau formulaire de rapport dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, en étroite coopération et consultation avec les Parties contractantes et les organisations compétentes, pour examen et adoption par la réunion ordinaire des Parties de 2007, sur la base des critères suivants:
 - a) un système de rapports intégré portant sur l'ensemble des instruments juridiques du PAM;
 - b) la concordance de la périodicité de soumission des rapports pour tous les instruments juridiques du PAM;
 - c) le recours à une approche fondée sur les indicateurs;
 - d) l'harmonisation avec les autres systèmes de rapports pertinents pour le PAM pour ce qui est de la périodicité de soumission et du contenu; et
 - e) l'inclusion de toutes les décisions juridiquement contraignantes de la réunion des Parties contractantes.
2. Établir une liste des indicateurs relatifs aux mesures d'application concrète pour examen par la réunion des Parties contractantes en 2007.

3. **Créer une base de données électronique au moyen des informations communiquées par les Parties contractantes et introduire un système de rapports électronique en ligne.**
4. **Fournir une assistance aux Parties contractantes, à leur demande, pour l'élaboration des rapports nationaux sur la mise en œuvre concernant la période biennale 2004-2005, et renforcer leurs capacités et systèmes de rapports.**
5. **Établir un rapport régional sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone au cours de l'exercice biennal 2004-2005 pour soumission à la réunion des points focaux du PAM et à celle des Parties contractantes en 2007.**

1.A.1.5 Mécanisme de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone

35. À leur réunion à Catane en 2003, les Parties contractantes ont approuvé "la création d'un groupe de travail d'experts juridiques et techniques qui serait chargé (...) d'élaborer une plate-forme afin de promouvoir l'application et le respect de la Convention de Barcelone, plate-forme qui serait soumise pour examen à la réunion des Parties contractantes en 2005".

36. En application de cette décision, le groupe de travail a préparé sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.270/7 un "Projet de document sur les principaux éléments d'un éventuel mécanisme de respect des obligations", pour examen par la réunion des points focaux du PAM.

37. Comme le terme de "plate-forme" prêtait à interprétation, le Secrétariat a appuyé la décision du groupe de travail de réaliser une étude générale, d'entrer dans le détail et de proposer un document esquissant le mécanisme, et de soumettre ces deux documents qui se complètent.

38. Le document UNEP(DEC)/MED WG.270/7 contient une étude générale et un projet des principaux éléments d'un éventuel mécanisme de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Il expose la raison d'être de la mise en place d'un mécanisme de respect des obligations, les principes qui devraient régir celui-ci, certains éléments des règles et procédures, les structures institutionnelles indispensables et la composition du mécanisme. Le document rappelle la base juridique à l'instauration du mécanisme, à savoir les articles 18 et 27 de la Convention de Barcelone modifiée.

39. La principale conclusion du groupe de travail est qu'une recommandation devrait être soumise aux Parties contractantes lors de leur Quatorzième réunion en Slovénie, demandant leur approbation en vue de la formulation d'un mécanisme complet de mise en œuvre et de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone, sur la base des éléments déjà élaborés, pour adoption par la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007.

40. Le groupe de travail est parvenu à un consensus sur la plupart des éléments du mécanisme de respect des obligations présentés dans ce document. Les questions restant en suspens concernent l'organisme auquel devraient être adressées les saisines et les entités qui devraient avoir le droit d'effectuer des saisines ou de soumettre des dossiers en cas de non-respect.

41. La réunion des points focaux du PAM est invitée à se pencher sur la question du dépôt des dossiers ou des saisines en cas de non-respect, qui appelle encore examen et orientations.

42. Le groupe de travail avait pour mandat d'élaborer une plate-forme générale et/ou un document d'esquisse plus ciblé sur les questions de respect des obligations. Cependant, des travaux supplémentaires sont encore nécessaires pour l'établissement d'un mécanisme complet de respect des obligations en ce qui concerne les aspects suivants : règles et procédures, composition du comité avec les critères pour en être membre, procédures précises garantissant des formes régulières. Par conséquent, de nouveaux chapitres du document actuel et d'autres outils seront à élaborer au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

43. Au vu de ce qui précède, il est nécessaire de proroger le mandat du groupe de travail actuel en vue de finaliser le mécanisme de respect des obligations, pour examen et éventuelle adoption par la réunion des Parties contractantes en 2007. Les Parties contractantes qui sont des pays en développement sont vivement encouragées à participer aux travaux du groupe. Sous réserve de la disponibilité de fonds, le Secrétariat ne ménagera aucun effort pour fournir une aide financière aux pays méditerranéens en développement qui exprimeront leur intention de participer aux travaux du groupe de travail.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Proroger le mandat du groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations en vue d'élaborer un mécanisme complet de respect des obligations pour adoption par la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007. Le groupe de travail devrait établir le mécanisme sur la base des principes, conclusions, recommandations et délibérations contenus dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/7.**
- 2. Participer aux travaux du groupe de travail en vue de contribuer à la finalisation du mécanisme de respect des obligations.**

Recommandations au Secrétariat:

- 1. Faciliter les travaux du groupe de travail au cours du processus de finalisation du mécanisme de respect des obligations.**
- 2. Veiller au partage de l'information avec toutes les Parties contractantes et à la participation active de celles-ci au processus.**

I.A.1.6 Assistance aux pays sur les questions juridiques

44. Il convient de continuer à promouvoir la transposition des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles dans la législation nationale pour aider les Parties contractantes à surmonter toutes les difficultés rencontrées au niveau national dans l'application de leurs dispositions. Le Secrétariat devrait continuer à aider les pays, sur demande, pour les aider à formuler ou compléter leurs lois et règlements dans le domaine du milieu marin.

45. L'un des constats les plus importants de l'évaluation régionale de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone pour l'exercice biennal 2002-2003, qui ressort également des rapports nationaux, concerne les lacunes qui existent encore dans l'application de certains articles de la Convention et de ses Protocoles et dans les cadres juridiques nationaux.

46. En application de l'article 14 de la Convention modifiée, le Secrétariat aidera les Parties contractantes qui ont à renforcer l'élaboration de leur législation nationale et leur

fournira, s'il y a lieu et sur leur demande, un concours financier et technique en fonction de la disponibilité de fonds.

47. L'aide fournie portera avant tout sur:

- l'identification des lacunes des dispositions législatives et réglementaires;
- la formulation de solutions pour remédier aux difficultés et lacunes recensées; et
- l'élaboration et la promulgation des lois et règlements appropriés ou d'autres mesures en vue d'améliorer la mise en œuvre.

Recommandations:

Recommandation aux Parties contractantes:

Transposer les obligations de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles dans le droit national, sur la base de l'analyse contenue dans l'évaluation régionale de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2002-2003.

Recommandation au Secrétariat:

Renforcer l'appui fourni aux pays sur les questions juridiques relatives à la protection des zones marines et côtières de la Méditerranée en vue d'appliquer les dispositions de l'article 14, paragraphe 2, de la Convention de Barcelone modifiée.

Budget pour cette composante

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | | | |
|---|--------|-----------------------|--------|--------|-----|--------|--------|----|-----|
| | | 2006 | | | | 2007 | | | |
| | | MTF | PNUE | CE | EXT | MTF | PNUE | CE | EXT |
| Assistance légale au Secrétariat | MEDU | 12 000 | | | | 12 000 | | | |
| Assistance aux pays pour l'élaboration de leur législation nationale et l'application effective de mécanismes de contrôle conformément aux dispositions de la Convention et de ses Protocoles et aux mesures de protection adoptées, ainsi que l'établissement/soumission de rapports | MEDU | 20 000 | | | | 20 000 | | | |
| Groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations/Document de travail | MEDU | | 11 000 | | | | 11 000 | | |
| Responsabilité et réparation/Document de travail | MEDU | 8 000 | | | | 8 000 | | | |
| Assistance aux pays pour l'établissement de leurs systèmes de rapports | MEDU | 40 000 | | 20 000 | | 10 000 | | | |
| Document de travail et base de données sur le système de rapports | MEDU | 10,000 | | | | 10 000 | | | |
| TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS | | 90 000 | 11 000 | 20 000 | 0 | 60 000 | 11 000 | 0 | 0 |

MTF = Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
MEDU = Unité MED

I.A.2 Cadre institutionnel

I.A.2.1 *Évaluation du PAM*

48. Comme il est indiqué dans le Rapport du Coordonnateur sur les activités menées au cours de l'exercice biennal 2004-2005 (UNEP(DEC)/MED WG.270/3), la version finale du rapport sur l'évaluation d'ensemble du PAM a été soumise au Secrétariat le 11 juillet 2005. Il est maintenant soumis à la présente réunion comme document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.9. Il s'agit d'un rapport très circonstancié comportant 131 pages dans sa version anglaise. Les 37 premières pages contiennent un résumé de l'évaluation, avec les conclusions générales et les recommandations.

49. Étant donné que le rapport final de l'évaluation est parvenu au Secrétariat peu de temps avant la date limite fixée pour la soumission des documents destinés à la réunion des points focaux du PAM, le résumé de l'évaluation, avec ses conclusions générales et ses recommandations, est soumis comme document de travail, et le rapport in extenso devrait être considéré comme document d'information. Le résumé de l'évaluation est soumis comme document UNEP(DEC)/MED WG.270/8.

50. Comme l'exercice a été lancé plus d'un an après l'adoption de la décision pertinente par les Parties contractantes à Catane en 2003, l'évaluation a été réalisée dans un délai très serré. La réunion de lancement initiale s'est tenue en décembre 2004. Néanmoins, le rapport d'évaluation aboutit à un certain nombre de conclusions et énonce plusieurs recommandations qui méritent un ample examen.

51. Certaines des recommandations ont des implications lourdes de conséquences. D'autres peuvent être appliquées sans attendre, car elles concernent des questions administratives. Cependant, la plupart des recommandations ont des incidences juridiques, institutionnelles et même financières fortes, et elles appellent donc un examen plus circonstancié avant d'être soumises pour adoption par les Parties contractantes. Il incombe à la réunion des points focaux du PAM et, en dernier ressort, à celle des Parties contractantes, de décider lesquelles des recommandations devraient être acceptées. Les évaluateurs avaient toute latitude pour formuler les propositions qui, dans leur esprit, étaient indiquées, sans que, naturellement, les Parties aient une obligation quelconque de les accepter.

52. Le Secrétariat est d'avis que les recommandations ne devraient pas être appliquées par bribes : le rapport d'évaluation, ses conclusions et recommandations devraient être envisagés comme un ensemble intégré. À cet égard, le Secrétariat se propose de solliciter des Parties contractantes un mandat lui permettant d'étudier les conclusions et recommandations au cours du prochain exercice biennal et de soumettre alors ses propres propositions à la réunion des Parties contractantes en 2007 pour adoption. Il est proposé de convoquer, au début du prochain exercice biennal, une réunion spéciale des points focaux du PAM qui serait chargée de débattre du rapport d'évaluation et de faire des recommandations au Secrétariat.

53. Il convient de rappeler que les domaines d'activité du PAM Phase II, adoptés par les Parties contractantes en 1995, portaient sur la période 1996–2006 et que cet exercice d'évaluation pourrait contribuer à dégager les futures orientations du PAM. Cela pourrait être fait à l'occasion de l'élaboration, au cours du prochain exercice biennal, de la "Vision et Déclaration stratégique pour la Convention", qui est proposée dans le rapport d'évaluation.

54. En attendant, le Secrétariat accueillerait avec satisfaction les avis de la réunion des points focaux du PAM sur l'évaluation externe en question et les perspectives d'avenir, et il en serait alors tenu compte lors de la réunion spéciale du PAM qui se tiendra à cet effet.

55. Si la ligne de conduite proposée par le Secrétariat est approuvée par les Parties, contractantes, elle nécessitera de rechercher d'autres sources de financement.

I.A.2.2 Évaluation du MED POL

56. L'évaluation du MED POL- Phase III a été réalisée par trois experts indépendants et soumise au Secrétariat en avril 2005. Elle contenait un certain nombre de propositions et suggestions relatives à la responsabilité de gestion, à la mise en œuvre et au suivi des programmes de travail, et à la gestion des ressources. Les recommandations de l'évaluation ont été examinées et utilisées, selon le cas, pour la préparation du MED POL-Phase IV et le programme de travail du MED POL pour le prochain exercice biennal. Le rapport d'évaluation est soumis sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.10.

I.A.2.3 Évaluation du CAR/PP

Contexte de l'évaluation

57. Le cadre de l'évaluation a été tracé par la Treizième réunion des Parties contractantes, qui a recommandé que le CAR/PP soit inclus dans le processus d'évaluation externe des composantes du PAM, destiné à évaluer l'ensemble de sa structure avant la prochaine réunion ordinaire des Parties. La réunion a également recommandé que, sur la base de cette évaluation, le rôle du CAR/PP soit redéfini comme outil contribuant à la réalisation du développement durable par l'industrie méditerranéenne. Le rapport d'évaluation est soumis comme document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.11.

58. L'évaluation avait pour objectif d'évaluer la mission et les performances du CAR/PP dans le cadre du PAM en se fondant sur la revue et l'analyse de ses fonctions et activités au cours des trois années écoulées (2001-2003). L'évaluation était confiée à une société de conseil (SGS Teknos) et portait sur les aspects suivants:

- planification: mission/position du CAR/PP à un niveau stratégique, et procédures appliquées pour la fixation des objectifs et lignes d'action sur la base de cette mission;
- performances: actions menées dans l'exécution de la mission, ressources humaines et matérielles disponibles et documentation produite par les activités entreprises;
- évaluation et suivi des activités: mécanismes existant pour suivre à la fois le degré de réalisation des objectifs assignés et l'efficacité des activités menées;
- réexamen: mécanismes existants grâce auxquels l'action stratégique et opérationnelle d'une institution peut être actualisée et reconsidérée périodiquement.

59. Pour recueillir l'avis des divers acteurs concernés sur les activités réalisées par le CAR/PP, des questionnaires ont été mis au point et adressés aux composantes du PAM et autres institutions et spécialistes interagissant avec le Centre.

60. Les principales recommandations de l'évaluation sont les suivantes:

1) Consolidation du rôle du CAR/PP dans le contexte méditerranéen actuel

Pour asseoir sur des bases plus solides l'activité du CAR/PP, tant son exposé de mission que ses règles de fonctionnement devraient être scellées dans un document officiel définissant clairement le rôle que le CAR/PP devrait jouer dans le processus méditerranéen de développement durable, sur la base des antécédents du Centre en matière de diffusion d'outils visant à intégrer les composantes économique et environnementale de l'industrie.

2) Renforcement de la présence du CAR/PP dans les pays méditerranéens

La visibilité du CAR/PP dépend, dans une large mesure, de son réseau de points focaux nationaux. Il s'impose donc de définir le rôle de ceux-ci, et de le faire par le biais d'un processus de sélection qui facilite leur désignation par les ministères et garantisse un profil approprié. Ce processus pourrait consister en une description d'emploi applicable aux points focaux nationaux qui serait établie par le CAR/PP et énoncerait les qualifications universitaires et professionnelles requises de même que les fonctions qu'ils seraient appelés à remplir.

3) Fixation d'objectifs qui répondent aux besoins des pays

Le CAR/PP devrait mettre en place, de concert avec ses points focaux nationaux, des mécanismes permettant d'évaluer les besoins des pays de la région sur la base de critères préalablement et conjointement convenus. Ces critères seraient communiqués aux points focaux nationaux.

I.A.2.4 Évaluation du CAR/TDE

61. Le rapport d'évaluation énonce des propositions et suggestions concernant un nouveau mandat pour le CAR/TDE incluant, s'il y a lieu, la télédétection.

62. Sur la base du rapport d'évaluation, il est recommandé que le CAR/TDE soit recentré de manière à répondre aux besoins du PAM et de ses composantes dans le domaine de l'information et de la communication afin d'améliorer la diffusion de l'énorme masse de données précieuses actuellement en possession du PAM, de rehausser son image et sa visibilité et de promouvoir les questions relatives à l'environnement et au développement durable.

63. Il est également recommandé que le Centre soit rebaptisé CAR/INFO. Le rapport d'évaluation est soumis sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.12. Les recommandations de l'évaluation ont été revues et utilisées, selon le cas, pour la préparation du programme de travail du CAR/TDE pour le prochain exercice biennal.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Prendre note des recommandations contenues dans le rapport UNEP(DEC)/MED WG.270/8 sur l'évaluation externe du PAM et fournir au Secrétariat des orientations sur la ligne de conduite à adopter dans l'avenir.**
- 2. Approuver la convocation par le Secrétariat d'une réunion extraordinaire des points focaux du PAM chargée de débattre du rapport d'évaluation et de formuler des recommandations pour adoption par la réunion des Parties contractantes en 2007.**
- 3. Approuver la participation de représentants des partenaires du PAM à la réunion extraordinaire des points focaux du PAM ci-dessus.**
- 4. Approuver l'élaboration d'une "Vision et Déclaration stratégique" sur l'orientation future du PAM, pour soumission à la réunion des Parties contractantes de 2007.**
- 5. Prendre note des recommandations contenues dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.10 sur l'évaluation du MED POL.**

6. Prendre note des recommandations contenues dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.11 sur l'évaluation du CAR/PP.
7. Prendre note des recommandations contenues dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.12 sur l'évaluation du CAR/TDE.
8. Adopter la recommandation concernant le recentrage du CAR/TDE sur l'information et la communication et son changement d'appellation en CAR/INFO.

Recommandations au Secrétariat:

1. Entreprendre les actions nécessaires pour l'application des recommandations des rapports ci-dessus, telles qu'approuvées par la réunion des Parties contractantes.
2. Convoquer une réunion extraordinaire des points focaux du PAM chargée d'examiner les conclusions et recommandations de l'évaluation externe du PAM et de formuler des recommandations à l'intention de la réunion des Parties contractantes en 2007.
3. Inviter un représentant des partenaires du PAM à participer à la réunion extraordinaire des points focaux du PAM chargée d'examiner le rapport d'évaluation.
4. Élaborer une "Vision et Déclaration stratégique" en tant que base à la formulation de l'orientation future du PAM et la soumettre pour examen par la réunion des Parties contractantes en 2007.
5. Prendre les dispositions nécessaires pour que le CAR/TDE soit rebaptisé CAR/INFO et redéfinir le mandat et la mission de ce futur Centre afin qu'il appuie le PAM et ses composantes dans le domaine de l'information et de la communication.
6. Modifier l'accord de pays hôte concernant le CAR/TDE, en étroite coopération avec les autorités italiennes concernées, de manière à définir le rôle régional et international du Centre dans le domaine de l'information et de la communication.
7. Préparer un document à soumettre, pour approbation, à la réunion des Parties contractantes en 2007, et qui officialisera:
 - a) l'exposé de mission du CAR/PP et ses règles de fonctionnement, pour examen par la prochaine réunion des points focaux du PAM;
 - b) le rôle et les tâches courantes des points focaux nationaux du CAR/PP.

Budget pour cette composante

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|-------------------------------------|--------|-----------------------|----|-----|--------|----|-----|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Évaluation du PAM et suite à donner | MEDU | 20 000 | | * | 20 000 | | * |
| TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS | | 20 000 | 0 | 0 | 20 000 | 0 | 0 |

* Un financement extérieur est à rechercher.

I.A.3 Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

64. Conformément à la décision de la Dixième réunion des Parties contractantes (Tunis, novembre 1997), les propositions de la CMDD sont présentées à la réunion des Parties contractantes. Comme certaines des propositions et activités de la CMDD exigent des fonds provenant du budget du PAM et de sources externes, il est procédé ci-dessous à un exposé succinct, en gardant présent à l'esprit que les Parties contractantes sont appelées à mener des discussions approfondies et à se prononcer sur deux questions majeures relatives à la CMDD, à savoir la SMDD et le programme de travail de la Commission.

65. Sur la base du rapport d'activité de la CMDD pour 2004-2005 et des documents examinés par la 10^e réunion de la Commission, qui seront présentés pour examen et adoption par la prochaine réunion des Parties contractantes, la CMDD aura à traiter une série de questions importantes, dont la plupart concernent la SMDD:

- assurer le suivi de la mise en œuvre de la SMDD, au sujet de laquelle les composantes du PAM en général, et le Secrétariat en particulier, devraient inclure des activités pertinentes dans leurs programmes de travail respectifs;
- mener des activités spécifiques dans le cadre du programme de travail et comme suite donnée à des recommandations précédemment adoptées;
- continuer à fournir une assistance aux pays pour promouvoir le développement durable, en particulier dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable (SNDD), avec le plus possible d'appui financier et technique complémentaire, via notamment les projets de jumelage et l'échange de données d'expérience;
- renforcer la coopération avec les partenaires régionaux des grands groupes et s'employer conjointement avec eux à la promotion du développement durable aux niveaux national et régional, dans le cadre de la SMDD et des groupes de travail de la CMDD;
- promouvoir une stratégie d'information et communication plus active et mieux ciblée sur les activités de la CMDD en général, et sur la SMDD et les SNDD en particulier, grâce à l'utilisation des technologies de pointe, du système du web et des communications directes, y compris les publications.

66. Il convient de signaler que, à leur dernière réunion à Bruxelles le 30 juin 2005, les membres du Bureau ont estimé qu'il fallait identifier l'organisme technique qui serait chargé du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie. La SMDD est soumise sous la cote UNEP(DEC)/MED WG 270/Inf.13, et le programme de la CMDD sous la cote UNEP(DEC)/MED WG 270/Inf.14.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Adopter la SMDD, sur la base de la Déclaration de la Quatorzième réunion des Parties contractantes.**
- 2. Déterminer la composante du PAM la plus appropriée pour être chargée d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la SMDD.**
- 3. Fournir l'appui nécessaire à la mise en œuvre de la SMDD aux niveaux régional et national.**
- 4. Intégrer, s'il y a lieu, les objectifs, orientations et actions énoncés dans la SMDD dans les stratégies nationales de développement durable (SNDD) qui sont en cours d'élaboration ou ont été élaborées.**

5. Identifier des engagements et projets spécifiques en tant que contributions à la mise en œuvre de la SMDD.
6. Définir et lancer des initiatives de partenariat pour la mise en œuvre de la SMDD.
7. Mener des campagnes d'information et communication sur la SMDD et les SNDD spécifiques.
8. Prendre note du programme de travail de la CMDD et fournir un appui technique et financier à la mise en œuvre des activités de la CMDD aux niveaux régional et national.

Recommandations au Secrétariat :

1. Suivre la mise en œuvre de la SMDD aux niveaux régional et national.
2. Définir et lancer des actions pilotes en vue de contribuer à la mise en œuvre de la SMDD.
3. Promouvoir et, s'il y a lieu, appuyer l'élaboration de SNDD.
4. Encourager les Parties contractantes et les partenaires à mener des campagnes d'information et de communication sur la SMDD et les SNDD et, s'il y a lieu, fournir un appui à cet effet.
5. Lancer et coordonner la mise en œuvre du programme de travail et des activités de la CMDD.
6. Communiquer régulièrement, via le web ou par des communications directes, des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SMDD et des SNDD, des activités de la CMDD et des initiatives de partenariat méditerranéennes; rehausser la visibilité de la CMDD aux niveaux national, régional et international.

Budget pour cette composante

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|---|--------|-----------------------|--------|-----------|--------|--------|--------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable: suivi, actions pilotes et appui aux pays et partenaires | MEDU | 20 000 | 30 000 | 100 000 * | 20 000 | 30 000 | 40 000 |
| Mise en œuvre des programmes de travail "thématiques" de la CMDD: suivi des recommandations et appui aux pays et partenaires | MEDU | 19 965 | 10 500 | 30 000 | 19 965 | 10 500 | 30 000 |
| TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS | | 39 965 | 40 500 | 130 000 | 39 965 | 40 500 | 70 000 |

* Un concours financier est escompté de la part du Programme de coopération Azhar/Espagne pour l'élaboration de SNDD dans quatre pays méditerranéens.

I.A.4 Coopération et partenariat

I.A.4.1 Coopération avec les organisations des Nations Unies, les organisations intergouvernementales (OIG), les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres partenaires

67. Au fil des années, le PAM a instauré une coopération et un partenariat avec un certain nombre d'organisations des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales (OIG), d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres partenaires, tant au sein qu'au dehors de la région méditerranéenne.

68. Parmi elles, l'Union européenne occupe le premier rang. Depuis la création du PAM, la CE a coopéré très étroitement avec le PAM pour exécuter des activités dans la région. L'Organisation maritime internationale (OMI) est une autre organisation avec laquelle le PAM travaille très étroitement en raison des liens institutionnels qu'il entretient avec elle à travers le REMPEC. Deux nouvelles initiatives associant des composantes du PAM et l'OMI sont actuellement envisagées: ce sont le projet SAFEMED et le Partenariat OMI/FEM Go Ballast qui vise à aider les pays en développement à lutter contre le transfert d'organismes aquatiques nocifs par les eaux de ballast des navires.

69. Le PAM a aussi instauré de bonnes relations de travail avec d'autres organisations des Nations Unies, notamment le PNUE, le PNUD, l'ONUDI et les bureaux et offices régionaux des Nations Unies. La même remarque s'applique aux organisations internationales et intergouvernementales, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le METAP, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Banque mondiale et la Convention de Bâle.

70. Dans la région arabe, le PAM coopère avec la Ligue des États arabes, le CEDARE et l'École euro-arabe de gestion.

71. Dans le domaine de la protection de la nature et de la biodiversité, le PAM coopère avec l'UICN, le Fonds mondial pour la nature et la Convention de Ramsar.

72. Une très bonne relation existe entre le PAM et des ONG comme l'ICC/MED, MedCités, le MIO-ECSDE, MEDFORUM, le RAED, Amis de la terre et le WWF. Elles prennent une part active aux réunions du PAM, y compris les réunions des Parties contractantes.

73. Outre le renforcement des relations existantes, le PAM devrait s'efforcer de développer d'autres partenariats avec des organisations nationales, régionales et internationales actives dans des domaines de son champ d'action. Des arrangements de travail efficaces devraient être conclus avec d'autres secrétariats de conventions ou organismes, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la Commission du développement durable des Nations Unies, la Convention relative à la lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique et d'autres organisations des Nations Unies et leurs bureaux/offices régionaux, ainsi que le Programme pour les mers régionales du PNUE.

74. Le PAM devrait aussi rechercher comment renforcer ses relations avec le Centre régional environnemental pour l'Europe orientale et centrale (REC) et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE).

75. La Convention d'Aarhus, les Examens OCDE des performances environnementales, le Protocole de Kiev sur l'évaluation d'impact sur l'environnement des décisions stratégiques et le processus "Un environnement pour l'Europe" sont des initiatives

très importantes qui sont mises en œuvre dans le cadre de la CEE-NU et de son Comité de politique de l'environnement. Le PAM et la Convention de Barcelone, appuyés par les Parties contractantes, devraient s'efforcer d'obtenir une meilleure visibilité et reconnaissance de leur contribution au cours de la prochaine Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" qui doit se tenir en 2007 en Serbie et Monténégro.

Recommandations

Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Appuyer le renforcement de la coopération entre le PAM et les organisations internationales, les organisations des Nations Unies, les autres conventions et les organisations non gouvernementales (ONG).**
- 2. S'employer à assurer au PAM et à la Convention de Barcelone une plus grande visibilité lors de la prochaine Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" qui doit se tenir en Serbie et Monténégro en 2007.**

Recommandations au Secrétariat:

- 1. Participer au projet OMI/FEM visant à aider les pays en développement à contrôler le transfert d'organismes aquatiques nocifs dans les eaux de ballast des navires.**
- 2. Renforcer la coopération avec les secrétariats des conventions environnementales, les organisations compétentes des Nations Unies, les bureaux de la Commission économique régionale des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales en vue d'assurer une synergie sur les questions d'intérêt commun.**
- 3. Continuer à resserrer les liens avec les programmes de coopération dans la région arabe, en particulier par le biais de la Ligue des États arabes, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie de l'Ouest et le CEDARE au titre de la mise en œuvre d'activités conjointes, de préférence dans le cadre d'un mémorandum d'accord.**
- 4. Renforcer la coopération entre le PAM et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), entre le PAM et le Centre régional environnemental pour l'Europe orientale et centrale (REC).**
- 5. Instaurer des relations de travail avec les secrétariats de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de la Commission du développement durable des Nations Unies, de la Convention relative à la lutte contre la désertification, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Bâle, lesquelles présentent toutes un intérêt direct pour la Convention de Barcelone.**
- 6. Promouvoir la coopération avec l'Initiative Adriatique-Ionienne.**

I.A.4.2 Coopération avec l'Union européenne

76. En dehors du fait que la Communauté européenne (CE) est une Partie contractante, la CE et le PAM coopèrent depuis longtemps dans de nombreux domaines dans le cadre de la Convention de Barcelone. La CE considère la Convention de Barcelone comme une

convention environnementale régionale aux résultats probants et qui, avec la révision de 1995, intègre désormais le concept de développement durable. Cette coopération s'est encore renforcée dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, en particulier avec la place éminente conférée au PAM dans la Déclaration d'Athènes de 2002.

77. Cette relation forte devrait encore se développer sur la base d'une coopération plus étroite entre le PAM et la CE dans la région grâce à l'exécution d'activités conjointes. En application de la décision des Parties contractantes à Catane, le PAM et la Commission européenne ont élaboré un programme de travail conjoint (UNEP(DEC)/MED WG270/Inf.30) destiné à renforcer leur coopération et leur partenariat. Il est prévu que ce programme de travail conjoint sera finalisé dans les prochains mois.

78. Le PAM devrait aussi faire en sorte qu'il soit associé à d'autres initiatives de la CE qui concernent directement sa sphère d'intérêt dans la région méditerranéenne. Après l'expérience de coopération très positive du PAM et de la CE lors de l'élaboration de la Stratégie marine européenne, le PAM a récemment noué des liens avec le Commissaire de l'UE pour la pêche et les affaires maritimes au sujet de sa participation, dès le début, au processus de consultation lancé par la CE pour rédiger un "Livre vert" sur les options futures d'une éventuelle politique maritime de l'UE. Ainsi est-il prévu que le chef de l'équipe de travail sur le "Livre vert" consultera le PAM sur les questions méditerranéennes.

79. Le PAM devrait aussi participer à l'initiative que la CE lance actuellement en vue de "dépolluer" la Méditerranée d'ici à 2020 en s'attaquant à toutes les grandes sources de pollution comme les émissions industrielles, les déchets municipaux, dont les eaux usées. Cette proposition a été approuvée par les Ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères en mai 2005. Pour la Méditerranée, ce pourrait être une occasion propice d'accroître la synergie avec la CE, puisque les problèmes de pollution de la mer Méditerranée d'origine terrestre sont traités depuis des années par le MED POL.

80. Cette année, le PAM célèbre son trentième anniversaire et procède à une évaluation de l'ensemble de son processus. Dans le même temps, la CE célèbre le dixième anniversaire de la signature du Partenariat euro-méditerranéen et saisit cette occasion pour dresser un bilan de ce qui a été réalisé et convenir de priorités pour l'avenir. Outre leur programme de travail conjoint, le PAM et la CE devraient aussi tirer parti de ce double événement pour définir comment les activités en faveur de l'environnement de la région peuvent être mieux coordonnées de manière à éviter que les efforts fassent double emploi et à optimiser l'utilisation des ressources. Le PAM devrait rechercher une harmonisation et une synergie avec les activités de la CE dans la région tout en préservant son identité en tant que mécanisme régional qui jouit de la confiance et de l'appui de tous les pays méditerranéens.

81. Dans le développement des relations entre le PAM et la CE, il convient aussi de faire fond sur la politique européenne de voisinage qui a pour vocation de mettre à profit le Partenariat euro-méditerranéen et d'autres initiatives régionales sur la base de la réalisation de plans d'action bilatéraux.

Recommandations :

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Prendre note du programme de travail conjoint du PAM et de la Commission européenne et en appuyer la mise en œuvre:
 - a. renforcer la coopération au niveau institutionnel en facilitant les réunions des deux parties au plus haut niveau possible pour assurer une synergie sur les questions stratégiques d'intérêt commun;
 - b. accroître la coopération entre la CE et l'Unité de coordination du PAM, les Centres d'activités régionales (CAR) et le MED POL en sorte que l'expérience et l'expertise des CAR et du MED POL puissent appuyer les activités de la CE dans la mise en œuvre de la politique d'environnement dans la région;
 - c. renforcer la dimension environnementale de l'intérêt général et la promotion des politiques de développement durable dans les pays riverains de la Méditerranée.
2. Approuver la participation du PAM à l'initiative que la Commission européenne lance actuellement en vue d'élaborer une politique maritime.
3. Appuyer la participation du PAM à l'initiative visant à "dépolluer" la Méditerranée d'ici à 2020, compte tenu du rôle important que joue déjà le PAM, à travers ses composantes, dans l'élimination de la pollution de la Méditerranée d'origine terrestre et maritime.
4. Promouvoir la Convention de Barcelone et le PAM en tant que mécanisme régional pour la mise en œuvre des activités de la CE dans la région lors du prochain sommet de Barcelone qui marquera le dixième anniversaire du Partenariat euro-méditerranéen.
5. inviter la Commission européenne à accroître son concours financier aux activités du PAM pour aider les pays à s'attaquer aux problèmes de pollution en Méditerranée.

Recommandations au Secrétariat:

1. Mettre en œuvre le programme de travail conjoint avec la CE sur la base des activités esquissées dans le document UNEP(DEC)/MED WG 270/Inf.30.
2. Soumettre une évaluation de la mise en œuvre du programme de travail conjoint à la prochaine réunion des Parties contractantes.
3. Prendre une part active à la mise en œuvre de la Stratégie marine européenne et au processus de consultation lancé par la CE pour l'élaboration de la politique maritime de l'UE en vue de préserver les intérêts des Parties contractantes dans la région.
4. Prendre une part active à l'initiative de la CE visant à "dépolluer" la Méditerranée d'ici à 2020 en y apportant l'expérience et l'expertise acquises par le PAM au cours des années et en évitant ainsi tout double emploi des activités ou gaspillage de ressources.
5. Travailler étroitement avec la CE en vue d'assurer un niveau suffisant de financement pour la mise en œuvre en Méditerranée d'activités du PAM qui se rapportent également à la CE.

I.A.4.3 Coopération avec la société civile et participation du public

82. Le PAM a une liste étendue de partenaires qu'il aide en leur apportant un appui financier direct pour l'exécution de projets servant ses objectifs. La liste des partenaires, telle que mise à jour, est jointe comme document d'information sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.70/Inf15. Avec l'inscription sur la liste des ONG partenaires du MAP de deux nouvelles organisations, ainsi qu'en a décidé le Bureau en 2004, le nombre total de ces partenaires s'établit à 76, répartis en cinq catégories : organisations intergouvernementales, autorités locales, acteurs socio-économiques, ONG, établissements d'enseignement et universitaires.

83. Le PAM continuera à œuvrer avec ses partenaires au processus d'élaboration d'outils politiques régionaux et à diverses initiatives juridiques telles que le système de rapports et le respect des obligations, le protocole sur la GIZC, les règles et procédures concernant la responsabilité et la réparation des dommages.

84. Ainsi qu'il a déjà été souligné plus haut, il est impératif de prêter davantage attention à l'application de la Convention et de ses Protocoles. De l'avis du Secrétariat, les ONG partenaires du PAM pourraient jouer un rôle important en encourageant les Parties contractantes et les acteurs concernés à contribuer à la mise en œuvre de la Convention, des Protocoles, du PAS MED, du PAS BIO, de la Stratégie pour la prévention et la lutte contre la pollution provenant des navires, et de la SMDD.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Favoriser la participation du public à toutes les activités relatives au PAM menées au niveau national, encourager et renforcer la coopération avec les partenaires du PAM représentant la société civile.**
- 2. Approuver la liste actualisée des partenaires du PAM figurant dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.15.**

Recommandations au Secrétariat:

- 1. Renforcer encore la coopération avec les ONG inscrites sur la liste des partenaires du PAM et accroître l'assistance qui leur est octroyée, en accordant la priorité à celles qui sont actives dans l'est et le sud de la Méditerranée.**
- 2. Continuer à asseoir sur une base plus solide les activités du PAM dans le domaine de la participation et de la sensibilisation du public en les centrant sur les questions d'environnement en général et sur les activités du PAM en particulier, par l'octroi d'une assistance aux pays pour ces activités.**
- 3. Associer les organisations non gouvernementales (ONG) aux activités du PAM et, dans le même temps, appuyer leurs initiatives en faveur de l'environnement méditerranéen, et inciter d'autres ONG à devenir partenaires du PAM.**

Budget pour cette composante:

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|---|--------|-----------------------|---------------|----------|---------------|---------------|----------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Appui aux organisations non gouvernementales et autres acteurs importants | MEDU | 55 000 | 11 000 | | 33 000 | 33 000 | |
| Promotion de la coopération régionale | MEDU | 10 000 | | | 10 000 | | |
| TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS | | 65 000 | 11 000 | 0 | 43 000 | 33 000 | 0 |

I.A.5 Réunions

85. La multiplication des activités du PAM dans des domaines tels que la tenue de séminaires nationaux dans le cadre du processus de consultation pour l'élaboration des PAN et de la SMDD, la mise en œuvre du PAS MED, l'exécution du Projet FEM, la mise en place du système de rapports et la préparation du mécanisme de respect des obligations, a, dans l'ensemble, contribué à la complexité du calendrier des réunions du PAM. Cette question devrait donc être examinée en vue de rationaliser le nombre et la durée des réunions.

86. S'agissant des réunions des points focaux, il est proposé de tenir une réunion parallèle des coordonnateurs nationaux pour le MED POL et des points focaux pour le CAR/PP, avec quelques séances communes. Envisager une réunion totalement commune ne serait pas réaliste étant donné que de nombreux sujets ne présentent pas un intérêt commun immédiat.

87. La tenue de réunions conjointes des points focaux du CAR/PB, du CAR/PAP et du CAR/TDE est une pratique qui devrait être reconsidérée, notamment parce que le mandat du CAR/TDE est appelé à changer substantiellement. Les points focaux nationaux sont invités à dire si, selon eux, il convient de maintenir les réunions conjointes des trois centres ou de revenir à des réunions séparées, au moins pour le CAR/TDE.

Budget pour cette composante

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|--|--------|-----------------------|----|-----------|--------|--------|-----------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Atelier régional et sessions de travail sur l'élaboration et la mise en œuvre des SNDD, et suivi de la mise en œuvre de la SMDD | MEDU | 30 000 | | 50 000 * | | 20 000 | 40 000 |
| Réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) – une par an | MEDU | 40 000 | | 60 000 ** | 50 000 | | 50 000 ** |
| Réunions du Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable (une par an) | MEDU | 20 000 | | 10 000 | 20 000 | | 10 000 |
| Réunions du Bureau (deux par an) chargées d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action, de conseiller le Secrétariat sur les questions soulevées depuis la réunion des Parties contractantes et de se prononcer sur des ajustements du budget-programme | MEDU | 50 000 | | | 30 000 | | |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|---|--------|-----------------------|----|---------|---------|--------|---------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Réunion des points focaux du PAM chargée d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action et le budget-programme 2008-9, suivie de la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes chargée d'examiner et d'approuver le budget-programme 2008-9 | MEDU | | | | 100 000 | | *** |
| Réunion des directeurs des Centres d'activités régionales et de l'Unité de coordination pour la programmation et la coordination des activités du PAM (deux par an) | MEDU | 10 000 | | | 10 000 | | |
| Réunions de consultation des experts sur la responsabilité et la réparation des dommages | MEDU | 20 000 | | | 30 000 | | |
| Réunions du groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations | MEDU | 20 000 | | | 20 000 | | |
| Réunion sur le système de rapports | MEDU | 30 000 | | | 30 000 | | |
| Conférence de présentation de projets PAC (participation de CAR) | MEDU | 10 000 | | | 10 000 | | |
| Provision destinée à des coûts imprévus liés à l'organisation de réunions | MEDU | 10 000 | | | 10 000 | | |
| TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS | MEDU | 240 000 | 0 | 120 000 | 310 000 | 20 000 | 100 000 |

* Appui financier escompté du programme de coopération Azahar/Espagne pour un atelier régional sur les SNDD.

** Appui financier escompté du pays hôte (au moins les deux tiers du coût des réunions de la CMDD pris en charge par le pays hôte s'il est membre de l'UE, et un tiers pour les autres pays).

*** Le pays hôte de la Quinzième réunion des Parties contractantes devrait prendre à sa charge le coût global.

I.A.6 Information, sensibilisation et participation du public

88. L'un des points les plus faibles du PAM et de ses composantes tient à leur manque de visibilité. Le grand public et les médias ont une connaissance insuffisante des diverses activités réalisées par le PAM dans le cadre de la Convention de Barcelone. Même dans les pays qui sont parties à la Convention, le PAM et ses composantes sont très peu connus. Cette situation est un constat relevé dans l'évaluation des divers CAR, et plus récemment dans l'évaluation externe du PAM.

89. En dépit de l'adoption par les Parties contractantes à Malte, en 1999, d'une Stratégie en matière d'information qui était destinée à promouvoir l'image du PAM dans la région, celui-ci manque encore de la notoriété dont bénéficient d'autres conventions environnementales.

90. Il conviendra de remédier au manque de visibilité du PAM au cours du prochain exercice biennal. En premier lieu, la Stratégie en matière d'information doit être repensée et révisée. Pour accroître la sensibilisation du public aux activités du PAM et conférer à la Convention de Barcelone l'éclairage et le profil qu'elle mérite, une approche plus innovante et proactive doit être adoptée dans la diffusion des renseignements et l'organisation des activités de sensibilisation du public, en tirant parti des nouveaux outils d'information et de communication, ce qui devrait être la principale tâche du nouveau fonctionnaire chargé de l'information qui sera recruté dans les prochains mois.

91. Les contacts avec les médias doivent être améliorés. Le PAM doit publier des communiqués de presse et diffuser des articles sur des sujets relatifs à la situation du milieu marin en Méditerranée. La base de données sur les médias doit être actualisée et un groupe restreint et solide de journalistes s'intéressant au PAM et à la Convention de Barcelone devrait être recensé et tenu régulièrement informé. Le modèle de présentation des communiqués de presse du PAM devrait faire l'objet d'une conception plus attrayante.

92. Les Centres d'activités régionales devraient témoigner d'une plus grande proactivité dans la promotion de leurs projets et activités, non seulement dans leurs pays hôtes respectifs mais aussi dans l'ensemble de la région. Quand ils organisent des réunions, ils devraient prévoir de les accompagner d'une manifestation visant à les faire connaître du public. Ils devraient aussi mettre davantage à profit leurs sites web.

93. Le site web du PAM sera actualisé sur une base régulière et rendu plus facilement accessible au grand public. Un premier pas a déjà été fait avec l'adoption d'une conception totalement nouvelle qui a été mise au point par le CAR/TDE. Le site est aussi disponible en plusieurs langues et par là même accessible à un public plus large.

94. Sous sa forme de présentation actuelle, *MedOndes* ne sert aucun but précis. Il devrait avoir un rythme de publication trimestriel et couvrir avant tout des rubriques sur les activités du PAM et de ses composantes, avec des articles sur le milieu marin. Il devrait continuer à être publié en trois langues - anglais, arabe et français. La liste de diffusion doit être tenue à jour pour faire en sorte qu'il atteigne le public cible. En dehors des ministères de l'environnement, des points focaux, des ONG, des médias et des autres conventions environnementales, les publications devraient également être envoyées aux établissements d'enseignement, et spécialement aux universités.

95. Les ateliers à l'intention des professionnels des médias, qui ont connu un grand succès dans le passé, devraient être poursuivis à raison d'au moins deux par an. Les précédents ont suscité de larges échos autour du PAM. Cependant, faute d'être entretenus par des contacts réguliers avec les journalistes concernés, les résultats positifs s'effacent avec le temps.

96. Les expositions sont une activité importante pour stimuler l'intérêt du grand public. Très rares sont celles qui ont été organisées, dans le passé, sur les activités du PAM, même à Athènes, siège du Secrétariat. Il est proposé de tenir l'an prochain une exposition qui marquera le trentième anniversaire de la Convention de Barcelone et appellera l'attention sur les nombreuses initiatives prises dans le cadre de celle-ci, au cours des années, pour la prévention de la pollution en Méditerranée. La même exposition pourrait être reprise dans différents pays de la région.

97. Le PAM n'a pas de ressources suffisantes pour entreprendre une vaste et vigoureuse campagne d'information et de relations publiques. Mais ce handicap peut être surmonté grâce à la reconversion du CAR/TDE en CAR/INFO qui deviendra à même d'appuyer le PAM et les CAR dans la promotion de leurs activités. Au cours du présent exercice biennal, le CAR/TDE a déjà montré qu'il était capable d'appuyer le PAM et les CAR en organisant des activités de publicité et de relations publiques. Il a reconstruit le site web du PAM autour d'une conception nouvelle qui représente une grande amélioration par rapport au site précédent. Il a appuyé la participation du CAR/ASP à des expositions sur la biodiversité et coopère avec les autres Centres pour les aider à développer leurs outils d'information. À l'occasion du trentième anniversaire du PAM, le CAR/TDE a créé un prix de l'environnement qui a attiré un grand nombre de participants et eu un large retentissement dans les médias italiens. Le Centre réalise aussi actuellement un court métrage vidéo qui sera présenté à la séance d'ouverture de la réunion des Parties contractantes. Au cours de la dernière réunion des Parties à Catane, le CAR/TDE avait fourni aux médias appui et moyens techniques, et il fera de même en Slovaquie.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Mettre en place au niveau national un mécanisme qui aide à rehausser le profil et la visibilité de la Convention de Barcelone ainsi que des activités du PAM et des Centres d'activités régionales.
2. Approuver la redéfinition de *MedOndes* et sa publication en tant que magazine trimestriel rendant compte des diverses activités du PAM et de ses composantes.
3. Favoriser l'accès à l'information sur les questions d'environnement en général, et sur les activités du PAM en particulier.

Recommandations au Secrétariat:

1. Lancer une campagne de publicité et de relations publiques pour rehausser le profil de la Convention de Barcelone et du Plan d'action pour la Méditerranée par la publication, sur une base plus régulière, de communiqués de presse et d'articles consacrés aux questions d'environnement de la Méditerranée en général et aux activités du PAM en particulier.
2. Actualiser la Stratégie du PAM en matière d'information en vue d'adopter une approche plus innovante de la diffusion des renseignements et de l'organisation de campagnes de sensibilisation du public à la Convention de Barcelone, au PAM et à ses composantes, en recourant aux outils les plus récents d'information et de communication.
3. Instaurer et maintenir des contacts étroits avec les journalistes de la presse écrite, parlée et télévisée et leur communiquer un flux régulier d'informations.
4. Organiser deux ateliers par an à l'intention des professionnels des médias de pays méditerranéens au cours du prochain exercice biennal et les tenir au courant des dernières initiatives du PAM.
5. Organiser en 2006 une exposition à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention de Barcelone et monter la même exposition dans des pays de la région.
6. Aider les pays à organiser des manifestations pour promouvoir la participation du public sur les questions d'environnement et diffuser des informations en vue d'accroître sa sensibilisation.
7. Œuvrer étroitement avec le CAR/TDE, lorsqu'il aura été recentré sur les activités d'information et de communication, à rehausser la visibilité de la Convention de Barcelone et du PAM, tant dans les pays méditerranéens qu'au niveau international.

Budget pour cette composante

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|--|--------|-----------------------|----------|----------|----------------|----------|----------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Élaboration, mise en forme, traduction, impression et diffusion des rapports du PAM, et revalorisation du site web du PAM | MEDU | 55 000 | | | 55 000 | | |
| Élaboration et impression de supports d'information destinés au public et à la presse | MEDU | 25 000 | | | 15 000 | | |
| Élaboration, traduction, impression et diffusion du magazine du PAM <i>MedOndes</i> (en anglais, arabe et français) | MEDU | 35 000 | | | 30 000 | | |
| Ateliers à l'intention des professionnels méditerranéens de la communication sur des domaines d'activité du PAM | MEDU | 30 000 | | | | | |
| Manifestations et supports d'information pour rehausser la visibilité du PAM et célébrer le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention de Barcelone | MEDU | 10 000 | | | | | |
| Appui à des activités d'information et de communication et sensibilisation du public par le biais des médias | MEDU | 30 000 | | | | | |
| Assistance aux pays pour la promotion de la participation du public (application de l'article 15 de la Convention de Barcelone) | MEDU | 5 000 | | | 2 995 | | |
| Préparation et impression de volumes de la Série des rapports techniques du PAM | MEDU | 7 000 | | | 3 000 | | |
| Services de bibliothèque | | 5 000 | | | 5 000 | | |
| TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS | | 202 000 | 0 | 0 | 110 995 | 0 | 0 |

I.A.7 Questions financières et questions relatives au personnel

I.A.7.1 Questions financières

État, au 30 juin 2005, des contributions au Fonds d'affectation spéciale relatif à la Convention de Barcelone.

98. Au 30 juin 2005, l'état des contributions d'établissait comme suit (annexe I):

A- Total des contributions ordinaires annoncées pour 2005 : 6 617 844. €

B- Total des montants recouverts en 2005 pour 2005 : 5 148 311 €, soit 78 % du total des contributions annoncées.

C- Total des contributions non acquittées pour les années antérieures : 742 991€.

D- Total des montants recouverts en 2005 pour les années antérieures: 177 453 €, soit 23,4% du montant non acquitté.

Total des montants recouverts en 2005 (B+D) : 5 325 764 €, soit 72,2%.

Total des contributions annoncées non acquittées (A+C)-(B+D) : 2 051 009, soit 27,65% du total des contributions annoncées.

99. Par comparaison avec les années 2003 et 2004, où le total des contributions recouvrées s'établissait à 75% et 87% respectivement, à la fin de juin 2005 un total de 78% des contributions dues pour l'année en cours avait été versé. Le total des contributions annoncées non acquittées pour les années antérieures s'établit à 742 991 €. Les pays qui ont des arriérés doivent s'évertuer à en régler le montant.

100. Le budget du prochain exercice biennal est établi conformément à la décision des Parties contractantes à Catane par laquelle elles demandaient une augmentation de zéro pour cent au prochain exercice financier.

Contributions additionnelles en espèces et en nature

101. À leur dernière réunion de septembre 2003, les points focaux du PAM sont convenus que, en plus des informations sur les contributions financières volontaires, il serait utile de communiquer aussi les données sur les contributions en espèces et en nature pour inciter d'autres autorités nationales à faire des dons similaires. Les renseignements en questions figurent dans le Rapport du Coordonnateur sur les activités menées au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

Exercice d'audit

102. À la demande du Secrétariat du PAM, un exercice d'audit de l'Unité de coordination du PAM/PNUE a été réalisé par l'Office of Internal Oversight Services (OIOS) des Nations Unies entre février et mars 2005. L'exercice a porté sur les activités de la période janvier 2002-mars 2005. Le rapport d'audit final (doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.17) a été soumis au Secrétariat en juillet. Un certain nombre de recommandations y sont formulées, dont certaines sont déjà appliquées par le Secrétariat.

103. Selon la principale conclusion du rapport, les dispositions en vigueur étaient suffisantes pour administrer le bureau, mais, sur plusieurs points, une plus grande clarté pourrait améliorer l'efficacité des opérations.

1.A.7.2 Questions relatives au personnel

Occupation des postes vacants,

104. Il est prévu, dans les prochains mois, de pourvoir, à l'Unité d'Athènes, trois postes existants sur quatre et un poste nouvellement créé, à savoir: le poste de fonctionnaire chargé de l'information, laissé vacant par le départ à la retraite de M. Baher Kamal, deux postes administratifs et un nouveau poste de fonctionnaire chargé des technologies de l'information.

105. À l'heure actuelle, l'Unité de coordination ne dispose pas de l'appui nécessaire dans le domaine des technologies de l'information (TI), si bien qu'elle connaît très souvent des pannes, avec arrêt complet des serveurs. L'infrastructure TI n'a pas été revalorisée. Pendant longtemps, le site web du PAM n'a pas fonctionné, suscitant de nombreuses doléances. Finalement, un nouveau site a été construit par le CAR/TDE, sans qu'aucun frais n'en soit imputé au Secrétariat. Mais par manque de compétences spécialisées, le site est encore géré par le CAR/TDE en Italie. Par ailleurs, quand le bureau a rencontré des difficultés avec le service courriel, il a été fait l'acquisition, pour un montant de 47 000 euros, d'une ligne numérique asynchrone pour abonné (ADSL) via satellite. Mais au bout de six mois l'ADSL a été jugé déficiente et écartée en raison de sa faible vitesse et de l'impossibilité de la connecter à d'autres réseaux. Lors de l'audit, il avait été noté que si une étude de faisabilité correcte avait été réalisée avant de commander les paraboles, les insuffisances de la technologie satellite auraient été relevées et les frais encourus évités.

106. Pour faire en sorte que l'Unité de coordination ait une technologie de l'information et de la communication (TIC) appropriée pour appuyer son programme de travail, une Unité d'aide à la gestion des technologies de l'information et de la communication devrait être constituée avec la création d'un poste de cadre supplémentaire, chargé de veiller à la mise en place des politiques et procédures TIC et à leur alignement sur les pratiques des Nations Unies, comme l'avaient recommandé les auditeurs.

Revalorisation du poste de Coordonnateur du MED POL

107. Depuis sa création en 1975, le MED a évolué: d'abord outil de recherche précurseur exécutant des projets pilotes pour évaluer la pollution marine, il est devenu un organisme chargé d'aider les pays à renforcer leurs capacités de surveiller et maîtriser la pollution marine, avant tout celle qui est d'origine terrestre. Il a constitué le premier programme opérationnel du PAM. Au fil des années, il a traversé plusieurs phases et a été associé à de nombreux projets dans tous les pays méditerranéens pour s'attaquer à la pollution d'origine terrestre.

108. Ces dernières années, l'Unité MED POL a assumé un rôle accru et été chargée de responsabilités plus lourdes dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole "tellurique". En 1997, le Programme d'actions stratégiques a été adopté comme initiative orientée vers l'action sur la base des dispositions du Protocole "tellurique". Il avait un caractère novateur du fait que, pour la première fois, les pays convenaient d'objectifs quantifiés de réduction de la pollution. Il s'est accompagné de l'élaboration des bilans diagnostiques nationaux et des bilans de base d'émission/rejet de polluants, sur lesquels se fondent les pays méditerranéens pour établir leurs plans d'action nationaux.

109. Le MED POL a été impliqué dans l'exécution du premier Projet FEM visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre et il est maintenant chargé de la mise en œuvre du Partenariat stratégique FEM pour l'ensemble de l'écosystème méditerranéen, de concert avec la Banque mondiale, en vue d'accélérer la mise en œuvre du PAS MED, du PAS BIO et des PAN.

110. À l'heure actuelle, le poste de coordonnateur du MED POL est classé P-5. Mais eu égard aux responsabilités plus lourdes qui incombent à son titulaire, le sentiment qui prévaut est qu'il devrait être reclassé en D-1.

111. À sa dernière réunion à Bruxelles, le Bureau a appuyé la recommandation du Secrétariat pour le reclassement de ce poste.

Assistant sécurité

112. En 2004, avec l'approbation du PNUE, un poste temporaire d'assistant sécurité a été créé pour s'occuper des mesures de renforcement prises à l'époque dans ce domaine dans la perspective du déroulement des Jeux olympiques à Athènes et pour répondre aux exigences de rapport du Coordonnateur de la sécurité au siège des Nations Unies à New York. Le financement du poste était pris en charge par le PNUE pour une période de 12 mois.

113. En mai 2004, le Sous-secrétaire général des Nations Unies pour la gestion, avec l'approbation du PNUE, a nommé le Coordonnateur de l'Unité MED, étant à la tête de l'organisme chef de file des Nations Unies dans le pays, comme "Designated Officer" pour la sécurité en Grèce.

114. Selon les critères des Nations Unies en matière de sécurité, la Grèce n'est pas considérée comme un pays à risque. Mais comme les Nations Unies sont toujours tenues pour une cible possible et que leurs bureaux et offices, dans le monde, ont reçu pour

instructions d'améliorer leur niveau de sécurité afin de protéger leurs bâtiments et leur personnel, il a été jugé souhaitable de nommer un assistant sécurité. Après appel d'offres public, un ressortissant grec, hautement compétent sur ces questions, a été désigné pour le poste avec effet à compter du 24 juillet 2004.

115. Après des instructions impératives de l'UNSECOORD (Coordonnateur pour la sécurité des Nations Unies) à New York de faire en sorte que le bureau du PAM/PNUE d'Athènes réponde au niveau MOSS (Minimum Operating Security Standards), un certain nombre de mesures ont été mises en place. Elles comprennent l'installation et la maintenance de caméras et d'une vidéo surveillance supplémentaire, la présence d'un agent de sécurité temporaire à l'entrée, le contrôle strict de l'accès pour le personnel et les visiteurs au moyen de cartes ou badges d'identité et l'achat d'un téléphone satellite.

116. Le rapport d'audit cité plus haut a salué les dispositions prises pour renforcer la sécurité des locaux, du personnel et des biens de l'Unité MED, ainsi que leur totale conformité aux normes MOSS. Il a également proposé que l'Unité MED examine avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (DSS), qui a remplacé l'UNSECOORD, le rôle qu'elle envisage à cet effet et les modalités de financement de la sécurité, puis qu'elle fasse rapport à ce sujet aux Parties contractantes pour leur approbation.

117. Le Secrétariat entretient actuellement une correspondance avec le DSS pour traiter de cette question, comme l'a proposé l'OIOS. En attendant, comme ces tâches de sécurité sont un service commun concernant d'autres organisations des Nations Unies à Athènes, l'Unité MED a proposé que des dispositions soient prises pour un partage du coût. Seul le HCR, l'office des Nations Unies venant en second par ses effectifs – les autres n'ayant que trois ou quatre employés –, est convenu d'apporter sa contribution à la rémunération de l'assistant sécurité.

118. À la réunion du Bureau au Caire en novembre 2004, le Secrétariat a proposé que le poste d'assistant sécurité soit créé à titre permanent et rémunéré sur le budget ordinaire du PAM, après approbation par les Parties contractantes. Le Bureau n'a pas soulevé d'objection à cette ligne de conduite proposée.

119. En attendant la solution de cette question du financement avec le DSS et le PNUE, le Secrétariat propose de maintenir le poste d'assistant sécurité à titre temporaire pour une autre année. Hormis la contribution du HCR, le poste sera rémunéré sur le fonds de roulement du PAM.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Adopter la version du budget 2006-2007 en euros.**
- 2. Prendre note de la version du budget 2006-2007 en dollars E.U.**
- 3. Inviter instamment les Parties contractantes qui ont des arriérés de contribution à s'évertuer d'en régler les montants afin que le secrétariat soit en mesure de financer ses activités, quand des augmentations des contributions volontaires ne sont pas envisagées.**
- 4. Approuver le reclassement du poste de Coordonnateur du MED POL en D-1.**
- 5. Approuver la création d'un poste de fonctionnaire chargé des technologies de l'information à la classe d'administrateur.**

6. Approuver le maintien du poste d'assistant sécurité à titre temporaire pour une année (2006) jusqu'à ce que toutes les questions administratives soient résolues avec le DSS et le PNUE et, en plus des fonds mis à disposition par le HCR, utiliser le fonds de roulement pour payer le solde.

Recommandations au Secrétariat:

1. Faire tout son possible pour recouvrer les arriérés de contributions ordinaires.
2. Continuer à fournir, dans le budget, le détail des contributions en espèces et en nature.
3. Rechercher les moyens de régler la question toujours pendante des arriérés de l'ex-Yougoslavie.

II. COMPOSANTES

II.A. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION

II.A.1 Pollution d'origine terrestre (MED POL)

II.A.1.1 Politique et coordination

120. Dans le cadre de l'élaboration, par l'Union européenne, de la Stratégie marine européenne, le MED POL a apporté, au nom du PAM, un concours actif à la préparation de diverses composantes de la Stratégie en promouvant les intérêts méditerranéens en harmonie avec les objectifs et les principes de l'UE. La mise en œuvre de la Stratégie marine européenne dans la région concorde bien avec les objectifs et principes du PAM et du MED POL (en particulier le PAS MED) et elle pourrait drainer vers la Méditerranée un concours technique et financier pour la réalisation par les pays - y compris ceux qui ne sont pas membres de l'UE - des visées et objectifs communs. Ainsi, les États méditerranéens membres de l'UE souhaiteront peut-être proposer à cette dernière que le MED POL/PAM serve d'outil opérationnel pour la mise en œuvre de la Stratégie marine européenne en Méditerranée et pour établir un lien entre pays membres et non membres de l'UE dans le cadre de l'initiative.

121. L'une des initiatives novatrices que préconise la Stratégie marine européenne consiste à appliquer l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines. Cette initiative, qui a été reprise par le MED POL dans le cadre de sa future Phase IV, nécessite d'être appliquée par l'ensemble du système du PAM et, au sein de ce système, le MED POL pourrait jouer un rôle fondamental dans le suivi et l'évaluation de l'approche. La Commission européenne, sur la base de son expérience positive de coopération avec le MED POL, propose de financer un projet qui serait exécuté par le MED POL en 2005-2006 pour contribuer à l'application progressive de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines dans la région.

122. Au cours du présent exercice biennal, le MED POL a mené à bien la préparation d'un projet de programme MED POL-Phase IV (2006-2013), qui a été approuvé par les coordonnateurs nationaux pour le MED POL à leur réunion de mai 2005. Si le projet de programme MED POL-Phase IV est en outre approuvé par la réunion des points focaux du PAM et adopté par les Parties contractantes, le MED POL- Phase III continuera d'être mis en œuvre au cours du prochain exercice biennal parallèlement à l'adoption progressive d'éléments du MED POL-Phase IV, tandis que les détails opérationnels du programme seront préparés et testés pour approbation en 2007.

123. Avec la rénovation du CAR/TDE, et notamment son implication progressive dans la promotion des technologies de l'information (TI), le MED POL a récemment resserré sa coopération avec ce Centre et un certain nombre d'activités conjointes sont en cours de lancement. En particulier, la préparation du système d'information MED POL est une initiative qui permettra d'améliorer grandement la connaissance et la compréhension de toutes les données et informations MED POL et servira de base à la mise en place d'un système couvrant toutes les composantes du PAM.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Approuver la "vision", les principes, les objectifs, la teneur et les modalités d'application du programme MED POL - Phase IV (2006-2013) tels qu'énoncés dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/7, et demander au Secrétariat, en coopération avec les Parties contractantes, d'élaborer les détails opérationnels du programme au cours de l'exercice 2006-2007 en tenant compte des résultats de l'évaluation du MED POL - Phase III et des développements des initiatives et programmes internationaux et régionaux apparentés;
2. Saluer l'initiative de la Commission européenne d'appuyer un projet qui sera exécuté par le MED POL en vue de tester et d'appliquer dans la région méditerranéenne l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines;
3. Saluer l'initiative de l'Union européenne visant à élaborer une Stratégie marine pour ses mers régionales, la considérer en accord et en harmonie avec les principes, objectifs et buts du PAM et du programme MED POL en général et du PAS MED en particulier, et recommander à l'Union européenne de prendre en compte le MED POL comme l'élément faisant le lien entre la Stratégie marine européenne et les stratégies adoptées par la Convention de Barcelone en vue de l'objectif commun d'une réduction et élimination progressive de la pollution dans tous les pays méditerranéens.

Recommandation au Secrétariat:

S'atteler, en coopération avec le CAR/TDE (CAR/INFO) et en consultation avec les coordonnateurs nationaux pour le MED POL, à l'élaboration d'un système d'information sur les données relatives aux sources, niveaux et effets des polluants en tant que plateforme d'un système élargi concernant toutes les informations et données du PAM dans l'avenir.

II.A.1.2 Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du PAS MED

Plans d'action nationaux

124. Le Secrétariat suit activement et contrôle la finalisation de plans sectoriels (PS) et de plans d'action nationaux (PAN) cohérents et réaliste en se fondant sur un processus continu d'examen et d'évaluation de tous les projets des documents en question.

125. Les évaluations réalisées jusqu'ici ont permis de déceler un certain nombre de problèmes, notamment le manque de concordance des PS, BDN et BBN, le défaut d'élaboration d'instruments économiques appropriés, l'omission des portefeuilles d'investissement. Le MED POL fait de son mieux pour veiller à ce que le processus soit tout à fait satisfaisant dans tous les pays en y nouant des contacts et en y effectuant des visites. De plus, pour assurer la mise en œuvre durable des PAN, le Secrétariat renforcera ses campagnes d'information à leur sujet dans l'ensemble de la région et s'emploiera à obtenir l'appui politique maximal à ces plans dans chaque pays. Il travaillera aussi étroitement avec les autorités nationales sur le financement durable des PAN et la participation effective de la société civile à leur mise en œuvre.

126. L'un des piliers de la mise en œuvre des PAN est la lutte antipollution intégrée privilégiant le concept et les outils de production plus propre. Si ses aspects techniques ont déjà été traités par le MED POL et le CAR/PP dans le cadre du Projet FEM, la question de l'acquisition par les parties prenantes nationales de la technologie nécessaire pour obtenir la réduction de la pollution reste cruciale. Il est donc nécessaire d'élaborer une politique et de mettre en place un mécanisme pour assurer le transfert de technologie et de savoir-faire, et, partant, de faciliter la mise en œuvre des PAN dans les pays méditerranéens. Le MED POL a préparé sur cette question un document qui pourrait servir de guide pour de futures initiatives dans la région (UNEP(DEC)/MED WG.270/18). S'il reçoit un accueil favorable de la part de la réunion des points focaux du PAM, le Secrétariat l'utilisera pour formuler un programme qui serait lancé au cours de l'exercice 2006-2007 pour faciliter le transfert de technologie dans toute la région.

127. Sur la base des amples renseignements obtenus au cours de la mise en œuvre du PAS MED, le Secrétariat, avec le concours du FEM, réalisera une évaluation des besoins des divers pays pour l'élaboration et l'application de politiques et d'une législation s'attaquant aux causes sectorielles de la dégradation de l'environnement de la Méditerranée. L'information et la participation du public recevront une attention prioritaire lors du processus d'évaluation.

128. Ainsi qu'il est énoncé dans le PAS MED, "les États ont des responsabilités communes mais différenciées" concernant la dégradation du milieu marin. Ainsi, en 2002, le MED POL a entrepris une étude de faisabilité pour l'application du principe de partage des charges, laquelle a montré, sur la base des données disponibles à l'époque, que le principe d'équité était le plus indiqué pour la mise en œuvre du PAS MED. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le Secrétariat lancera, avec l'assistance du FEM, une nouvelle étude d'évaluation de la faisabilité de l'application du principe de partage des charges, en tirant avant tout parti des données communiquées par les pays dans leurs bilans de base nationaux d'émissions/rejets de polluants. Cette étude sera soigneusement revue par des experts régionaux avant d'être soumise aux coordonnateurs nationaux en 2007, pour instructions.

129. Le financement durable est manifestement une question cruciale dans le processus de mise en œuvre des PAN. Le Secrétariat s'est activement employé, avec le GPA et d'autres donateurs, à faciliter le processus visant à assurer la durabilité financière des PAN. Le MED POL continuera d'aider les pays pour qu'ils développent des initiatives spécifiques faisant fond sur des arrangements à court terme pour financer des actions prioritaires concernant les "points chauds" de pollution et les conditions-cadre de l'application de mesures à moyen et long terme, dont une proposition de mécanisme régional tendant à renforcer le financement durable à long terme.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Approuver, appuyer et mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre et veiller à leur intégration aux stratégies et plans nationaux existants de lutte contre la pollution.**
- 2. Prendre note du document établi par le Secrétariat au sujet du transfert de technologies et de connaissances dans le cadre du PAS MED et des PAN et le considérer comme un guide pour des initiatives futures dans la région.**

3. **Approuver et faciliter la création par le Secrétariat d'une équipe spéciale régionale chargée de définir les dispositions à prendre au plan régional pour faciliter la coopération en vue du transfert de technologies liées à la réduction de la pollution dans le cadre du PAS MED et des PAN ; le CAR/PP aidera le Secrétariat dans cette tâche.**

Recommandation au Secrétariat:

Catalyser et faciliter la mobilisation de fonds externes pour aider les pays méditerranéens à mettre en œuvre les plans d'action nationaux (PAN).

Eaux usées municipales

130. Conformément aux recommandations formulées par les coordonnateurs nationaux pour le MED POL en 2003, quand les Lignes directrices régionales sur le traitement, l'élimination des eaux usées et leur utilisation ont été présentées, comme il est mentionné dans le Rapport du Coordonnateur sur les activités menées au cours de l'exercice biennal 2004-2005, l'OMS/MED POL a établi une série de documents pour faciliter l'application desdites Lignes directrices. Ces documents forment la base des Lignes directrices pour la réutilisation des eaux usées municipales dans les pays méditerranéens, lesquelles sont maintenant présentées à la réunion de points focaux du PAM (doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/19) en tant que contribution au processus de mise en œuvre du PAS MED.

Recommandation:

Recommandation aux Parties contractantes:

Prendre note des Lignes directrices pour la réutilisation des eaux municipales traitées dans la région méditerranéenne, qui ont été établies à la suite d'une analyse approfondie des conditions prévalant dans celle-ci et ont pour objet d'aider les pays à réaliser les objectifs du PAS MED et des PAN relatifs à la gestion appropriée des eaux usées municipales.

131. À la suite de l'établissement des Lignes directrices sur le traitement, l'élimination et l'utilisation des eaux usées ainsi que de celles sur le traitement, l'élimination et l'utilisation des boues d'épuration, le rejet des eaux usées traitées dans le cas où celles-ci ne peuvent plus être réutilisées nécessite d'être abordé de manière plus efficace en tenant compte en outre des résultats des études de 2000 et 2004 sur les stations d'épuration dans les villes côtières méditerranéennes. Ces études montraient qu'un nombre considérable de villes côtières n'effectuent pas un rejet de leurs effluents dans des conditions adéquates et que la qualité des eaux réceptrices n'est pas compatible avec des utilisations telles que la baignade et la conchyliculture. Aussi est-il proposé d'élaborer, en coopération avec des experts nationaux et internationaux, un document sur le rejet adéquat des eaux usées, traitant notamment des émissaires côtiers, pour servir de base à la préparation de matériel didactique.

132. L'actualisation de l'étude sur les stations d'épuration des eaux usées dans les villes côtières méditerranéennes a révélé que seule une partie de la population estimative du littoral est concentrée dans des villes de plus de 10 000 habitants. En conséquence, pour mieux évaluer non seulement les besoins mais aussi les rejets d'eaux usées traitées en Méditerranée, il importe de procéder à une étude portant sur les agglomérations de plus de

2 000 et de moins de 10 000 habitants. Aussi est-il proposé de mener une étude régionale sur les agglomérations du littoral dont la population est comprise entre ces deux chiffres et sur leur capacité à traiter et à éliminer efficacement leurs effluents.

133. Étant donné que l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées est d'ordinaire du ressort des autorités locales, lesquelles ne possèdent pas souvent les compétences scientifiques et techniques requises, il est proposé d'élaborer un document sur la construction, la gestion et l'exploitation des stations d'épuration, qui serait utilisé par les administrations locales. Il est proposé également de lancer une étude pilote sur l'application et l'utilisation efficaces des documents se rapportant aux eaux usées élaborés par le PAM en liaison avec les PAN. Il est enfin proposé de convoquer une réunion des experts nationaux chargés de l'application des plans sectoriels afin qu'ils envisagent l'utilisation concrète des documents en question pour aider la gestion et l'application des plans sectoriels concernant les eaux usées municipales et fournir des orientations grâce au recensement des problèmes et à la formulation de propositions de mesures correctrices et de solutions applicables.

134. À la demande des pays, une assistance continuera à être octroyée sur les questions de la gestion écologiquement rationnelle des eaux usées, y compris la promotion de l'utilisation des eaux usées correctement traitées. En outre, des activités visant au raccordement de toutes les villes et agglomérations du littoral à un réseau d'assainissement, au choix d'un bon emplacement pour les émissaires côtiers, à l'adoption et l'application de tous les degrés de traitement des eaux usées, à la bonne conception des installations d'épuration et à leur exploitation et maintenance satisfaisantes, y compris un programme de renforcement des capacités, seront facilitées et appuyées par le MED POL.

135. Compte tenu de l'intérêt manifesté par les pays à propos de la gestion des déchets côtiers, le MED POL lancera, avec l'assistance du FEM et en coopération avec le Programme pour les mers régionales du PNUE, un certain nombre d'activités portant sur un projet FEM plus vaste à l'avenir. Ces activités comprendront une évaluation de la situation, des données et des informations relatives aux déchets marins en Méditerranée, l'identification des partenaires potentiels de la société civile, la définition du mandat pour la proposition de projet FEM plus vaste, l'organisation d'un atelier pour convenir de ladite proposition et enfin le recensement des sources de cofinancement des activités du projet.

136. En outre, le MED POL diffusera dans l'ensemble de la région tous les supports tels que documents, brochures et dépliants qui seront réalisés dans le cadre du projet pilote sur la gestion des déchets côtiers, qui a été amorcé au Liban.

Pollution atmosphérique

137. La plupart des émissions de polluants dans l'air émanent du secteur de l'énergie et des unités de production d'énergie associées aux procédés industriels. C'est pourquoi le développement et l'application d'initiatives dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables pourraient jouer un rôle majeur dans la réduction et la maîtrise de la pollution prévues au titre du PAS MED. À cet égard, le MED POL, en coopération avec le Bureau du GPA/PNUE et le Gouvernement italien, est prêt à lancer une série d'activités consacrées aux deux domaines précités. La réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL de mai 2005 a décidé d'adresser une recommandation spécifique sur ce sujet à la réunion des points focaux du PAM en vue de déterminer le rôle futur du MED POL dans ce domaine.

Recommandation:

Recommandation au Secrétariat:

Inclure des activités concernant l'énergie au programme de travail du MED POL pour 2006-2007 et, selon la disponibilité de fonds, commencer à travailler sur les questions suivantes: impacts du secteur de l'énergie sur le milieu marin en Méditerranée; évaluation du cycle de vie des combustibles fossiles dans le bassin méditerranéen; et mécanisme d'amélioration de l'efficacité énergétique (EE) et de mise en valeur des énergies renouvelables (ER) dans le bassin méditerranéen.

Pollution industrielle

138. Pour aider à la mise en œuvre à long terme du PAS MED en ce qui concerne la réduction de la pollution industrielle, le MED POL, en coopération avec le CR/PP, compte élaborer un guide à l'intention des pays méditerranéens pour l'application d'un système antipollution reposant sur les MTD et les MPE.

139. Le MED POL a préparé une évaluation, assortie de lignes directrices, pour l'élaboration de réglementations nationales applicables aux émissions/rejets de polluants provenant des installations industrielles (doc. UNEP(DEC)MED WG.264/Inf.12). Un projet pilote sera prochainement lancé au Maroc pour mettre au point des normes industrielles concernant un certain nombre de secteurs industriels. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le MED POL continuera à apporter son concours à d'autres pays désireux d'élaborer leur réglementation sur les normes d'effluents industriels.

140. Pour faire en sorte que les objectifs et les échéanciers fixés par le PAS MED restent constamment à jour et réalistes, les Parties contractantes ont décidé d'exclure l'éventualité d'une actualisation "une fois pour toutes" du PAS MED car elle risquerait de redevenir très vite dépassée. Au lieu de cela, les Parties contractantes ont décidé de demander au MED POL de réexaminer sur une base régulière les objectifs, avec leurs échéanciers, d'évaluer leur validité et de formuler des recommandations qui se traduiraient, si nécessaire, par une révision des objectifs ou des échéanciers.

141. Les engagements énoncés dans le PAS MED qui, au regard des objectifs et échéanciers initiaux, demandent à être réexaminés à ce stade, sont énumérés sur le tableau ci-dessous:

| Rubrique | Objectif/échéancier | Notes/Observations |
|------------------------|--|--|
| Eaux usées municipales | D'ici à 2005 éliminer les eaux usées des villes et agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants conformément aux dispositions du Protocole "tellurique" | |
| Déchets solides | D'ici à 2005, faire reposer la gestion des déchets solides sur la réduction à la source, la collecte sélective, le recyclage, le compostage et l'élimination écologiquement rationnelle dans les villes et agglomérations de plus de 100 000 habitants | Un projet régional METAP est en cours et porte sur sept pays méditerranéens de la région MEDA. |

| Rubrique | Objectif/échancier | Notes/Observations |
|--------------------------|--|--|
| Développement industriel | Dans un délai de 10 ans réduire de 50% les rejets, émissions et pertes de TPB provenant des installations industrielles | L'échéance de 10 ans après l'adoption du PAS correspond à l'année 2007 |
| | Dans un délai de 10 ans, réduire de 50% les rejets, émissions et pertes de substances polluantes provenant des installations industrielles et dans les "points chauds" et les zones problématiques | L'échéance de 10 ans après l'adoption du PAS correspond à l'année 2007 |
| | D'ici à 2005, réduire de 50% les apports des 12 POP prioritaires | Également visés par la Convention de Stockholm |
| | D'ici à 2005, collecter et éliminer tous les déchets de PCB selon des modalités offrant toute sécurité et écologiquement rationnelles | Un premier inventaire des PCB a été établi par le Secrétariat |
| | D'ici à 2005, réduire de 50% les rejets, émissions et pertes de métaux lourds (Hg, Cd, Pb) | |
| | D'ici à 2000, réduire de 25% les rejets, émissions et pertes de métaux lourds (Hg, Cd, Pb) | |
| | D'ici à 2005, éliminer progressivement l'utilisation des composés organomercuriques | |
| | Dans un délai de 10 ans, réduire de 50% les apports de DBO, éléments nutritifs et matières en suspension, conformément aux dispositions du Protocole "tellurique" | L'échéance de 10 ans après l'adoption du PAS correspond à l'année 2007 |
| | Réduire les apports d'éléments nutritifs provenant des pratiques agricoles et aquacoles dans les zones où ces apports peuvent causer une pollution | |
| | D'ici à 2005, collecter et éliminer tous les produits chimiques obsolètes selon des modalités offrant toute sécurité et écologiquement rationnelles | |
| | D'ici à 2005, collecter et éliminer 50% des huiles lubrifiantes usées selon des modalités offrant toute sécurité et écologiquement rationnelles | |
| | Dans un délai de 10 ans, réduire de 20% la quantité de piles/accumulateurs usés | L'échéance de 10 ans après l'adoption du PAS correspond à l'année 2007 |

142. Sans mettre en doute l'importance de l'ensemble des engagements énoncés dans le PAS MED, un premier examen auquel a procédé le Secrétariat avec un certain nombre d'experts, examen qui se fondait en majeure partie sur des données et informations à jour contenues dans les BDN et BB récemment établis, a indiqué que les questions prioritaires pourraient être les suivantes:

- la réduction des apports d'éléments nutritifs provenant des installations industrielles;
- la réduction des apports de mercure;
- la gestion et l'élimination selon des modalités écologiquement rationnelles des stocks de PCB et produits chimiques obsolètes;
- la gestion des huiles lubrifiantes;
- la réduction de la quantité de piles/accumulateurs usés.

143. Compte tenu de ce qui précède et de la procédure concluante suivie lors du précédent exercice biennal quand les échéanciers initiaux fixés pour la réduction de la production de déchets dangereux et pour la réduction de la DBO industrielle ont finalement été revus par les Parties contractantes à leur réunion de 2003 sur la base des plans régionaux préparés par le Secrétariat, le MED POL propose de suivre la même procédure pour les objectifs susmentionnés et de proposer de nouveaux échéanciers réalistes s'il y a lieu. La réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL a entériné la proposition du Secrétariat d'établir, en 2006-2007, des plans régionaux concernant les questions prioritaires indiquées ci-dessus, en y intégrant des propositions d'échéanciers précis. Les plans régionaux, avec les échéanciers correspondants, seront soumis à la prochaine réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL en 2007, pour approbation et transmission ultérieure aux Parties contractantes pour adoption.

144. Dans le même temps, et dans la perspective de l'entrée en vigueur du Protocole "tellurique", dont l'article 15 prévoit l'élaboration et l'adoption d'un plan régional juridiquement contraignant visant à combattre la pollution provenant de sources et activités situées à terre, les coordonnateurs nationaux pour le MED POL ont recommandé que le Secrétariat commence à formuler les éléments – sur la base du PAS MED actuel et de tous les développements internationaux pertinents – qui pourraient servir à préparer l'instrument juridiquement contraignant.

145. De plus, le MED POL préparera un document comportant une analyse comparative des méthodes existantes de quantification des pertes d'éléments nutritifs d'origine agricole dans le milieu marin et qu'il conviendra d'utiliser à l'avenir pour la quantification des apports nationaux d'éléments nutritifs émanant de sources diffuses.

146. Enfin, suite à l'adoption par les Parties contractantes en 2003 du Plan régional de réduction, d'ici à 2010, de 50% de la DBO d'origine industrielle et de 20% de la production de déchets dangereux, le MED POL préparera une évaluation de l'état d'application de ces décisions, à soumettre aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL et ensuite aux Parties contractantes en 2007.

Recommandations:

Recommandation aux Parties contractantes:

Communiquer au Secrétariat toutes les données et informations disponibles relatives aux apports d'éléments nutritifs et de mercure provenant des installations industrielles et aux systèmes de gestion nationaux des polychlorobiphényles (PCB), produits chimiques obsolètes, huiles lubrifiantes, piles/accumulateurs usés et substances dangereuses, pour permettre d'établir des plans régionaux à jour de réduction de la pollution dans le cadre du PAS MED.

Recommandations au Secrétariat:

1. **Établir des plans régionaux de réduction des éléments nutritifs et du mercure provenant des installations industrielles, de gestion et d'élimination des stocks de polychlorobiphényles (PCB) (en évitant de faire double emploi avec les travaux entrepris dans le cadre de la Convention de Stockholm) et de produits chimiques obsolètes, d'huiles lubrifiantes usées, de piles/accumulateurs usés et de substances dangereuses. Les plans devraient être établis sur la base des données et informations récentes recueillies dans le cadre de l'élaboration des bilans de base d'émissions/rejets de polluants (BB), des bilans diagnostiques nationaux (BDN), des plans sectoriels (PS) et des plans d'action nationaux (PAN), et devraient fournir des objectifs et échéanciers réalistes basés sur ceux indiqués dans le Programme d'actions stratégiques (PAS MED), compte tenu des développements internationaux pertinents.**
2. **Commencer à œuvrer à la formulation des éléments qui constitueraient à l'avenir les mesures et calendriers d'application obligatoires visés à l'article 15 du nouveau Protocole "tellurique", sur la base du PAS MED actuel et compte tenu de tous les développements internationaux pertinents.**

Surveillance continue

147. Le Secrétariat a déployé de grands efforts pour associer aux activités de surveillance continue d'autres pays. Les négociations engagées avec le Liban, la Jamahiriya arabe libyenne et Malte n'ont pu aboutir à la préparation de projets de programme, pas plus que les discussions avec des experts égyptiens concernant un accord avec leur pays. En dépit du fait que la France, l'Italie, Monaco et l'Espagne ont explicitement fait part de leur intérêt et de leur disponibilité lors de contacts et de visites, ces pays n'ont pas formulé de programme, si bien qu'une importante lacune subsiste dans la couverture du volet "surveillance continue" du MED POL et entame sérieusement la crédibilité du programme en dehors de la région. De plus, le déficit de surveillance continue représente un gros obstacle à une mise en œuvre rationnelle du PAS MED, en particulier quant à l'évaluation de l'efficacité des mesures adoptées pour la réduction de la pollution.

Recommandation:

Recommandation aux Parties contractantes:

Reconnaître que la formulation et la mise en œuvre de programmes de surveillance continue de la pollution marine sont une obligation incombant à toutes les Parties aux termes des articles 7 et 8 du Protocole "tellurique" et qu'elles constituent un outil indispensable à une mise en œuvre rationnelle du PAS, en particulier pour l'évaluation de l'efficacité des mesures adoptées pour la réduction de la pollution.

148. Compte tenu enfin des difficultés rencontrées par le Secrétariat pour obtenir une couverture géographique complète des activités de surveillance continue, et en application des recommandations spécifiques de l'évaluation du MED POL - Phase III sur cette question, le Secrétariat compte développer de nouvelles stratégies pour obtenir une meilleure participation aux activités de surveillance continue et d'évaluation dans les eaux côtières et aux "points chauds" de pollution. Pour atteindre cet objectif, en plus de la poursuite des contacts, des visites, de la formation et des négociations avec les pays pour

obtenir la formulation de programmes de surveillance continue, il est proposé de lancer parallèlement les initiatives suivantes:

- Des études de base à l'échelle sous-régionale (comme l'initiative MYTILOS) concernant les eaux côtières pourraient être développées et planifiées en vue de fournir une base scientifique tant à l'évaluation du niveau de contamination des eaux côtières de la Méditerranée qu'à l'identification des "points chauds".
- Des activités de surveillance des tendances temporelles, menées essentiellement aux "points chauds", seraient poursuivies au sein des programmes de surveillance MED POL en cours avec les mêmes objectifs: il sera demandé à des pays non participants de communiquer des ensembles de données comparables sur toute la période MED POL -Phase III, prochain exercice biennal y compris.
- Des activités de surveillance des tendances seront améliorées pour inclure davantage de sites (ou des sites critiques) qui sont soumis aux effets directs d'une pollution d'origine terrestre pour laquelle des mesures sont prises ou prévues conformément aux objectifs énoncés dans le PAS MED et les PAN. Toutes ces activités spécifiques de sites seront mieux intégrées avec les informations et études disponibles sur les apports (charges polluantes).
- Pour répondre plus efficacement aux prescriptions du Protocole "tellurique", du PAS MED et à d'autres obligations régionales pertinentes, les paramètres de surveillance actuels devraient être étoffés de manière à inclure des contaminants organiques spécifiques.
- L'outil "surveillance continue" au service de la lutte antipollution (activités de surveillance de la conformité) fera l'objet d'une révision approfondie en vue de mieux appréhender son utilisation dans la lutte antipollution au niveau national.
- Le MED POL devrait examiner comment il est possible d'étendre les activités de surveillance continue et d'évaluation pour qu'elles portent aussi sur l'état de la qualité du milieu marin et côtier, dans le cadre de l'application de l'approche écosystémique.

149. Au cours du prochain exercice biennal, la liste des sites sensibles à l'eutrophisation ou des sites où celle-ci est déjà manifeste sera actualisée et complétée pour obtenir une meilleure représentation géographique de l'ensemble de la région. Sur cette base, des activités de surveillance pilotes spécifiques pourront être recommandées pour inclusion dans les programmes nationaux de surveillance. En outre, la possibilité d'établir une évaluation actualisée de l'eutrophisation en Méditerranée sera examinée.

150. S'agissant des stratégies à moyen/long terme du programme MED POL sur l'eutrophisation (UNEP(DEC)/MED WG.231/14), la composante biologique de celui-ci sera développée et intégrée en tenant compte des nouveaux objectifs et champ d'activité du MED POL - Phase IV. De nouveaux outils de surveillance et d'évaluation seront explorés et la coopération avec des groupes de travail et des réseaux internationaux tels que le groupe ad hoc/EMMA sur l'eutrophisation, le groupe de travail de la COI sur les indicateurs benthiques et MARBENA, sera resserrée et plus efficacement coordonnée.

151. Les travaux en cours de la communauté scientifique méditerranéenne sur les systèmes de surveillance et d'observation opérationnels feront l'objet d'un suivi attentif et la coopération sera renforcée sur une base concrète, par exemple au moyen de la formulation d'initiatives et d'exercices pilotes conjoints.

152. Le projet de Lignes directrices sur les critères relatifs aux eaux de baignade côtières en cours d'élaboration exigera des travaux préliminaires avant de donner lieu à une mise en application. Les activités à entreprendre, avec l'appui escompté du FEM, comporteront:

- la préparation d'une méthode commune d'établissement de "profils de plages " en tenant compte des travaux déjà réalisés dans certains pays; et
- l'organisation d'un atelier chargé d'évaluer la méthode et d'identifier d'éventuels problèmes et besoins en renforcement des capacités.

153. L'application des normes et critères nouveaux, les études pilotes sur les profils de plages et les activités complémentaires sur la gestion des plages sont des questions qui nécessitent un examen plus poussé, des orientations et, par-dessus tout, un programme détaillé pour l'adoption et l'application progressive des critères relatifs aux eaux de baignade. Par conséquent, il est proposé de convoquer, au cours de l'exercice 2006-2007, une réunion consultative d'experts qui sera chargée d'examiner plus avant les questions relatives à la qualité des eaux de baignade et de finaliser les critères.

154. La dernière évaluation de la qualité des eaux conchylicoles a été réalisée en 1996. Dix ans plus tard, il paraît opportun d'évaluer à nouveau l'état des eaux conchylicoles dans les pays méditerranéens en menant une étude régionale pour évaluer la qualité de ces eaux.

155. La base de données continuera à être opérationnelle pour stocker, vérifier, transmettre et évaluer les données issues de la surveillance de la pollution. Le site web restera relié au contenu de la base de données en sorte que des renseignements puissent être obtenus sur l'état et le contenu de la base de données. De plus, la base de données de la surveillance fera partie intégrante du système d'information que le MED POL compte préparer en coopération avec le CAR/TDE.

156. En 2006-2007, le MED POL continuera à accorder un appui partiel aux activités de recherche et études relatives aux questions de pollution émergentes, contribuant en cela à la poursuite de la mise en œuvre des volets "évaluation" et "maîtrise" de la pollution du programme.

157. Le nouveau programme MED POL- Phase IV inclue le tourisme en tant que question très importante du développement en Méditerranée, comme l'a déjà souligné la CMDD. Compte tenu de la corrélation entre les aspects sanitaires du tourisme et les dispositions du Protocole "tellurique", il est proposé de préparer une évaluation des risques sanitaires associés aux établissements touristiques de la région qui apportera des éléments scientifiques probants sur les risques majeurs. Une réunion d'experts désignés par les gouvernements pourrait être organisée au cours de l'exercice 2006-2007 afin de convenir d'activités à réaliser dans le cadre du MED POL.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Faciliter la planification et l'organisation d'études sous-régionales visant à améliorer la connaissance du niveau de contamination des eaux côtières de la Méditerranée.**
- 2. Engager le processus de révision des activités de surveillance continue en cours sur la base des objectifs du PAS MED et des PAN et veiller à ce que soient communiquées les données et informations manquantes de la surveillance continue dans le cadre du MED POL- Phase III.**

Recommandation au Secrétariat:

Planifier et lancer des études sous-régionales et engager le processus de révision du programme de surveillance continue conformément aux objectifs du PAS MED, y compris l'évaluation de la qualité du milieu marin et côtier.

Renforcement des capacités

158. Au cours de l'exercice 2006-2007, le rôle principal du LEM/AIEA consistera à poursuivre la mise en œuvre d'un programme très complet d'assurance qualité des données dont les principaux éléments devraient rester les stages de formation, les études interlaboratoires/tests d'aptitudes techniques et l'octroi de conseils techniques spécialisés dans le cadre de missions dans les pays et de participation à des réunions.

159. Ces dernières années, il a été organisé à Monaco deux stages de formation par an centrés sur l'analyse des contaminant organiques et des métaux lourds en ayant recours à des méthodes couramment disponibles comme la chromatographie en phase gazeuse pour les substances organiques et la spectrophotométrie d'absorption atomique pour les métaux. Étant donné que la sophistication des techniques et de l'instrumentation ne cesse de croître dans certains pays, il est proposé que soient abordées, éventuellement tous les deux à trois ans, davantage de techniques de pointe comme la chromatographie en phase gazeuse – spectrophotométrie de masse (GC-MS) et la spectrométrie de masse par plasma à couplage inductif (ICP-MS). Au cours du prochain exercice biennal, il pourrait être organisé un nouveau stage consacré à l'analyse des composés organostanniques, substances qui sont déjà prioritaires pour les pays de l'UE.

160. Les études interlaboratoires et les tests d'aptitudes techniques sont jugés essentiels pour entretenir un ensemble de données harmonisées sur l'environnement. Il est prévu de poursuivre cette activité. À mesure qu'un nombre croissant de laboratoires analysent une gamme plus large de polluants, la liste des composés à notifier devrait s'allonger d'autant. Ainsi, une étude sur l'aptitude des laboratoires de la région méditerranéenne à doser les composés organostanniques serait très utile. Les nouveaux biocides qui vont remplacer les composés organostanniques dans les peintures antisalissures marines présentent un intérêt du même ordre. Or, rares sont pour l'heure les laboratoires de la région qui soient à même de les doser. Il y a là un domaine à prendre en compte pour le jour où (et de préférence avant) la Convention OMI interdisant les peintures marine à base d'organostanniques entrera en vigueur. L'interdiction de la présence de peinture à base d'organostanniques sur tous les navires devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

161. S'agissant du renforcement des capacités dans le domaine de l'eutrophisation, la coopération avec les instituts italiens (ARPA-ER, CRM et ICRAM) et le LEM/AIEA se poursuivra en 2006-2007 dans les domaines de la formation, des études d'intercomparaison et de l'appui technique et scientifique. Les universités de Gênes et d'Alessandria (Italie) continueront à faire office de centres de référence pour les études des effets biologiques.

162. Au cours de la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités dans le domaine des inspections environnementales, certains participants et organisateurs nationaux de cours de formation ont jugé que de nouvelles questions devraient être traitées lors des années à venir. Il est proposé de préparer le matériel didactique approprié consistant en lignes directrices et instructions sur la manière de procéder aux inspections techniques ainsi qu'en listes de pointage des inspections pour chacune des branches industrielles présentes dans les pays méditerranéens.

Participation du public

163. Les Lignes directrices établies par le MED POL pour la formulation des PAN reposent sur une approche de bas en haut qui encourage l'implication et la participation complètes de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du PAS. Sur cette base, le public, la société civile (ONG comprises), le secteur privé et les autres acteurs ont été mobilisés dans tous les pays méditerranéens et associés au processus d'examen des BDN, BB, PS et PAN aux niveaux national et local. Ce processus est considéré comme une étape

indispensable pour que les PAN se concrétisent dans l'avenir et il sera favorisé et appuyé par le MED POL tout au long du processus de mise en œuvre à long terme du PAS MED.

Recommandation aux Parties contractantes:

Appuyer et faciliter la participation active de la société civile, des ONG, des associations industrielles et des autorités locales au processus de mise en œuvre des PAN dans le cadre du Programme d'actions stratégiques.

Rapports

164. L'exercice pilote destiné à tester le système de rapports du PAS MED s'est achevé en juin 2005, et un système de rapports final va désormais être mis au point pour incorporation dans le système de rapports du PAM. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le Secrétariat lancera un essai à l'échelle de la région en ayant recours à des experts nationaux. Le MED POL compte amorcer d'ici à la fin 2006 l'intégration du système de rapports du PAS MED dans celui du PAM. Il est proposé d'organiser un atelier régional au début de 2006.

165. Les travaux sur la préparation de l'Inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP) se poursuivront en 2006-2007 en coopération avec l'appui de l'ICS-ONUDI. Pour l'heure, le MED POL a négocié et est convenu avec les autorités nationales de Turquie du lancement à la fin de 2005 d'un troisième projet méditerranéen d'IETMP, après les activités fructueuses menées en Égypte et en République arabe syrienne. Récemment, la Jamahiriya arabe libyenne a aussi demandé le lancement d'un projet pilote d'IETMP au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

Indicateurs

166. Au titre du suivi de cette activité, le MED POL a élaboré des fiches documentaires pour le tronc d'indicateurs sur la base des données et informations dont disposent le Secrétariat et d'autres pays méditerranéens. Les fiches documentaires ont été revues par une réunion d'experts (UNEP(DEC)/MED WG.264/Inf.14). Un processus d'essai a été amorcé avec le concours d'experts.

167. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le MED POL continuera d'œuvrer à l'élaboration d'indicateurs de pollution marine grâce à l'organisation d'un atelier, à des programmes d'interétalonnage et à la mise au point d'indices de qualité sur la base du tronc d'indicateurs de pollution marine adopté.

Recommandation aux Parties contractantes:

Considérer le système d'IETMP ou d'autres systèmes appropriés tels que l'EPER et les indicateurs de pollution marine comme des outils importants pour la préparation des évaluations nationales et régionales de l'environnement.

Inspections environnementales

168. Les cours de formation nationaux sur les inspections environnementales seront poursuivis lors de l'exercice 2006-2007 en vue de renforcer le respect et l'application effective de la législation et les systèmes d'inspection dans la région. Cependant, étant donné l'importance croissante des indicateurs dans tous les aspects du suivi de la

conformité aux dispositions environnementales, il serait très utile de mettre au point un jeu d'indicateurs pour les inspections environnementales.

169. La mise en œuvre des PAN nécessitera un mécanisme complexe pour évaluer la réduction des polluants à la source. Ce mécanisme d'évaluation repose sur trois piliers: l'autorisation des rejets ou système de délivrance de permis, le système d'inspection et la surveillance de la conformité. Il sera entrepris une évaluation du cadre institutionnel des systèmes de réglementation et d'inspection ainsi que de la politique de surveillance de la conformité afin d'en cerner les doubles emplois ou les lacunes et de proposer des moyens, pour chaque pays, de renforcer ces systèmes et d'en accroître les capacités. Pour aider les pays dans ce processus, deux activités sont proposées en 2006-2007 avec l'appui du FEM :

- évaluer les besoins des pays avec le concours d'experts nationaux; et
- élaborer un programme d'action concernant le renforcement des systèmes de permis, d'inspection et de mise en conformité dans les pays.

170. Lors de la dernière réunion du Réseau informel sur le respect et l'application effective de la législation, il a été recommandé de poursuivre les travaux sur les questions d'intérêt commun et les services fournis dans le cadre d'inspecteurs nationaux, mais aussi d'envisager le modèle du réseau. Aussi est-il proposé de tenir une réunion du Réseau sur le respect et l'application effective au cours du prochain exercice biennal afin de débattre des questions d'intérêt mutuel et d'échanger des vues sur les inspections environnementales.

Recommandation aux Parties contractantes:

Renforcer les capacités des systèmes d'inspection nationaux pour faciliter la mise en œuvre de la surveillance de la conformité et des PAN dans le cadre du Programme d'actions stratégiques.

Coopération avec le FEM

171. En vue afin d'accélérer la mise en œuvre du PAS MED, du PAS BIO et des PAN correspondants et d'aider à la mise en œuvre précoce du futur Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), un Partenariat stratégique FEM pour l'ensemble de l'écosystème de la mer Méditerranée fait actuellement l'objet d'une proposition du PNUE et de la Banque mondiale adressée à tous les pays de la Méditerranée et à toutes les organisations de coopération internationales, aux institutions internationales de financement et aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

172. Le Partenariat stratégique proposé aura deux composantes distinctes mais interdépendantes:

- une composante régionale pour la mise en œuvre d'actions convenues aux fins de la protection des ressources environnementales de la mer Méditerranée et de ses zones côtières (PNUE); et
- la création d'un fonds d'investissement pour le Partenariat en faveur de l'ensemble de l'écosystème de la mer Méditerranée (Banque mondiale).

173. Un projet de document conceptuel sur le Partenariat a été examiné par une réunion des acteurs concernés accueillie par le Gouvernement italien à Trieste (11-12 octobre 2004). Un projet FEM visant à élaborer les détails du futur Partenariat stratégique sera amorcé avant la fin de 2005. Le Partenariat devrait en principe être lancé en 2007.

II.A.1.3 Mise en œuvre du Protocole "immersions"

174. Conformément à une recommandation des Parties contractantes en 2003, le MED POL a établi des Lignes directrices pour le dépôt en mer de matières à des fins autres que leur simple élimination (construction de récifs artificiels) en tant que contribution importante à la gestion écologiquement rationnelle d'une pratique largement répandue dans la région. Le projet de Lignes directrices est soumis pour approbation (UNEP(DEC)/MED WG.270/8) en vue de sa transmission aux Parties contractantes pour adoption.

175. Compte tenu des prescriptions de l'article 6 du Protocole "immersions" de 1995, le Secrétariat a élaboré un projet de "Lignes directrices pour la gestion des matières géologiques inertes non pollués" sur la base de lignes directrices similaires établies dans le cadre de la Convention de Londres sur l'immersion. Le projet de Lignes directrices a été approuvé par la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL (UNEP(DEC)/MED WG.270/10).

176. Sur la base des recommandations formulées par un atelier d'experts nationaux sur l'application du Protocole "immersions", tenu à Nicosie en 2005, il est proposé d'entreprendre les activités ci-après au cours de l'exercice biennal 2006-2007 :

- élaboration d'une méthodologie d'évaluation de valeurs limites pour les contaminants présents dans les matériaux de dragage;
- établissement de cartes indiquant les sites historiques d'immersion de matériel de guerre;
- collecte d'informations relatives au traitement à terre des matériaux de dragage;
- évaluation des besoins des pays (aux plans juridique, technique et institutionnel) pour une bonne application du Protocole "immersions" et de ses Lignes directrices.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Adopter les lignes directrices pour le dépôt en mer de matières à des fins autres que leur simple élimination (construction de récifs artificiels) qui ont été établies par le Secrétariat en étroite coopération avec les autorités et experts nationaux (doc. UNEP(DEC)MED WG.270/10)**
- 2. Adopter les lignes directrices pour l'immersion de matières géologiques inertes non polluées qui ont été établies par le Secrétariat en étroite coopération avec les autorités et experts nationaux (doc. UNEP(DEC)MED WG.270/11)**
- 3. Faciliter la collecte par le Secrétariat de données et d'informations en vue de préparer un examen/évaluation des sites historiques d'immersion de matériel de guerre en Méditerranée.**

Recommandations au Secrétariat:

- 1. Évaluer les besoins des pays (aux plans juridique, technique et institutionnel), et élaborer et mettre en œuvre un programme d'assistance en vue de la bonne application du Protocole "immersions" et de ses lignes directrices et de fournir une aide selon qu'il conviendra.**
- 2. Resserrer la coopération avec le Secrétariat de la Convention de Londres, continuer d'échanger des données et des informations et assurer l'harmonisation des systèmes de notification respectifs.**

II.A.1.4 Mise en œuvre du Protocole "déchets dangereux"

177. Le MED POL a renforcé la coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle et lancé un projet pilote conjoint en Bosnie-Herzégovine visant à établir un inventaire national des huiles lubrifiantes et à évaluer leurs impacts. Le projet devrait être un modèle pour d'autres pays méditerranéens.

178. Parallèlement au projet précité, le MED POL préparera un inventaire des quantités de piles/accumulateurs produites dans les pays et recueillera des informations sur leur gestion. En outre, la question de la gestion des produits chimiques obsolètes sera abordée et une assistance sera, sur demande, fournie aux pays pour la mise en place d'un système de gestion approprié.

179. Enfin, notant le manque général d'intérêt pour le Protocole "déchets dangereux" et, partant, l'absence de ratifications de celui-ci, le MED POL, en coopération avec des experts techniques et juridiques, tentera de déceler les raisons sous-jacentes à cette stagnation et proposera des mesures spécifiques pour relancer le Protocole.

II.A.2 Prévention et maîtrise de la pollution d'origine maritime (REMPEC)

II.A.2.1 Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires

180. L'adoption en janvier 2002 du nouveau Protocole "prévention et situations critiques" a doté les Parties contractantes de la base juridique nécessaire pour renforcer les mesures de réduction et d'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les activités liées au trafic maritime. Le nouveau Protocole ouvre la voie à une coopération efficace et étroite entre les Parties contractantes dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires.

181. Après l'adoption du Protocole "prévention et situations critiques" en 2002, il est devenu évident qu'une stratégie s'imposait pour sa mise en œuvre.

182. Les Parties contractantes à Catane ont recommandé qu'une stratégie pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires soit élaborée en vue de son adoption par la Quatorzième réunion par les Parties contractantes 2005. La Déclaration de Catane, adoptée en 2003, a énuméré les priorités auxquelles la future stratégie devait s'attaquer.

183. À l'issue d'un processus d'examen consistant en deux réunions d'experts et une demande d'observations adressée aux pays, la 7^e réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 25-28 avril 2005) a approuvé la version finale de la Stratégie pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires et en a recommandé l'adoption par la Quatorzième réunion des Parties contractantes (UNEP(DEC)/MED WG.27/12).

II.A.2.2 *Résolution pour le développement durable et le respect du milieu marin par les activités liées à la navigation de plaisance en mer Méditerranée*

184. En application de la recommandation émise par les Parties contractantes à Catane, des travaux préparatoires ont été entrepris pour l'élaboration du projet d'un instrument juridique régional sur la prévention de la pollution due aux activités de plaisance en mer Méditerranée. Une réunion d'experts nationaux a débattu de la faisabilité, notamment quant à l'adoption, d'un tel instrument juridique régional, ainsi que de la forme et du contenu qu'il pourrait avoir au sein du système de Barcelone. À l'issue d'un débat très circonstancié, la réunion a décidé de ne pas opter pour un instrument juridiquement contraignant mais s'est

ralliée à la solution d'une Résolution énonçant des principes qui servirait de cadre à l'élaboration par le REMPEC de lignes directrices. La réunion est également convenue de l'ensemble des principes à prendre en compte lors de la rédaction des lignes directrices.

185. La proposition de Résolution pour le développement durable et le respect du milieu marin par les activités liées à la navigation de plaisance en mer Méditerranée, contenant les principes à retenir pour l'élaboration des lignes directrices, a été approuvée par la 7^e réunion des correspondants du REMPEC, laquelle a recommandé son adoption par les Parties contractantes (UNEP(DEC)/MED WG. 270/13).

II.A.2.3 Projet sur la coopération Euromed en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires (SAFEMED)

186. Pour renforcer encore la coopération euro-méditerranéenne (Euromed) dans le domaine de la sécurité, de la sûreté maritimes et de la prévention de la pollution par les navires, l'idée d'un projet sur la coopération Euromed dans ce domaine (SAFEMED) a été lancée par la Commission européenne (CE) dans le cadre du Forum Euromed des Transports. En vue de traiter un certain nombre de questions importantes de concert avec les partenaires méditerranéens, le projet prend en compte les réalisations de l'Organisation maritime internationale (OMI) et la valeur ajoutée du cadre législatif maritime de l'Union européenne (UE).

187. L'objectif premier du projet SAFEMED sur la coopération Euromed en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires est de remédier à la disparité existant dans l'application de la législation maritime dans la région entre les partenaires méditerranéens membres de l'UE et ceux qui ne le sont pas, et cela en favorisant une application cohérente, efficace et uniforme des conventions et règles internationales pertinentes en vue de mieux protéger le milieu marin de la région méditerranéenne contre la pollution par les navires.

188. En 2004, en vue de confier au REMPEC la gestion et l'exécution du projet SAFEMED, la CE a contacté le Centre et lui a demandé d'établir une proposition de projet sur la base de lignes directrice initialement rédigées par la Commission et approuvées par le Forum Euromed des Transports. Lors de la préparation de cette proposition de projet, une attention toute spéciale a été portée à la compatibilité avec le projet de Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires, proposée pour adoption par la présente réunion.

189. SAFEMED, dont le coût est estimé à quelque quatre millions d'euros, devrait être exécuté par le REMPEC en tant que projet autonome, au cours de la période 2005-2008, chez dix partenaires méditerranéens, à savoir: Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité palestinienne, République arabe syrienne, Tunisie et Turquie. Son exécution est subordonnée à la conclusion et à la signature d'un contrat entre la CE et l'OMI, lesquelles, au moment de la rédaction du présent rapport, étaient encore en suspens.

190. Le programme d'activités du REMPEC proposé pour l'exercice biennal 2006-2007 a été établi en prenant en compte à la fois le projet de Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution provenant des navires et le projet SAFEMED, en postulant que ce dernier sera approuvé pour exécution par le Centre au cours de la période 2005-2008. À cet égard, un certain nombre d'activités complémentaires du projet SAFEMED ont été incluses dans le programme d'activités du Centre proposé pour 2006-2007, et elles sont destinées à être réalisées dans les États côtiers méditerranéens qui ne sont pas éligibles à un financement au titre du projet.

II.A.2.4 Le projet CLEANMED

191. En vue de s'attaquer au problème de la pollution opérationnelle ou des rejets illicites de déchets d'hydrocarbures et résidus huileux par les navires en mer Méditerranée, le REMPEC a formulé un projet qui vise à améliorer l'application effective et coercitive des dispositions de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (Convention MARPOL) et de la nouvelle Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux et sédiments de ballast des navires. Le projet, intitulé CLEANMED, s'articule sur trois grandes questions: amélioration du cadre législatif, renforcement des ressources humaines, surveillance aérienne et télédétection en Méditerranée.

192. Le projet CLEANMED, qui a été formulé dans le cadre juridique du Protocole "prévention et situations critiques", répond aux engagements pris par les Parties contractantes dans leur Déclaration de Catane et concorde avec la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution provenant des navires. Le résultat escompté du projet est la mise en place en Méditerranée d'un réseau opérationnel régional et d'une base de données y afférente, avec des accords de coopération bilatéraux et/ou sous-régionaux dans le domaine de la prévention de la pollution opérationnelle par la surveillance des rejets illicites, le partage des preuves et la poursuite des contrevenants.

193. Compte tenu de la complexité du projet proposé et des coûts qu'il implique, plusieurs mécanismes de financement de ses diverses composantes et activités ont été explorés. Ils comprennent le FEM, certains instruments financiers de la CE et d'éventuels partenariats entre le REMPEC et divers pays et/ou organisations. Plusieurs de ces derniers ont déjà exprimé leur intention de devenir partenaires au sein du projet, et d'autres États côtiers ont fait part de leur appui.

II.A.2.5 Nécessité d'un complément de ressources humaines pour permettre au REMPEC de s'acquitter de son mandat

194. Il importe de faire en sorte que le REMPEC soit doté des disponibilités et ressources humaines suffisantes pour lui permettre de remplir la tâche qui consiste à aider les Parties contractantes à renforcer leurs capacités nationales et à faciliter la coopération régionale, notamment en aidant les autorités nationales à mettre en œuvre la Stratégie régionale. La mise en œuvre du programme d'activités du REMPEC proposé pour la prochaine décennie, sur la base des objectifs fixés dans la Stratégie régionale et des activités essentielles du Centre esquissées dans son mandat, tel qu'approuvé par la Douzième réunion des Parties contractantes (Monaco, 2001), nécessitera certainement un complément de ressources humaines. Cette question sera à aborder dans un proche avenir.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Adopter la Résolution sur la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires, telle qu'approuvée par la 7e réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 25-28 avril 2005), appliquer la Stratégie, communiquer au Secrétariat les informations sur les mesures prises au niveau national pour l'appliquer et examiner, à leur Quinzième réunion, la possibilité de renforcer les ressources humaines du Centre à compter du début de l'exercice biennal 2008-2009.**

2. Adopter la Résolution contenant l'ensemble de principes convenus au cours de la réunion des experts nationaux sur la faisabilité d'un instrument juridique régional sur la prévention de la pollution par les activités liées à la navigation de plaisance en Méditerranée (Monaco, 8-10 décembre 2004), Résolution approuvée par la 7e réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 25-28 avril 2005).
3. Appuyer l'exécution par le REMPEC du projet sur la coopération Euromed en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires (SAFEMED), financé par la Communauté européenne (CE) au titre du mécanisme financier MEDA du Partenariat euro-méditerranéen, et associant dix partenaires méditerranéens.
4. Appuyer les efforts du REMPEC visant à développer des activités de surveillance en Méditerranée afin de détecter, prévenir et combattre la pollution opérationnelle, conformément aux conventions internationales pertinentes, activités définies dans les trois composantes du projet CLEANMED établi par le REMPEC.
5. Doter le REMPEC du complément de ressources humaines qui lui est nécessaire pour s'acquitter de son mandat, soit en détachant des cadres spécialisés au Centre soit en parrainant leur recrutement.

Recommandations au Secrétariat:

1. Appuyer les États côtiers méditerranéens dans leurs efforts pour mettre en œuvre la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires.
2. Élaborer des lignes directrices concernant la pollution par les activités liées à la navigation de plaisance, en tenant compte des principes contenus dans la Résolution pour le développement durable et le respect du milieu marin par les activités liées à la navigation de plaisance en mer Méditerranée, et les présenter à la prochaine réunion des correspondants du REMPEC pour approbation, avant de les soumettre à la Quinzième réunion des Parties contractantes pour adoption.
3. Étendre, dans toute la mesure du possible, les activités incluses dans le projet SAFEMED à d'autres États côtiers méditerranéens ne bénéficiant pas de ce projet.
4. Solliciter, en tant que de besoin, la collaboration des autres composantes du PAM dans le traitement des aspects scientifiques de questions régionales relatives aux zones marines particulièrement vulnérables (ZMPV), à la cartographie de sensibilité et à la gestion des eaux de ballast.

II.A.3 Production plus propre

195. Depuis sa création comme Centre d'activités régionales pour la production propre, le CAR/PP a entrepris des activités pour promouvoir la production plus propre dans divers secteurs industriels. Compte tenu de certaines des principales recommandations issues de l'évaluation des performances, en particulier à propos du réseau de ses points focaux nationaux, les domaines thématiques ci-après sont considérés comme prioritaires pour la promotion de la production plus propre et de l'éco-efficacité:

- intégration des technologies de production plus propre et des pratiques d'éco-efficacité dans les cadres institutionnel et juridique (application des MTD et MPE);
- inclusion de la production plus propre dans les cursus universitaires;
- obstacles à l'application de la production plus propre dans les entreprises, notamment l'absence d'une culture de la production plus propre/éco-efficacité;
- amélioration du réseau des points focaux nationaux du CAR/PP pour mieux propager l'application de la production plus propre dans les pays méditerranéens.

196. Pour asseoir sur des bases plus solides l'activité du CAR/PP, il est nécessaire d'adopter un document officiel qui scelle à la fois son exposé de mission et ses règles de fonctionnement. L'exposé de mission devrait aussi préciser le rôle que le Centre est appelé à jouer dans le processus méditerranéen de développement durable, sur la base de ses antécédents dans la promotion des mécanismes d'intégration des considérations économiques et environnementales dans l'industrie, selon les nouveaux axes suivants:

- inclusion dans les activités du CAR/PP, en plus de la production propre, d'autres mécanismes de production durable, comme l'évaluation du cycle de vie et l'éco-conception;
- extension des activités du CAR/PP à d'autres secteurs économiques de la Méditerranée comme le tourisme, l'agriculture et les services;
- répartition des activités dans le cadre de plans et stratégies de prévention de la pollution.

II.A.3.1 Activités pour la diffusion des modes de consommation durables

197. Il faudrait que le CAR/PP mette en place, de concert avec ses PFN, des mécanismes systématiques pour évaluer les besoins des pays de la région, sur la base de critères préalablement et conjointement agréés, ainsi que de critères de sélection objectifs que le Centre élaborerait en se fondant sur des études de marché.

198. Avec l'instauration de mécanismes de détection des besoins, le CAR/PP et ses PFN devraient convenir d'autres mécanismes de suivi de l'efficacité des activités que le Centre réalise pour répondre à ces besoins, ce qui lui permettrait de se faire une idée du degré d'impact, d'intérêt et d'utilité de ses activités au regard des secteurs auxquels elles sont destinées et servirait également d'élément supplémentaire pour la détection des besoins et la fixation de nouveaux objectifs.

199. Les universités seront considérées comme d'autres destinataires importants dans le cadre desquels la production plus propre sera encouragée parmi les futurs spécialistes, dirigeants et administrateurs d'entreprise. À cet égard, le CAR/PP lancera des activités avec les universités pour promouvoir l'introduction de la production plus propre dans leurs cursus.

II.A.3.2 Coordination des activités du CAR/PP avec d'autres parties prenantes et partenaires s'occupant de la lutte contre la pollution d'origine terrestre dans la région

200. Des dispositions devraient être prises pour renforcer la coordination et l'interaction du CAR/PP, du MED POL, de l'ONUDI et de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE, afin de donner suite aux recommandations de la CMDD sur le thème "Industrie et développement durable". Les quatre institutions devraient tenir périodiquement des réunions pour s'informer mutuellement des activités en cours et futures et de débattre de priorités communes pour s'attaquer à la pollution d'origine terrestre en Méditerranée.

201. Il sera créé une base de données sur les experts méditerranéens de production plus propre, renseignant notamment sur les projets auxquels chaque expert a participé avec le CAR/PP et sur leur évaluation.

202. Il sera établi des études de cas et rapports sur des activités de production plus propre menées en Méditerranée et qui n'ont pas encore fait l'objet de publication de la part du CAR/PP.

II.A.3.3 Site web du CAR/PP

203. Le site web du CAR/PP sera actualisé et modernisé. L'étude et la base de données sur les organisations industrielles et économiques en Méditerranée seront également mises à jour régulièrement et distribuées aux points focaux nationaux pour qu'ils contribuent à diffuser la production plus propre parmi les acteurs économiques et industriels de leurs pays.

204. Le CAR/PP poursuivra aussi des activités impliquant une communication avec les spécialistes, qui sont les meilleurs agents de diffusion de l'information au niveau mondial.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Soumettre des informations sur:
 - a) les besoins spécifiques des pays en vue d'une meilleure application de la production plus propre et d'approches complémentaires (évaluation du cycle de vie, éco-efficacité, écolabellisation, EMAS, etc.) dans leurs entreprises industrielles et dans d'autres secteurs (agriculture, services);
 - b) les activités réalisées pour promouvoir et appliquer la production plus propre dans le pays, y compris les documents établis par le Secrétariat (CAR/PP).
 - c) les liens existant entre les universités et l'industrie.
2. Promouvoir l'inclusion de programmes de sensibilisation à l'environnement à tous les niveaux de l'enseignement, en particulier dans le domaine de la production plus propre.
3. Promouvoir la recherche & le développement en matière de production propre dans les universités de la région.
4. Inclure dans la législation sur l'environnement des mécanismes permettant à l'industrie de se conformer aux prescriptions grâce à l'application des principes de production plus propre.
5. Encourager des prêts à conditions libérales aux entreprises désireuses d'adopter des MTD et MPE.

Recommandations au Secrétariat (CAR/PP):

1. Continuer à organiser des séminaires et à établir des études, lignes directrices et bases de données sur les questions de prévention de la pollution dans les activités économiques concernant la région méditerranéenne.
2. Élargir le champ d'activités actuel du CAR/PP pour y intégrer d'autres domaines en rapport avec la production plus propre.
3. Associer, quand il y a lieu, les universitaires et les dirigeants d'entreprise aux activités du CAR/PP.

4. Communiquer des informations sur des exemples de réussite et de bonnes pratiques dans le domaine de la production plus propre, pour inclusion dans les cursus universitaires des pays méditerranéens, et aider les pays à renforcer les capacités et à progager au sein de leur administration les cas concluants d'introduction de MTD et MPE.
5. Catalyser et faciliter la mobilisation de fonds pour financer des activités concrètes de production plus propre sur la base de partenariats avec les pays.
- 6 Faciliter les contacts entre les entreprises qui ont déjà éprouvé les avantages de la production plus propre et celles qui n'ont pas cette expérience.
7. Promouvoir le développement des compétences en matière de production plus propre dans les pays méditerranéens.
8. Renforcer la coopération des ONG, par l'entremise des points focaux du CAR/PP et du Secrétariat, pour la diffusion des informations sur les MTD et MPE.

Budget pour cette composante:

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|--|---------|-----------------------|--------|------------|--------|--------|------------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| A. POLLUTION D'ORIGINE TERRESTRE: <u>Mise en œuvre du Protocole "tellurique/PAS"</u> | MED POL | 35 000 | 33 220 | 10 000 (a) | | 21 780 | 10 000 (a) |
| Assistance aux pays pour la mise en œuvre des PAN, renforcement des capacités y compris | | | | | | | |
| Assistance aux pays pour faciliter le transfert de technologie en vue de la mise en œuvre des PAN | MED POL | 20 000 | | 5 000 (a) | 20 000 | | |
| Étude de faisabilité de l'application du principe de partage des charges dans la réduction de la pollution | MED POL | 10 000 | | 5 000 (a) | 10 000 | | 20 000 (a) |
| Préparation et application de mécanismes pour la durabilité financière du PAS | MED POL | 10 000 | | 20 000 (a) | | | |
| Élaboration de plans régionaux de réduction de la pollution | MED POL | 40 000 | | | 10 000 | | |
| Préparation de documents/guides pour une bonne gestion des eaux usées municipales (OMS/MED POL) | MED POL | 30 000 | | 8 000 (b) | 30 000 | | |
| Assistance aux pays pour une gestion écologiquement rationnelle des eaux usées municipales (OMS/MED POL) | MED POL | 14 000 | | | 20 000 | | |
| Assistance aux pays pour l'application des lignes directrices sur la gestion des débris côtiers | MED POL | 10 000 | | 10 000 (a) | 10 000 | | 10 000 (a) |
| Projets pilotes sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le cadre du PAS | MED POL | 10 000 | | 20 000 (c) | 10 000 | | |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|--|---------|-----------------------|--------|------------|---------|----|------------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Examen/évaluation du programme de surveillance continue en tant qu'outil pour la mise en œuvre du PAS | MED POL | 10 000 | | 5 000 (a) | | | |
| Assistance aux pays pour la formulation/mise en œuvre de programmes nationaux de surveillance continue | MED POL | 130 000 | | | 130 000 | | |
| Assistance aux pays pour la formulation et l'application de programmes de surveillance de l'eutrophisation | MED POL | 20 000 | | | 20 000 | | |
| Préparation d'une évaluation actualisée de l'eutrophisation | MED POL | 10 000 | | | | | |
| Lancement d'études de base à l'échelle sous-régionale | MED POL | 30 000 | | 40 000 (c) | 30 000 | | 40 000 (c) |
| Assurance qualité des données (paramètres chimiques) (LEM/AIEA) | MED POL | 110 000 | | | 110 000 | | |
| Assurance qualité des données (biosurveillance) | MED POL | 15 000 | | | 15 000 | | |
| Assistance aux pays pour l'établissement de profils de plages et autres activités relatives aux critères pour les eaux de baignade (OMS/MED POL) | MED POL | 20 000 | | 10 000 (b) | 30 000 | | 10 000 (b) |
| Préparation d'une évaluation actualisée des eaux conchylicoles (OMS/MED POL) | MED POL | 12 000 | | | | | |
| Évaluation des risques sanitaires associés aux établissements touristiques (OMS/MED POL) | MED POL | 12 000 | | | 20 000 | | 7 000 (b) |
| Entretien de la base de données MED POL et préparation du système d'information | MED POL | 15 000 | | 30 000 (d) | 10 000 | | 20 000 (d) |
| Études et recherches sur les questions émergentes relatives à la pollution marine | MED POL | 30 000 | | | 20 000 | | |
| Assistance aux pays pour les systèmes d'inspection environnementale (OMS/MED POL) | MED POL | 25 000 | | 10 000 (a) | 15 000 | | |
| Finalisation du système de rapports du PAS | MED POL | 10 000 | | | 10 000 | | |
| Assistance aux pays pour le lancement d'IETMP | MED POL | 20 000 | | | 10 000 | | |
| Formation et bourses | MED POL | 20 000 | | | 20 000 | | |
| Mise au point d'indicateurs de pollution marine | MED POL | 18 000 | 22 000 | | | | |
| Protocole "immersions" Préparation d'une évaluation de l'immersion de matériel de guerre | MED POL | 10 000 | | | | | |
| Assistance aux pays pour la mise en œuvre du Protocole "immersions" et de ses lignes directrices | MED POL | 25 000 | | | 7 000 | | |
| Protocole "déchets dangereux" Lancement de projets pilotes pour la gestion des déchets dangereux | MED POL | 20 000 | | | 20000 | | |
| Coordination et politique Réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL | MED POL | | | | 40 000 | | 10 000 (c) |
| Élaboration des détails opérationnels de MED POL- Phase IV | MED POL | 20 000 | | | 20 000 | | |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|---|---------|-----------------------|--------|------------|--------|--------|------------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Projet sur l'application de l'approche écosystémique | MED POL | 10 000 | | 60 000 (e) | 10 000 | | 20 000 (e) |
| Élaboration des éléments du futur PAS juridiquement contraignant | MED POL | 10 000 | | | 10 000 | | |
| Réunion des experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner la mise en œuvre des activités de surveillance continue | MED POL | | | | 40 000 | | 10 000 (c) |
| Réunion du Réseau sur le respect et l'application effective (OMS/MED POL) | MED POL | | | | 40 000 | | 10 000 (c) |
| Atelier régional sur la gestion des détritrus marins | MED POL | 10 000 | | 40 000 (f) | | | |
| Atelier régional sur la durabilité financière du PAS | MED POL | 10 000 | | 40 000 (f) | | | |
| Assistance aux pays pour faciliter la ratification des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux " | MED POL | 10 000 | | | 10 000 | | |
| B. POLLUTION D'ORIGINE MARITIME Prévention et maîtrise de la pollution | | | | | | | |
| Préparation par des consultants d'une étude concernant le degré d'application effective dans la région méditerranéenne des règlements internationaux concernant la prévention et la lutte contre la pollution opérationnelle | REMPEC | 18 000 | | | | | |
| Élaboration de lignes directrices détaillées pour l'application des principes sous-jacents à la mise en valeur durable et au respect de l'environnement par les activités liées à la navigation de plaisance en mer Méditerranée | REMPEC | 14 000 | | | | | |
| Assistance à divers pays sur des questions spécifiques, à leur demande | REMPEC | 10 000 | | | 10 000 | | |
| Établissement par des consultants ou des sociétés de conseil d'actes législatifs nationaux, plans d'urgence, listes de matériel, propositions de centres d'intervention nationaux en cas de déversements accidentels, programmes de formation et autres documents techniques ou juridiques connexes | REMPEC | 23 000 | | | 20 000 | | |
| Fourniture par des consultants ou des sociétés de conseil de services requis à divers pays ou groupes de pays, dans le but de développer, améliorer et entretenir leurs systèmes et accords opérationnels sous-régionaux, nationaux et locaux de prévention, préparation à la lutte et lutte contre les accidents de pollution marine | REMPEC | 20 000 | | | 13 000 | 12 000 | |
| Mise au point et perfectionnement d'outils techniques et d'aide à la décision, en particulier les cartes de sensibilité, les modèles de prévision et les bases de données concernant les déversements accidentels | REMPEC | 3 000 | 12 000 | | | | |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|--|--------|-----------------------|---------------|----------------|------------------|---------------|----------------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Maintien du niveau de préparation opérationnelle de l'Unité d'assistance méditerranéenne (MAU), pour aider les Parties contractantes en cas de situation critique | REMPEC | 1 000 | | | | | |
| Mise en place du système d'information du REMPEC (site web, bases de données interactives) | REMPEC | 13 500 | | | 12 000 | | |
| Organisation et tenue d'un séminaire régional sur les lieux de refuge pour les navires en détresse (en complément de SAFEMED) | REMPEC | 40 000 | | | | | |
| Organisation et tenue d'une activité de formation régionale sur la Convention Bunker 2001 (en complément de CLEANMED) | REMPEC | 40 000 | | | | | |
| Organisation et tenue d'un cours de formation régional/exercice (MEDIPOL/MEDEXPOL) | REMPEC | | | | 75 000 | | |
| Organisation et tenue d'un atelier régional sur le partenariat régional pour l'application effective des règlements maritimes sur la pollution opérationnelle (en complément de SAFEMED) | REMPEC | | | | 30 000 | | |
| Appui à l'organisation et à la tenue de cours de formation nationaux sur l'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures | REMPEC | 8 000 | | | 7 000 | | |
| Appui à l'organisation et à la tenue de cours de formation nationaux sur la prévention de la pollution par les navires | REMPEC | 8 000 | | | 7 000 | | |
| Participation à un exercice de grande ampleur avec déploiement de matériel | REMPEC | | | * | | | * |
| Appui à l'organisation et à la tenue d'un séminaire de présentation des résultats du projet sur la surveillance aérienne et satellite de la pollution opérationnelle en mer Adriatique (ASEOP) | REMPEC | | | * | | | |
| 8 ^e réunion des correspondants du REMPEC | REMPEC | | | | 80 000 | | |
| Réunion sur les lignes directrices concernant la pollution par les activités de plaisance | REMPEC | | | * | | | |
| Réunion des représentants des Parties contractantes et des donateurs potentiels en vue de recenser d'éventuelles sources de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale | REMPEC | | | | | | * |
| Appui à l'organisation d'activités conjointes visant à réviser, compléter ou actualiser les accords opérationnels régionaux en Méditerranée (réunion des autorités opérationnelles nationales) | REMPEC | 5 000 | | | 5 000 | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | | 1 014 500 | 67 220 | 313 000 | 1 006 000 | 33 780 | 167 000 |

Note: (a) = FEM; (b) = OMS; (c) = Pays hôte; (d) = CAR/TDE; (e) = CE ; (f) = FEM + pays hôte

- Sources externes/autres donateurs à identifier

II.B. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES

II.B.1 Mise en œuvre des plans d'action

II.B.1.1 Mise en œuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

205. Une évaluation de l'état de conservation du phoque moine, examinée par la 7^e réunion des points focaux du CAR/ASP (Séville, 31 mai - 3 juin 2005), ainsi que des études précédentes, concluent à une prochaine extinction de cette espèce en Méditerranée si des mesures de protection fortes ne sont pas prises sans délai. Le projet de Déclaration sur la conservation du phoque moine est soumis comme document UNEP(DEC)/MED WG.270/17. Le CAR/ASP a été invité à soutenir les Parties contractantes dans leurs efforts, en tenant compte du problème principal qui est celui de l'abattage délibéré par les pêcheurs, la priorité étant accordée à une approche socio-économique sur la base d'initiatives précédentes couronnées de succès. Par ailleurs, la deuxième cause principale d'extinction étant la destruction des habitats, les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat de poursuivre le travail d'identification des habitats, afin que des mesures de protection adéquates puissent être prises.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Adopter le projet de Déclaration sur la conservation du phoque moine.**
- 2. Aborder le problème de l'abattage délibéré des phoques moines associé à la perte d'habitats existant dans des zones de grande importance pour l'espèce, en ciblant les pêcheurs et d'autres acteurs, en tenant compte de la menace la plus grave pour la survie de cette espèce, telle que relevée dans l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action (UNEP(OCA)/MED WG.146/5, Arta 1998).**
- 3. Tirer le meilleur parti possible des expériences positives d'Alonissos (Grèce) et de Foça (Turquie) pour étendre les actions de protection et de conservation à l'ensemble des autres zones connues pour abriter des habitats critiques du phoque moine.**
- 4. Veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de gestion d'aires protégées contenant des habitats critiques du phoque moine, ainsi que de mesures législatives relatives à la conservation de cette espèce.**
- 5. Identifier les habitats critiques existants ou potentiels du phoque moine.**

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

- 1. Aider les pays dans la mise en œuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée par le biais de plans de gestion, d'outils opérationnels et de renforcement des capacités; à cette fin, mettre à profit le rapport UNEP(DEC)/MED WG 232/Inf.6 du groupe d'experts convoqué en 2002 par le CAR/ASP, comme le recommandaient déjà les Parties contractantes en 2003.**
- 2. Appuyer les pays dans l'identification des habitats critiques existants ou potentiels du phoque moine.**

3. Aider les pays à organiser des campagnes de sensibilisation des groupes cibles, en vue d'assurer leur participation aux efforts de réduction des actions hostiles et de renforcer le consensus sur la mise en œuvre des actions de conservation.
4. Renforcer la collaboration avec les organismes compétents, notamment la CGPM/FAO, afin de s'attaquer efficacement au problème de l'interaction des pêcheries avec les phoques moines

II.B.1.2 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

206. Les tortues marines restent fortement menacées en Méditerranée, que ce soit sur les lieux de ponte (perturbations dues à l'urbanisation et aux activités touristiques sur les plages, capture d'individus, collecte des œufs) ou sur leurs voies de migration et aires d'alimentation (captures accidentelles par les pêcheurs). Les interactions avec les pêcheries, sans être encore parfaitement comprises et évaluées, apparaissent néanmoins comme une des causes principales de mortalité en mer, quelles que soient les techniques employées (filet maillant, chalut ou palangre).

207. De plus, les tortues sont des animaux migrateurs qui se déplacent sur de grandes distances, ce qui nécessite une collaboration étroite entre les pays lors des programmes de marquage, la normalisation des méthodes et un échange des informations au niveau international.

208. Il apparaît donc nécessaire d'intervenir à plusieurs niveaux :

- prévention: en continuant à mieux sensibiliser et informer les populations locales et les acteurs du secteur touristique, ainsi que les responsables locaux;
- connaissance: en améliorant la connaissance des populations et des voies de migration, soit par des méthodes plus élaborées faisant intervenir la génétique soit par les méthodes classiques de marquage;
- conservation: en appuyant les mesures juridiques de protection des sites de nidification et en abordant le problème des prises accidentelles avec les organisations spécialisées;
- formation: en renforçant les capacités nationales dans le domaine des techniques de marquage et des soins aux tortues.

209. Ces actions doivent être menées en synergie et avec l'appui des organisations actives dans la conservation des tortues marines, ainsi que de la communauté scientifique.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Remplir leurs obligations concernant la mise en œuvre du plan d'action, en particulier les actions recommandées au niveau national pour chaque pays.
2. Assurer des mesures de protection juridique pour les sites de nidification connus (y compris les eaux adjacentes) et autres aires de regroupement.
3. Encourager les études pilotes sur des méthodes testées pour réduire les captures accidentelles et la mortalité dans les pêcheries.

4. Prendre note des conclusions et recommandations de la deuxième Conférence méditerranéenne sur les tortues marines.
5. Prendre note des résultats de l'atelier sur la normalisation du marquage et la centralisation des informations, et favoriser des programmes de marquage conformes aux recommandations générales et aux principales directives de cet atelier.
6. Appuyer la participation au 26^e Symposium international sur les tortues marines qui se tiendra en Grèce du 3 au 8 avril 2006.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Aider les pays à remplir leurs obligations concernant la mise en œuvre du plan d'action, en appuyant et/ou coordonnant les actions en tant que de besoin.
2. Appuyer les initiatives visant à améliorer les connaissances sur la répartition des populations de tortues marines en mer.
3. Renforcer la collaboration avec la CGPM/FAO pour s'attaquer au problème de l'interaction des pêcheries avec les tortues marines.
4. Prendre en compte les résultats des évaluations régionales de la Liste rouge UICN de *Caretta caretta*, *Chelonia mydas* et *Dermochelys coriacea*, en cours d'établissement par le groupe de spécialistes des tortues marines de l'UICN (GSTM), et de toutes les contributions pertinentes, afin de proposer, s'il y a lieu, une mise à jour du plan d'action à 8^e réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP.
5. Appuyer l'organisation du 26^e Symposium international sur les tortues marines en Grèce et la 3^e Conférence méditerranéenne sur les tortues marines, prévue en Tunisie.
6. Promouvoir des actions de sensibilisation et d'éducation pour divers acteurs cibles (dont les pêcheurs, touristes et décideurs).

II.B.1.3 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée

210. La mise en œuvre des actions de conservation des cétacés est réalisée en étroite collaboration avec ACCOBAMS, dans le cadre d'un mémorandum de coopération qui prévoit un programme de travail conjoint dans les pays qui sont à la fois parties à ACCOBAMS et à la Convention de Barcelone. Quand les pays ne sont pas signataires de l'accord ACCOBAMS, le CAR/ASP met en œuvre des activités dans le cadre du plan d'action pour les cétacés, tout en s'efforçant de respecter la cohérence avec le programme ACCOBAMS.

211. La priorité pour le prochain exercice biennal sera accordée à l'amélioration des connaissances sur les populations, au développement des bases de données pour tirer le meilleur parti des informations recueillies lors des observations en mer ou lors des échouages, et à la promotion d'aires marines protégées spécifiques pour les cétacés. À cette fin, le CAR/ASP, en collaboration avec ACCOBAMS, développera des actions régionales et apportera son appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Adhérer à l'accord ACCOBAMS pour celles qui ne l'ont pas encore fait et prendre note et appliquer, dans toute la mesure du possible, les résolutions et recommandations pertinentes de la réunion des parties à l'accord.
2. Reconnaître que les obligations communes relatives aux cétacés au titre du Protocole "ASP & biodiversité" sont remplies par la mise en œuvre d'ACCOBAMS.
3. Promouvoir la création et l'extension d'aires protégées marines et côtières spécialement conçues pour les cétacés.
4. Instaurer une coopération étroite au niveau national entre les points focaux du CAR/ASP et ceux d'ACCOBAMS.
5. Inviter le Secrétariat permanent d'ACCOBAMS à tenir au courant la réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP de l'application des mesures relatives à la conservation des cétacés, en particulier par le biais du système de rapports nationaux d'ACCOBAMS, et à présenter les décisions des réunions de ses parties.
6. Appuyer l'application de l'interdiction des filets dérivants émise par l'ICCAT (2003) et la CGPM (2005) par l'élaboration et l'exécution de plans de reconversion spécifiques.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Mettre en œuvre le mémorandum de coopération entre le CAR/ASP et ACCOBAMS.
2. Rechercher les synergies avec le Secrétariat permanent d'ACCOBAMS pour toutes activités pertinentes à mettre en œuvre dans les pays qui ne sont pas parties à ACCOBAMS.
3. Renforcer la collaboration avec la CGPM/FAO pour s'attaquer au problème de l'interaction des pêcheries avec les cétacés.

I.B.1.4 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée

212. Suite à l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action, les points focaux nationaux du CAR/ASP ont adopté un programme d'activités actualisé (UNEP(DEC)MED WG.270/16). Le CAR/ASP assurera la coordination et le suivi de sa réalisation et finalisera les actions prévues par le plan d'action sur la période 2000-2006 en aidant les pays du pourtour de la Méditerranée (avec une priorité pour ceux des rives Sud et Est) à inventorier et cartographier les herbiers et les formations végétales marines pouvant être considérées comme "monuments naturels". Il est aussi essentiel d'encourager les pays à mettre en place des réseaux de surveillance, afin de suivre l'évolution des formations végétales et de prendre, sur la base de critères objectifs, les mesures conservatoires nécessaires.

213. Ce travail de grande ampleur nécessite aussi l'expertise des pays de la rive Nord, qui ont pour la plupart réalisé leurs inventaires, et un financement extérieur.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Adopter le programme d'activités actualisé pour la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée.
2. Prendre les dispositions nécessaires pour mener à bien, dans les délais impartis, les activités prévues par le programme d'activités actualisé pour la mise en œuvre du plan d'action.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Aider les pays à remplir leurs engagements au titre du programme actualisé pour la mise en œuvre du plan d'action.
2. Apporter aux pays l'appui nécessaire pour établir les inventaires et cartographier les herbiers et les formations végétales marines, notamment les récifs barrières de *Posidonia*, les formations organogènes de surface, les terrasses (plates-formes à vermetes avec pelouses d'algues douces) et certaines ceintures à *Cystoseira*.
3. Aider les pays ayant déjà amorcé des activités dans le cadre du plan d'action à mettre en place des réseaux de surveillance.
4. Renforcer la collaboration avec la CGPM/FAO pour s'attaquer au problème de l'interaction des pêcheries avec la végétation marine.

II.B.1.5 Mise en place du plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en mer Méditerranée

214. Il a été observé depuis plusieurs années un déclin de certaines espèces de poissons cartilagineux, ce qui a justifié la mise en œuvre du plan d'action adopté en 2003 par les Parties contractantes. Mais la situation exacte des populations reste mal connue. Pour atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action, il faut poursuivre sa mise en œuvre conformément au calendrier convenu, en privilégiant la coopération avec les organisations spécialisées, et notamment la CGPM/FAO. La priorité sera accordée à l'amélioration des connaissances sur ces espèces, à l'évaluation de l'impact qu'a la pêche sur elles et à la mise en œuvre de mesures préventives dans le cadre d'activités d'information et de sensibilisation.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Renforcer les mesures juridiques destinées à mettre en place des systèmes de contrôle contraignants de la pêche dans les eaux internationales.
2. Prendre les mesures nécessaires pour mener à bien, dans les délais impartis, les activités prévues par le plan d'action.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Veiller à la mise en œuvre des activités relevant de sa responsabilité énoncées dans le plan d'action conformément au calendrier adopté, en collaboration avec la CGPM/FAO.

2. Encourager le renforcement des mesures juridiques destinées à mettre en place des systèmes de contrôle contraignants de la pêche dans les eaux internationales.
3. Poursuivre la collaboration pour aider les pays à développer leurs compétences nationales en matière de poissons cartilagineux.

II.B.1.6 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites sur l'annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la biodiversité en Méditerranée

215. La mise en œuvre du plan d'action sur les oiseaux énumérés à l'annexe II du Protocole se poursuivra conformément au calendrier adopté, en partenariat avec les institutions internationales, nationales et les ONG pertinentes, et en particulier avec BirdLife International et MEDNET. Priorité sera accordée à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action nationaux et, au niveau régional, à l'identification et à la protection des habitats côtiers et marins des espèces concernées.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Prendre les dispositions nécessaires pour mener à bien, dans les délais impartis, les activités prévues dans le plan d'action, et en particulier:
 - a) garantir des procédures de protection juridique des espèces;
 - b) instaurer des programmes de recherche pour combler les lacunes dans les connaissances sur les espèces menacées;
 - c) établir des plans d'action nationaux et exécuter les plans existants;
 - d) identifier, cartographier et protéger les aires marines d'importance pour les oiseaux.
2. Adhérer à l'AEWA et souscrire des mémorandums d'accord spéciaux si cela n'a pas déjà été fait.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Collaborer étroitement avec BirdLife International et les autres organisations internationales compétentes, telles que l'Initiative MedWet de la Convention de Ramsar, pour la mise en œuvre du plan d'action sur la conservation des espèces d'oiseaux inscrites sur l'annexe II du Protocole "ASP & biodiversité".
2. Établir un rapport sur les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre du plan d'action pour soumission à la réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP en 2007.

II.B.1.7 Mise en œuvre du plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces invasives en mer Méditerranée

216. L'introduction d'espèces exotiques en Méditerranée est déjà documentée depuis quelques décennies, mais le phénomène a connu ces 15 dernières années une accélération, avec plusieurs exemples d'impacts négatifs sur la faune et la flore locales.

217. Comme la mise en œuvre de ce plan d'action, telle que prévue par son calendrier, ne s'étale que sur trois années à partir de la date de son adoption (2003), le Secrétariat devra établir, d'ici la fin de 2006, un rapport d'évaluation sur sa mise en œuvre. Afin d'éviter que les efforts ne se recoupent, la poursuite de la mise en œuvre de ce plan d'action, aux niveaux tant national que régional, devra s'effectuer en étroite coopération et en consultation avec les institutions pertinentes actives en Méditerranée.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Prendre les dispositions nécessaires pour mener à bien les activités prévues au niveau national par le plan d'action, conformément au calendrier d'application.**
- 2. S'employer, au niveau régional, à évaluer les impacts des espèces invasives sur la biodiversité marine locale et différents habitats marins.**

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

- 1. Coopérer avec les institutions compétentes dans ce domaine au niveau méditerranéen.**
- 2. Mettre en œuvre les actions prévues par le plan d'action conformément à son calendrier d'application et en collaboration avec les organisations pertinentes.**
- 3. Établir un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du plan d'action, pour soumission à la 8^e réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP.**
- 4. Fournir une assistance aux pays pour réaliser les actions prévues par le plan d'action au niveau national.**
- 5. Encourager la coopération régionale pour évaluer les impacts des espèces invasives sur la biodiversité marine locale et différents habitats marins.**

II.B.2 Assistance aux pays dans le choix, la création et la gestion des aires spécialement protégées

218. Conformément aux propositions du PAS BIO en ce qui concerne la conservation des habitats, des espèces et des sites sensibles, aux recommandations de la septième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, et afin de contribuer à atteindre les objectifs du Sommet mondial pour un développement durable (Johannesburg, septembre 2002) en ce qui concerne la création d'aires marines protégées, les objectifs suivants ont été retenus:

- protéger efficacement les espèces en danger d'ici à 2012;
- accroître de 50% la superficie des aires marines et côtières protégées d'ici à 2012;
- assurer la protection de 20% des côtes en tant que réserves marines de pêche d'ici à 2012;
- mettre en place un réseau représentatif d'aires marines et côtières protégées d'ici à 2012.

219. Il est nécessaire d'apporter un appui aux pays, d'une part pour la création de nouvelles aires spécialement protégées (ASP) (identification des sites et mise en place de mesures juridiques de protection) et d'autre part pour une gestion efficace des ASP

existantes. Priorité sera accordée aux zones qui ont été identifiées dans le cadre du PAS BIO et dans les plans d'action nationaux.

220. Le nombre d'aires protégées inscrites sur la liste des ASPIM est insuffisant et il s'ensuit que le CAR/ASP doit encourager les pays à en inscrire afin d'atteindre l'objectif de 30 nouvelles ASPIM créées d'ici à 2012, avec une priorité sur les rives Sud et Est de la Méditerranée. Cependant, pour que la liste des ASPIM ait une valeur d'exemple et que le processus garde toute sa crédibilité, les ASPIM doivent rester des aires protégées d'exception, répondant parfaitement aux critères d'éligibilité. Pour cela, il est indispensable de prévoir une procédure d'évaluation et de la tester sur deux sites volontaires, de préférence dans deux pays différents.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

1. **Inscrire les sites suivants sur la liste des ASPIM:**
 - *la Réserve marine du Banc des Kabyles*
 - *la Réserve marine du Cap de Garde*
 - *les îles Habibas*
 - *l'île Rachgoun*
 - *l'aire marine protégée de Portofino.*
2. **Appuyer l'extension et la poursuite du projet MedMPA au niveau national, quand il y a lieu.**
3. **Envisager la création de nouvelles aires marines protégées (AMP), si cette création est indiquée sur la base des connaissances scientifiques disponibles, conformément aux engagements pris à la septième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.**
4. **Évaluer et identifier les ASPIM dont l'environnement est exposé à des risques en raison du trafic maritime international et qui pourraient faire l'objet d'une proposition de désignation comme ZMPV par l'OMI.**

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

1. **En se fondant sur l'expérience positive du projet MedMPA, élaborer un programme de travail pour le développement d'aires protégées dans le but d'aider les pays de la région à mettre en place avant 2012 un réseau représentatif d'aires marines protégées, conformément aux recommandations du PAS BIO.**
2. **Poursuivre la réflexion sur la procédure d'évaluation des ASPIM et entreprendre un test d'évaluation sur deux ASPIM volontaires au moyen de cette procédure, en collaboration avec l'UICN.**
3. **Collaborer avec ACCOBAMS, et en particulier avec son comité scientifique, pour la création d'aires spécialement protégées destinées à la conservation des cétacés.**
4. **Aider les pays à évaluer quelles sont celles des ASPIM qui pourraient être proposées pour désignation comme ZMPV par l'OMI, en collaboration avec le REMPEC en ce qui concerne les aspects maritimes.**

II.B.3 Activités liées au traitement et à la gestion des données relatives à la biodiversité

221. Les données fiables sur les espèces et les sites naturels sont à la base du développement et de la mise en œuvre des programmes de conservation. Il est donc important de poursuivre le travail d'inventaire des éléments constitutifs de la biodiversité marine et côtière méditerranéenne, comme cela est préconisé par le Protocole méditerranéen "ASP et biodiversité" de 1995, ainsi que par le PAM Phase II. Il faut par ailleurs que les données soient correctement stockées et gérées, ce qui nécessite de développer des bases de données bien adaptées au contexte régional et faciles à mettre à jour. Enfin, il faut échanger et diffuser l'information. À cet égard, le développement des outils des Systèmes d'information géographique (SIG) doit être poursuivi, de même qu'il faut mettre en place un mécanisme d'échange régional (CHM, "Clearing-House Mechanism") sur la biodiversité marine et côtière, pour promouvoir la coopération scientifique et technique, en coordination avec les CHM nationaux et le CHM de la CBD.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Poursuivre l'inventaire des sites naturels d'intérêt pour la conservation en utilisant le formulaire standard d'entrée de données (FSD) et les autres outils techniques adoptés par les Parties contractantes.**
- 2. Mettre en place des mécanismes de centre d'échange (CHM) nationaux sur la biodiversité marine et côtière.**
- 3. Utiliser les Systèmes d'information géographique (SIG) comme outils de gestion et d'échange de données sur la biodiversité marine et côtière.**

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

- 1. Aider les pays à inventorier les sites naturels d'intérêt pour la conservation.**
- 2. Harmoniser le système d'inventaire, au moyen du formulaire standard d'entrée de données, avec les système Natura 2000, Émeraude et MedWet.**
- 3. Développer l'utilisation des Systèmes d'information géographique pour gérer et diffuser les données sur la biodiversité marine et côtière en Méditerranée.**
- 4. Améliorer les répertoires et bases de données du CAR/ASP et les intégrer dans un système régional d'information.**
- 5. Aider les pays à atteindre un bon niveau qualitatif et quantitatif d'information sur la biodiversité marine et côtière dans leurs mécanismes de centre d'échange (CHM) nationaux.**

II.B.4 Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (PAS BIO)

222. Le PAS BIO a été adopté par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone à leur réunion de Catane en 2003 et plusieurs stratégies ont été établies pour sa mise en œuvre :

- Exécution du Projet régional FEM/PNUE pour la protection des ressources environnementales de la mer Méditerranée et de ses zones côtières, grâce à un financement du FEM. Une proposition conjointe a été préparée par le CAR/ASP, la FAO et le WWF-programme méditerranéen pour la phase préparatoire, qui vise à réactiver les structures et les dispositions d'application, affiner les projets et les portefeuilles d'investissement, et rechercher des partenaires et des cofinancements. La priorité a été donnée par le FEM à la gestion des ressources marines biologiques et au développement des aires marines protégées (AMP).
- Préparation et soumission de projets à d'autres donateurs. Pour compléter le financement FEM ou intervenir sur des aspects non traités dans le cadre de ce financement, il est recommandé de s'appuyer sur d'autres bailleurs de fonds. Pour cela, il faut soumettre des projets d'envergure régionale, directement issus des priorités identifiées dans le PAS BIO.
- Octroi d'un appui aux initiatives nationales : les pays qui ont amorcé l'exécution des projets identifiés sans les plans d'action nationaux du PAS BIO doivent recevoir un appui direct du CAR/ASP, en particulier lors des phases d'études préliminaires.
- Intégration du PAS BIO dans le programme d'activités du CAR/ASP.

Recommandations:

Recommandation aux Parties contractantes:

Veiller à l'implication et à la coordination des institutions nationales et régionales compétentes pour la mise en œuvre du PAS BIO.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

- 1. Intégrer davantage le PAS BIO dans son programme d'activités.**
- 2. Préparer des propositions de projets et rechercher des financements pour la mise en œuvre du PAS BIO, en explorant aussi les possibilités avec des donateurs externes.**
- 3. Rechercher le concours financier du FEM dans le même but.**

II.B.5 Critères communs pour le choix des espèces susceptibles d'être inscrites sur les annexes II et III du Protocole "ASP & biodiversité" ou d'en être exclues

223. L'évolution de l'état des populations et les changements taxinomiques intervenus depuis l'adoption des annexes II et III du Protocole "ASP & biodiversité" de 1996 impliquent d'envisager la possibilité de modifier les listes d'espèces de ces annexes, en y inscrivant ou en excluant certaines espèces.

224. L'étude de la question, que le CAR/ASP a engagée, devrait se poursuivre, et les critères pour la modification des annexes II et III être finalisés, avec des lignes directrices pour leur application, en vue de leur adoption lors de la prochaine réunion des Parties contractantes. Il serait également utile d'élaborer un outil pratique, se présentant comme un formulaire annoté, qui permettrait de proposer les modifications sur la base des critères retenus.

Recommandations:

Recommandation aux Parties contractantes:

Approuver la modification des listes d'espèces figurant aux annexes II et III du Protocole "ASP & biodiversité" sur la base de critères qui seront analysés et soumis pour approbation aux Parties contractantes en 2007.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

1. **Élaborer des lignes directrices pour les futures modifications des annexes II et III du Protocole "ASP & biodiversité" sur la base des contributions de toutes les Parties, y compris les aspects scientifiques, juridiques et procéduraux.**
2. **Prendre en compte les résultats des évaluations régionales de la Liste rouge UICN en vue d'actualiser les plans d'action, et proposer des critères pour la modification des annexes II et III Protocole "ASP & biodiversité".**
3. **Établir un premier ensemble de propositions pour tester la validité de la procédure, pour soumission à la Quinzième réunion des Parties contractantes de 2007.**

II.B.6 Initiative méditerranéenne sur la taxinomie

225. Depuis plusieurs années, le nombre des taxinomistes est en diminution, et ceux-ci sont concentrés dans les pays du nord de la Méditerranée. Or, la taxinomie est absolument essentielle à la connaissance des éléments constitutifs de la biodiversité marine et côtière, mais aussi au suivi de l'environnement et à l'évaluation des impacts.

226. Le CAR/ASP doit jouer un rôle de catalyseur dans la mise en œuvre de l'initiative méditerranéenne sur la taxinomie, en s'appuyant sur un groupe restreint d'experts chargés d'évaluer la situation et les lacunes à combler. Une attention particulière sera portée aux guides d'identification des espèces marines et côtières et aux collections de référence en Méditerranée.

Recommandations:

Recommandation aux Parties contractantes:

Reconnaître le manque de taxinomistes et encourager la spécialisation de troisième cycle en taxinomie et la coopération nationale et/ou bilatérale pour faire face à ce problème.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

1. **Coopérer plus étroitement avec d'autres organisations compétentes pour évaluer les guides taxinomiques disponibles sur la flore et la faune marines méditerranéennes et les mettre à jour, si nécessaire, dans le but de fournir des outils aux Parties contractantes.**
2. **Organiser un atelier méditerranéen sur les collections de référence des espèces marines de Méditerranée, en collaboration avec les institutions et experts pertinents**

I.B.7 Renforcement des capacités

227. L'ensemble des domaines d'intervention du CAR/ASP nécessite de renforcer les capacités et d'améliorer les connaissances par la formation. Certains domaines appellent une attention particulière, car ils sont indispensables pour améliorer la connaissance de la biodiversité marine et côtière et la compilation de données. Ce sont notamment la cartographie au moyen de l'imagerie aérienne et/ou satellitaire, qui permet d'obtenir des résultats fiables avec un gain de temps appréciable, et les Systèmes d'information géographiques (SIG), qui constituent d'excellents outils d'aide à la décision en matière de protection et de gestion des habitats, bien que leur application à la biodiversité ne soit pas encore développée dans plusieurs pays méditerranéens.

228. Des activités de formation devraient être organisées sous forme d'ateliers régionaux réunissant des compétences variées et favorisant l'échange de données d'expérience.

Recommandations:

Recommandation aux Parties contractantes:

Promouvoir les cours ou stages de formation afin de renforcer les capacités nationales dans le domaine de la conservation de la biodiversité marine et côtière.

Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

- 1. Organiser un cours de formation à l'utilisation des Systèmes d'information géographique (SIG) à des fins de conservation de la biodiversité.**
- 2. Organiser un cours de formation sur la cartographie des biotopes marins.**
- 3. Organiser des cours de formation et apporter une aide technique sur les outils de gestion et les plans d'action consacrés aux espèces et aux aires prioritaires en matière de protection.**

II.B.8 Autres habitats méditerranéens prioritaires

229. Après les herbiers à *Posidonia*, le coralligène constitue le second pôle de biodiversité en Méditerranée à cause de sa richesse floristique et faunistique caractérisée par un taux relativement élevé d'endémisme. Les sites à coralligène sont aussi particulièrement intéressants sur le plan esthétique, car ils offrent des paysages sous-marins spectaculaires.

230. Des signes de dégradation ont été relevés ces dernières années au niveau de plusieurs sites à coralligène et autres bio-concrétions calcaires en Méditerranée. La pêche, la pollution et le développement de la plongée sous-marine sont parmi les causes de cette dégradation. Il est donc nécessaire d'inclure dans les activités du CAR/ASP, pour la prochaine période biennale, un programme de travail sur cet élément particulièrement important de la biodiversité marine méditerranéenne.

Recommandations:

Recommandation aux Parties contractantes:

Promouvoir des cours ou stages de formation pour renforcer les capacités nationales dans le domaine de la conservation de la biodiversité marine et côtière, en privilégiant le coralligène et autres bio-concrétions calcaires.

Recommandation au Secrétariat (CAR/ASP):

Formuler un programme de travail sur la protection du coralligène et autres bio-concrétions calcaires en Méditerranée et le soumettre pour adoption par la prochaine réunion des Parties contractantes, après consultation des points focaux nationaux du CAR/ASP.

Budget pour cette composante

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|--|---------|-----------------------|---------|-----|--------|--------|-----|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| <u>Mise en œuvre des plans d'action</u> Phoque moine, tortues marines, cétacés, végétation marine, poissons cartilagineux, oiseaux, espèces invasives | CAR/ASP | 35 000 | 105 000 | | 10 000 | 95 000 | |
| <u>Aires marines protégées (AMP)</u> Appuyer les pays pour le renforcement des AMP existantes et la création de nouvelles. Mise au point d'une "procédure d'évaluation" des ASPIM et test d'évaluation sur deux ASPIM volontaires | CAR/ASP | 55 000 | | | 35 000 | | |
| <u>Gestion des données sur la biodiversité</u> Collecte de données: inventaire des sites d'intérêt pour la conservation en recourant au FSD et au SIG. Gestion des données : amélioration et développement des répertoires et bases de données du CAR/ASP. Diffusion des données: i) développement de MedGIS pour la gestion et l'échange de données, et comme lien entre les CAR du PAM ; ii) mise en place d'un mécanisme de centre d'échange (CHM) régional et aide aux pays pour qu'ils développent leur CHM national | CAR/ASP | 40 000 | | | 35 000 | | |
| <u>PAS BIO</u> Mise en place du PAS BIO dans le cadre du PDF B du FEM Appui aux pays pour qu'ils commencent la mise en œuvre des PAN | CAR/ASP | 30 000 | | | 40 000 | | |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|---|---------|-----------------------|---------|-----|---------|---------|-----|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| <u>Modification des listes des annexes II et III du Protocole ASP</u> Finaliser les critères pour adoption par les Parties contractantes et élaborer un formulaire annoté pour la proposition de modifications <u>Taxinomie:</u> i) Appuyer l'élaboration de nouveaux guides et/ou actualiser les guides existants; ii) appuyer la formation en taxinomie; iii) organiser un atelier méditerranéen <u>Renforcement des capacités:</u> Appuyer des cours ou stages de formation sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel <u>Protection du coralligène et autres bio-concrétions calcaires et coraux:</u> i) recenser les priorités avec un groupe d'experts; ii) élaborer un programme de travail avec des actions concrètes à soumettre à la prochaine réunion des PFN | CAR/ASP | 30 000 | 65 000 | | 10 000 | 35 000 | |
| Réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP | SPA/RAC | | | | 60 000 | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | | 190 000 | 170 000 | 0 | 190 000 | 130 000 | 0 |

II.C. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES

231. En dépit de nombreux efforts déployés au cours des dernières décennies aux niveaux national et international pour assurer une gestion durable des ressources naturelles des zones côtières, ces dernières, sur l'ensemble du pourtour de la Méditerranée, sont encore confrontées à des pressions et à des problèmes sérieux qui mettent en péril leurs ressources et compromettent la viabilité de leurs activités économiques. L'importance des zones côtières est très largement admise, tout comme la nécessité de répondre sans attendre aux pressions qui s'intensifient

232. L'urbanisation du littoral, résultant avant tout de la concentration de la population, du développement anarchique du tourisme et de la multiplication des activités de loisirs (et des résidences secondaires), est particulièrement frappant dans la plupart des pays du Sud de la Méditerranée mais s'observe aussi au Nord. L'occupation non réglementée et rapide des sols, s'ajoutant à la spéculation foncière, a des effets néfastes sur l'environnement et les paysages du littoral. L'urbanisation du littoral est responsable de la plupart des impacts qui s'y exercent, notamment de la disparition de vastes étendues (exploitations agricoles, habitats), se soldant par un déséquilibre spatial du développement entre zones côtières fortes et abandon des zones fragiles de l'arrière-pays.

233. Le développement des activités touristiques dans la plupart des pays méditerranéens est un élément-clé dans l'urbanisation du littoral. Il est un moteur de la croissance économique locale, mais représente un lourd fardeau pour les autorités locales, confrontées à des choix de gestion difficiles (équipements, services, traitement des eaux usées et des déchets, déséquilibre entre les saisons, etc.). Ainsi le tourisme de masse exacerbe-t-il nombre de problèmes existants dans les zones urbaines, dépassant la capacité d'accueil locale. Les zones et les sites attrayants, naturellement préservés ou offrant les paysages et les valeurs du patrimoine culturel les plus remarquables, sont soumis aux pressions les plus fortes.

234. La dégradation des paysages et la diminution de la biodiversité sont les conséquences les plus courantes des développements ci-dessus. Il est largement reconnu que la diversité des paysages méditerranéens contribue à l'identité locale et régionale en reflétant les relations passées et présentes entre l'homme et son environnement naturel et artificiel.

235. Des paysages d'une grande richesse culturelle sont le résultat de développements millénaires de différentes civilisations qui se sont épanouies autour de la Méditerranée et ont aménagé les sols pour produire de la nourriture, construire des maisons, réaliser des œuvres d'art et servir d'autres fins. Aujourd'hui, cependant, l'identité culturelle, la biodiversité, le patrimoine et la diversité des paysages de la région sont de plus en plus menacés par des facteurs externes (mondialisation) et internes (urbanisation rapide du littoral, intensification de l'agriculture ou abandon des exploitations, incendies de forêt). Il s'ensuit que certains des paysages naturels et culturels (créés par l'homme) se sont sérieusement détériorés en de nombreux sites du littoral.

236. La plupart de ces questions sont interdépendantes, dans un enchevêtrement de relations. Des conflits concernant l'utilisation des ressources côtières, les menaces qui pèsent sur les habitats et les paysages naturels, la pollution et la dégradation des ressources réduisent manifestement les opportunités qu'offre une gestion durable et intégrée prudemment mise en œuvre. Il est désormais communément admis que la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est un cadre conceptuel pour l'élaboration de politiques et d'actions conduisant à l'utilisation durable des ressources naturelles et à l'amélioration de la qualité de la vie dans ces zones. Toutefois, la GIZC n'est pas encore devenue une pratique courante en Méditerranée et l'intégration des différents secteurs, acteurs et niveaux administratifs, tout comme la participation du public, n'ont pas encore atteint un niveau satisfaisant. Dans de nombreux pays méditerranéens, le manque de ressources et l'inadéquation des arrangements institutionnels pour la GIZC empêchent les acteurs côtiers d'appliquer les outils et les instruments politiques nécessaires à une GIZC efficace et d'élaborer des stratégies de gestion côtière et des instruments juridiques et réglementaires appropriés.

II.C.1 Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

237. Le CAR/PAP a continué d'être le chef de file dans la promotion de la GIZC en Méditerranée, en particulier avec la préparation de deux documents de toute première importance, à savoir le projet de texte du Protocole sur la GIZC et l'action opérationnelle sur le plan stratégique pour la GIZC en Méditerranée (doc. UNEP(DEC)/MED WG.270/14). Les Parties contractantes sont appelées à prendre des décisions stratégiques à propos de ces deux initiatives. En cas de réponse positive, les principaux responsables dans la région disposeront d'instruments importants pour les aider à gérer l'un de leurs biens les plus convoités – le littoral.

II.C.2 Projets PAC

238. La GIZC n'est toujours pas utilisée à grande échelle et l'accent n'a pas été suffisamment mis sur les choix stratégiques qui permettraient de s'attaquer aux problèmes principaux et courants. L'implication et l'intégration des échelons administratifs, du secteur privé, du grand public, des ONG, d'autres bénéficiaires finaux et partenaires potentiels n'a pas atteint un niveau satisfaisant. Une approche forte de l'intégration des politiques côtières sectorielles, préalable à une gestion réussie, est encore faible et constitue un défi à relever. Les gouvernements, les experts et les institutions de la Méditerranée ont toujours besoin d'un appui pour le renforcement des capacités qui les rendraient à même de mettre en œuvre la GIZC. Par conséquent, le renforcement des capacités et la formation, le

développement des outils et des techniques doivent encore être améliorés, ainsi que la diffusion des informations et des résultats des diverses activités.

239. Les efforts visant à adopter un instrument juridique (le Protocole sur la GIZC) pour une gestion du littoral doivent être poursuivis et les pays sont invités à faire tout leur possible pour atteindre cet objectif stratégique du PAM, ainsi que le préconise la SMDD. L'état des législations nationales relatives à la gestion intégrée des zones côtières n'est pas satisfaisant et des efforts supplémentaires sont à consentir dans ce domaine. Il ne s'agit pas seulement d'adopter une législation spécifique à la GIZC mais avant tout de mieux appliquer la législation existante qui peut être de nature plus sectorielle tout en traitant des zones côtières. En tout état de cause, la coordination entre les différentes initiatives sectorielles dans les zones côtières devrait être améliorée. Enfin, les pays ont besoin d'une assistance lors de l'élaboration de leurs stratégies nationales de GIZC et de visions à long terme concernant leurs zones côtières.

240. En plus des problèmes prioritaires déjà bien identifiés dans le cadre de la GIZC, il convient de prêter attention à d'autres sujets émergents, comme par exemple: la planification spatiale marine qui pourrait fournir des principes et des outils pour une meilleure intégration des problèmes côtiers relatifs à la mer et à la terre, la gestion du paysage qui aiderait les pays à traiter cette nouvelle question et à la faire converger avec les autres obligations juridiques internationales à cet égard, la gestion urbaine du littoral, portant notamment sur la question de l'eau et sur celle de la gestion des transports publics afin d'améliorer la circulation et, partant, de réduire la pollution et d'améliorer la qualité de la vie, et la gestion des risques côtiers.

241. Les activités des projets PAC sont parfois trop diffuses, ce qui rend l'intégration plus difficile. Des relations plus étroites devraient également être établies avec les bailleurs de fonds potentiels pour les projets désignés comme prioritaires dans les plans d'action des divers PAC et lors des activités de suivi. Sur ce dernier point, une volonté politique plus affirmée est nécessaire aux niveaux local et national afin de poursuivre le processus de GIZC amorcé dans le cadre d'un PAC. Une autre option serait de demander une contribution financière plus importante au pays hôte d'un PAC afin d'assurer la poursuite du projet. Par ailleurs, il n'y a pas eu de propositions de PAC sous-régionaux ou transfrontières, comme l'avait proposé le CAR/PAP aux Parties contractantes. L'on constate aussi que les pays s'abstiennent de notifier les progrès réalisés une fois que le projet PAC est achevé, ce que prévoient pourtant les accords de PAC.

242. La gestion du paysage en tant que sujet à part entière n'a jamais été abordée ou élaborée dans les projets du PAM en dépit de l'obligation clairement énoncée dans la Convention. Le paysage n'a été pris en compte qu'indirectement, dans le cadre de certaines propositions de plans ou stratégies, de projets locaux tels que les PAC, en utilisant des méthodes de GIZC ou en ne traitant que de telle ou telle ressource naturelle. Aucune méthode ou concept spécifique au paysage n'a encore été élaboré ou ceux qui existaient n'ont pas été pris en compte. En outre, la connaissance de la typologie - ou variété - des paysages reste insuffisante, tout comme celle des principaux processus et forces qui ont une influence sur leur transformation.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Demander instamment aux autorités compétentes de leurs pays de mettre en œuvre les recommandations de la CMDD sur la gestion durable des zones côtières ainsi que les éléments de la SMDD concernant la gestion du littoral.**

2. Adopter le Plan opérationnel stratégique pour la GIZC en Méditerranée en vue de sa mise en œuvre.
3. Poursuivre les efforts liés à l'adoption de législations nationales sur la gestion durable du littoral et/ou à une meilleure application des législations existantes dans ce domaine.
4. Inviter les pays qui n'ont pas encore accueilli de projet PAC à en proposer un. Les pays qui ont déjà exécuté des projets PAC sont invités à entreprendre des activités pour leur suivi et à envisager de nouveaux projets en s'inspirant des recommandations de la stratégie proposée relative à la GIZC et aux PAC, et notamment de nouveaux types de projets PAC.
5. Appuyer la mise en œuvre des activités relatives à la mise au point et à l'application des méthodes et outils de gestion du paysage
6. Soutenir la mise en œuvre du programme d'activités SMAP/UE relatif à la gestion intégrée des zones côtières, améliorer la gestion des plages et le partage des informations par le biais du mécanisme de centre de documentation.

Recommandations au Secrétariat (CAR/PAP):

1. Aider les pays à mettre en œuvre la stratégie régionale relative à la gestion intégrée des zones côtières et aux PAC en Méditerranée, y compris les efforts visant à développer de nouveaux types de PAC.
2. Poursuivre la mise au point et l'application d'outils et instruments de GIZC, et notamment la planification de l'espace marin, les systèmes d'information sur le littoral, les études d'impact et évaluations stratégiques de l'environnement, les instruments économiques pour la gestion du littoral, l'évaluation des capacités d'accueil pour le tourisme, la gestion du paysage, la gestion des plages et la gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux (GILBF).
3. Appuyer et aider les Parties contractantes dans la préparation de leurs stratégies et programmes de GIZC aux échelles nationale et locale, dans l'application des outils, techniques et méthodologies de GIZC et dans le lancement d'initiatives sous-régionales de GIZC.
4. Aider l'Algérie, la Croatie et l'Égypte à établir leurs rapports nationaux sur la gestion intégrée des zones côtières.
5. Coordonner les activités du PAM relatives aux projets PAC, sous la responsabilité générale de l'Unité MED.
6. Réaliser des études de faisabilité de PAC, établir des programmes et des accords de PAC, exécuter les projets PAC du PAM en cours et prévus.
7. Proposer aux pays où des projets PAC ont déjà été menés à bien d'introduire de nouveaux instruments de gestion de l'environnement et/ou d'adapter les instruments existants, et aider ces pays à formuler des projets viables qui permettront de donner suite aux PAC.
8. Poursuivre le renforcement institutionnel et le développement des capacités par le biais de cours de formation traditionnels et via Internet (MedOpen), de l'échange d'informations sur la GIZC dans le cadre du centre de documentation, de la tenue du site web d'information, de la publication et la diffusion de lignes directrices, documents thématiques, résultats de programmes et autres réalisations.
9. Renforcer les partenariats existants et en rechercher de nouveaux dans la région pour la mise en œuvre de la GIZC et le développement durable des zones côtières.

243. Le CAR/PB réalise depuis plusieurs années des analyses prospectives dans les régions côtières, notamment dans le cadre des PAC. Ces analyses constituent un outil puissant pour faire prendre conscience des tendances non durables, se fixer des objectifs à moyen et long terme et introduire des politiques de gestion intégrée. Une nouvelle méthode plus participative, intitulée analyse de durabilité systémique et prospective (ADSP) a été mise au point ces dernières années et devrait bénéficier aux futurs PAC.

Recommandation:

Recommandation au Secrétariat (CAR/PB):

Centrer les activités thématiques sur les domaines où le PAM peut apporter une valeur ajoutée, notamment les indicateurs de développement durable et les analyses prospectives, le recensement des meilleures pratiques et politiques pour aider les pays à réaliser des analyses prospectives dans les zones côtières et contribuer à la mise en œuvre des PAC.

Budget pour cette composante:

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|---|---------|-----------------------|---------|---------|-------|---------|---------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Analyse systémique et prospective des régions côtières et systèmes d'information qui s'y rattachent. Contribution aux PAC du PAM | CAR/PB | | 30 000 | | | 30 000 | |
| <u>PAC du PAM:</u> Rôle de coordination; mise en œuvre d'activités de GIZC à Chypre, en Slovaquie et en Espagne; gestion des ressources naturelles; programmes participatifs; gestion des données; renforcement des capacités; évaluation environnementale; gestion durable des villes; ECA pour le tourisme; élaboration de stratégies, plans et programmes de GIZC; application d'instruments économiques pour la gestion des zones côtières au titre de suivi du PAS MED; intégration des activités; établissement de rapports finaux intégrés; préparation de projets bancables au titre de suivi des activités des PAC; activités préparatoires des projets PAC "Maroc" et "Serbie et Monténégro" | CAR/PAP | 14 207 | 115 793 | 600 000 | 6 207 | 123 793 | 600 000 |
| Renforcement des capacités des parties prenantes aux PAC | CAR/PAP | | 20 000 | | | 20 000 | |
| <u>GIZC:</u> Amélioration et mise en œuvre de la formation à la GIZC via Internet (MedOpen); documents didactiques, études de cas, sélection des candidats, bureau d'aide, groupes de discussion, cours de base et avancé, examens; mise en œuvre du cours de troisième cycle Educom@Med sur la gestion intégrée des zones côtières | CAR/PAP | 3 000 | | | 3 000 | | |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|---|---------|-----------------------|---------|-----------|---------|---------|---------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Atelier régional chargé d'examiner et adopter les lignes directrices sur les bonnes pratiques de gestion des plages en Méditerranée | CAR/PAP | | | | 25 000 | | |
| Atelier régional chargé de proposer des mesures pour améliorer la planification spatiale dans les zones côtières méditerranéennes | CAR/PAP | | | | 25 596 | | |
| Mise en œuvre de la stratégie relative à la gestion intégrée des zones côtières et aux PAC en Méditerranée | CAR/PAP | | 10 000 | | 10 000 | | |
| Formulation du texte final du Protocole sur la GIZC dans le cadre d'une série de réunions d'experts et forums d'acteurs concernés | CAR/PAP | 40 000 | | 60 000 | | 30 000 | 70 000 |
| Assistance aux pays méditerranéens lors de l'application des méthodologies de GIZC et de GILIF: mise en œuvre et développement des outils et instruments de GIZC - planification de l'espace marin, EES, évaluation et gestion des risques, analyse de la résistance du littoral, systèmes d'information sur le littoral, systèmes de planification de l'utilisation de la terre et de la mer, études de la vulnérabilité, planification des transports urbains | CAR/PAP | 20 000 | | 30 000 | 20 000 | | 30 000 |
| Préparation d'un Guide de bonnes pratiques pour la gestion des plages en Méditerranée | CAR/PAP | 10 000 | | | | | |
| Préparation de l'analyse des systèmes de planification spatiale dans les régions côtières méditerranéennes | CAR/PAP | 15 000 | | | | | |
| Assistance aux pays méditerranéens lors de la préparation de leurs rapports nationaux sur la gestion côtière (Albanie, Égypte) | CAR/PAP | 5 000 | | | 5 000 | | |
| Mise en œuvre du SMAP (projet de l'UE en matière de GIZC); sensibilisation, assistance lors de la mise en œuvre des activités* | CAR/PAP | 25 300 | * | 300 000 | | | |
| Réalisation des études thématiques dans le but de développer ou d'appliquer des méthodes et des outils de gestion du paysage dans les zones côtières méditerranéennes | CAR/PAP | 15 000 | | | | | |
| Mise à jour et amélioration du Centre régional de documentation, divulgation des informations et sensibilisation en relation avec les initiatives de gestion côtière dans les pays méditerranéens | CAR/PAP | 5 000 | | | 5 000 | | |
| Formation régionale pour introduire les méthodes et outils de gestion du paysage, de planification du paysage, les études de vulnérabilité et la typologie des paysages | CAR/PAP | 21 196 | | 15 000 | | | |
| Réunion des points focaux nationaux du CAR/PAP (conjointement avec le CAR/TDE et le CAR/PB) | CAR/PAP | | | | 25 000 | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | | 173 703 | 175 793 | 1 005 000 | 124 803 | 203 793 | 700 000 |

* Dans l'attente de la décision de l'UE

II.D. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

II.D.1 Intégration de l'environnement et du développement

Tourisme et développement durable

244. Le tourisme demeure une des principales activités de développement en Méditerranée. Bon nombre de pays, particulièrement de l'Est et du Sud méditerranéen et ceux de la zone adriatique, considèrent le tourisme comme leur principale opportunité de développement. Toutefois, hormis ses effets positifs sur le revenu national, l'emploi et la qualité de la vie, le tourisme a des effets négatifs, particulièrement sur les zones côtières de la Méditerranée. Les pressions accrues sur les écosystèmes, les constructions le long de la ligne de côte, la réduction de la superficie des aires protégées, la pollution accrue et l'aménagement de voies de communication le long du littoral ne sont que quelques-uns des problèmes rencontrés. Le principal défi que doivent relever les pays touristiques méditerranéens consiste à harmoniser les besoins en développement et le potentiel touristique pour répondre à ces besoins avec la capacité d'accueil de leurs systèmes environnementaux et socio-économiques.

Gestion locale des villes et du littoral et développement durable

245. Les pressions démographiques sont la force majeure des changements dans les zones côtières, en particulier dans les zones urbaines. Dans ce contexte, le problème de gestion locale, où la plupart des instruments de gestion et des décisions relatives aux changements sont adoptés et mis en œuvre, est manifeste. La gestion urbaine et côtière dans le contexte politique local est caractérisée par des priorités conflictuelles (emploi et revenu contre environnement, actions à court terme contre celles à long terme) et elle exige qu'une pression continue soit exercée sur les responsables politiques pour qu'ils obtiennent une plus grande durabilité, avant tout en s'appuyant sur une société civile plus forte (participation civique à travers les organisations des citoyens et collectivités locales, les ONG, les groupes d'intérêts) comme le plus important facteur déclenchant et régulateur des actions politiques.

Dégradation des sols, ressources en eau et gestion des plages

246. L'eau et le sol sont deux ressources naturelles cruciales pour le fonctionnement de l'écosystème et le développement durable. Les problèmes de l'eau et des sols ne se traduisent pas seulement par une disponibilité insuffisante de ces ressources mais sont aggravés par une mauvaise gestion. Par exemple, les zones urbaines de certains pays à pluviométrie élevée connaissent presque constamment des situations critiques dans le domaine de l'approvisionnement en eau de la population. Les autres problèmes comprennent les pratiques agricoles occasionnant une dégradation des sols (comme l'érosion), la réalimentation réduite des nappes souterraines, les inondations accrues, les systèmes inadéquats de protection des forêts littorales contre les incendies, l'inexistence de programmes d'économie d'eau se traduisant par une surconsommation et une demande accrue en eau. Par ailleurs, la gestion des plages, qui sont une composante spatiale essentielle pour le secteur du tourisme, suit des approches différentes qui ne conduisent pas toujours à des solutions rationnelles pour l'environnement. Indéniablement, il s'impose d'échanger les bonnes pratiques et les méthodes appropriées de gestion des plages.

247. Les principes de développement durable du tourisme n'ont pas encore pénétré dans toutes les sphères de décision sur le tourisme en Méditerranée. Il faut s'employer très activement à expliquer ce que représente l'évaluation de la capacité d'accueil pour le tourisme. Bien que le calcul de cette capacité ne soit pas compliqué au plan mathématique, une bonne compréhension de tous les paramètres pertinents et une définition correcte de

leurs interrelations sont encore nécessaires. Un problème particulier est le manque de données statistiques adéquates au niveau national et, encore plus, au niveau local.

248. Une des lacunes majeures concernant la gestion des villes se tient à l'appréhension insuffisante du rôle des différents acteurs dans la gestion urbaine et de la place véritable de l'aménagement urbain pour ce qui a trait à l'application des instruments et politiques appropriés, des arrangements institutionnels dans la gestion des villes et du rôle des autorités nationales. Il s'agit d'un problème pressant, surtout quand on sait que la plupart des décisions relatives au développement urbain sont prises par les autorités locales, dont les capacités doivent être fortement renforcées.

249. En dépit de la définition précise des priorités, qui figure pour la plupart d'entre elles dans les recommandations de la CMDD sur la gestion des ressources en eau, les mesures concrètes qui sont prises continuent privilégier le développement de l'approvisionnement en eau et non pas les restrictions et les changements de la structure de la demande en eau. Au niveau régional, il n'y pas encore de stratégie commune de gestion des ressources en eau, ni de réduction de l'érosion ou de prévention de la désertification. Il manque toujours des experts ayant reçu une formation adéquate et qui soient à même de fixer des priorités judicieuses en matière d'utilisation de l'eau. Ce sont toujours les ingénieurs hydrauliques qui voient dans un accroissement de la consommation la solution de nombreux problèmes de financement du secteur, y compris les activités de réduction de la pollution par les eaux usées. Mais la clé d'une transformation positive conduisant à un développement durable réside en un changement radical du comportement de tous les acteurs dans le secteur de l'eau. La lutte contre l'érosion du sol est un processus à long terme et, pour le moment, bon nombre de pays méditerranéens manquent de spécialistes expérimentés à même d'induire un changement des pratiques agricoles. Les efforts doivent également être renforcés dans le domaine de la sensibilisation et de la capacité des acteurs locaux à appliquer des méthodes efficaces de gestion des plages.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Appuyer les activités sur le thème "gestion locale et développement durable" dans le cadre de la CMDD.**
- 2. Inviter instamment les autorités municipales à appliquer les recommandations de la CMDD sur le thème "gestion des villes et développement durable".**
- 3. Soutenir les efforts visant à introduire de meilleures pratiques de gestion des ressources en eau urbaines, et notamment l'application des lignes directrices pertinentes.**
- 4. Encourager les autorités nationales et locales ainsi que les acteurs concernés à entreprendre une évaluation de la capacité d'accueil pour les activités touristiques en tant qu'outil commun pour le développement durable de ce secteur.**
- 5. Soutenir les activités relatives à la lutte contre la dégradation des sols (lutte contre l'érosion et la désertification) et appuyer le partenariat du CAR/PAP avec les organisations et institutions internationales qualifiées.**

Recommandations au Secrétariat (CAR/PAP):

1. Contribuer au groupe de travail de la CMDD sur le thème "gestion locale et développement durable".
2. Aider les Parties contractantes dans leurs efforts visant à mettre en œuvre les recommandations de la CMDD sur le thème "gestion des villes et développement durable", et ce par le biais de l'élaboration d'outils et instruments appropriés de gestion des villes et de la mise au point des méthodes de régénération urbaine.
3. Promouvoir le recours à l'évaluation de la capacité d'accueil en tant qu'outil pour le développement durable du tourisme à travers le renforcement des capacités des institutions nationales et locales en Méditerranée, et continuer à fournir une aide technique.
4. Fournir un appui aux autorités locales pour l'application des lignes directrices concernant une gestion durable des ressources en eau urbaines.
5. Poursuivre les activités relatives à la lutte contre la dégradation des sols (érosion/désertification) et établir de nouveaux partenariats avec les organisations et institutions internationales et régionales dans ce domaine.

II.D.2 Prospective de l'environnement et du développement - Stratégies, politiques, indicateurs et statistiques

250. Des changements très rapides caractérisent la région méditerranéenne: mondialisation et libéralisation des échanges commerciaux, évolution des modes de consommation et de production, croissance démographique au Sud et à l'Est, développement accéléré du tourisme et des transports terrestres, maritimes et aériens, mutations agricoles et rurales, urbanisation, étalement urbain et littoralisation, consommation croissante d'eau et d'énergie, accroissement rapide des quantités de déchets domestiques.

251. Ces changements ont de lourdes conséquences sur l'environnement et les sociétés méditerranéennes. Sont notamment affectés les sols (avec la désertification et la perte de terres par artificialisation), les ressources en eau, l'environnement urbain (qualité de l'air, congestion), le littoral, les paysages et la biodiversité. Les coûts de cette dégradation sont élevés et la vulnérabilité aux risques naturels qui caractérisent la région ne cesse d'augmenter. Compte tenu des spécificités de la région méditerranéenne, la plupart des pressions se concentrent sur le littoral.

252. Une meilleure intégration des préoccupations environnementales dans l'ensemble des politiques économiques et de coopération internationale ainsi que la promotion d'approches de développement intégré dans les espaces ruraux, les villes et les régions côtières sont nécessaires pour maîtriser les impacts sociaux et environnementaux liés aux changements en cours.

253. Il s'agit de mieux prendre en compte les coûts de l'inaction et les progrès possibles grâce aux scénarios alternatifs. Il convient de s'accorder sur des priorités d'action et des objectifs concrets et réalistes. Les instruments appropriés pour atteindre ces objectifs et mesurer les progrès réalisés doivent être adoptés, ce qui suppose de disposer de statistiques fiables et comparables, d'études prospectives de l'environnement et du développement et d'adopter des stratégies accompagnées des indicateurs requis.

254. L'environnement est encore considéré comme un "secteur" au lieu d'une problématique fondamentale à intégrer dans tous les aspects de la politique économique. La difficulté de passer d'approches "en aval" à des approches d'anticipation et d'intégration

réelle demeure importante, tant au niveau de la coopération euro-méditerranéenne que dans chacun des pays. Ainsi peut-on estimer que l'étude d'impact sur la durabilité de la zone euro-méditerranéenne de libre échange a été lancée trop tardivement, alors que les conséquences peuvent être importantes.

255. Le manque d'impulsions politiques de haut niveau et de mécanismes de coopération interministériels en faveur du développement durable et la relative faiblesse des instances en charge de l'environnement y contribuent. L'insuffisance d'évaluations des politiques en termes de développement durable et le manque de données, notamment sur les coûts des dégradations et les bénéfices de l'intégration, ne facilitent pas la prise de conscience. Les cursus de formations (économistes, ingénieurs) n'évoluent pas assez rapidement pour sortir d'approches trop théoriques ou technicistes et pour promouvoir une compréhension et des approches plus intégrées.

256. Dans ce contexte, il serait utile que le CAR/Plan Bleu assure une promotion et une diffusion plus efficaces de ses travaux. Une présence plus active du Centre auprès des pays semble souhaitable maintenant que le *Rapport sur l'environnement et le développement* est établi et que des stratégies nationales sont en cours d'élaboration. Elle permettrait au Centre de toucher un public élargi alors que les activités menées ces dernières années (mobilisation d'experts régionaux, réunions régionales d'experts nationaux, études et synthèses réalisées par l'équipe du Centre) n'ont permis de mobiliser qu'un nombre limité de personnes de chaque pays.

257. L'objectif consiste à informer et à associer davantage de personnes au débat sur l'environnement et le développement tout en invitant et en aidant les pays à décliner les réflexions régionales en tenant compte des différents contextes nationaux, ce qui implique de mieux faire partager les préoccupations environnementales et de durabilité par les différents décideurs sectoriels des pays et d'aider les ministères de l'environnement à renforcer leur capacité de suivi et d'évaluation, d'encourager le recours aux indicateurs identifiés dans la SMDD et, le cas échéant, d'aider au renforcement des capacités pour l'établissement de jeux d'indicateurs pour les stratégies nationales. Des missions d'appui/formation sur place du CAR/PB et la mobilisation d'experts nationaux auprès des ministères de l'environnement sont nécessaires.

258. La parution du *Rapport sur l'environnement et le développement* devrait être l'occasion d'une plus grande visibilité. Les résultats devraient être rendus accessibles pour élargir la diffusion et atteindre les différents publics cibles. Pour démultiplier l'information, des contacts avec la presse seront aussi nécessaires. Des demandes de traduction vers d'autres langues que le français et l'anglais ont été exprimées. Un renforcement des synergies avec le programme euro-méditerranéen SMAP III (qui vise notamment le renforcement de l'intégration de l'environnement et du développement) et des coopérations avec les autres institutions régionales, notamment le METAP, paraît souhaitable.

259. S'agissant des statistiques et malgré les progrès réalisés, des données importantes pour le développement durable font encore défaut. Les efforts en direction des offices nationaux de statistiques devraient viser une meilleure prise en compte des aspects environnementaux et territoriaux dans les statistiques (énergie, transports, tourisme, agriculture). Pour combler ces lacunes, des efforts sont nécessaires au niveau des politiques d'environnement en matière de stations de mesure et de recueil de données qualitatives et d'avis d'experts.

II.D.3 Financement et coopération pour le développement durable

260. La mise en œuvre de processus de développement durable nécessite des dispositifs appropriés de financement et des instruments de coopération pour responsabiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs.

261. Le rapport régional et la note de synthèse établis par le CAR/PB ont montré les principales lacunes qui demeurent tant dans les systèmes de financement et instruments de coopération internationale que dans les mécanismes de financement internes. Elles devraient interpeller les décideurs économiques et bailleurs de fonds, lesquels pourraient alors améliorer leurs stratégies et méthodes.

262. Le thème couvert, extrêmement vaste, n'a été abordé que dans une perspective macroéconomique. Il nécessite des approfondissements microéconomiques, problématique par problématique. Il est donc proposé de poursuivre la réflexion sur ces questions dans les différentes activités thématiques tout en documentant les indicateurs transversaux les plus importants, par exemple l'évolution des flux financiers internationaux et de leur contribution aux priorités de développement durable identifiées au niveau régional.

II.D.4 Suivi et approfondissement des différentes thématiques

263. L'ensemble des 7 thèmes retenus par la SMDD (eau, énergie et climat, transports, tourisme, agriculture et développement rural durable, développement urbain durable, mer et littoral) ainsi que les problématiques transversales (financement et coopération, renforcement du capital humain) ou d'autres thèmes (industrie) justifient des activités importantes de suivi et des analyses approfondies.

264. Les moyens alloués au CAR/PB sont insuffisants pour lui permettre d'aborder de façon efficace l'ensemble de ces problématiques tout en aidant les divers pays à développer des analyses adaptées à leurs spécificités.

265. Dans ce contexte, il paraît souhaitable que le CAR/PB:

- maximise les synergies et coopérations avec d'autres partenaires régionaux plus spécialisés et recherche d'autres appuis;
- privilégie les questions où le PAM est susceptible d'apporter une réelle valeur ajoutée (indicateurs de développement durable, recensement des meilleures pratiques et instruments de politiques de gestion de la demande et de développement intégré, partage des expériences méditerranéennes);
- se concentre sur un nombre limité de thèmes. Compte tenu du calendrier prévu pour la CMDD, le Centre pourrait travailler seulement sur deux thèmes par exercice biennal (eau et énergie en 2006-2007), tout en amorçant deux nouveaux thèmes (développement rural durable et tourisme en 2007), lesquels devraient être finalisés à l'exercice biennal suivant.

266. Il conviendrait aussi d'assurer une veille minimum sur les autres thèmes ainsi que le suivi des indicateurs prioritaires retenus pour la SMDD, en particulier les indicateurs côtiers qui justifient une attention particulière. La coopération technique avec les autres composantes du PAM (pour la mer et le littoral), les réseaux régionaux spécialisés et les agences de l'environnement (AEE, agences des divers pays) pour le suivi des progrès seront à mieux structurer.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Appuyer la diffusion dans les pays et au niveau euro-méditerranéen des constats et résultats du *Rapport Environnement et Développement*
2. Soutenir la mise en œuvre du projet commun PAP/PB/METAP en appui au programme SMAP III de manière à renforcer l'intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques de développement.
3. Appuyer les efforts du Plan Bleu pour développer les activités de suivi (indicateurs de développement durable, suivi thématique) de la SMDD.
4. Appuyer les efforts du Plan Bleu pour conduire les activités thématiques prioritaires en mobilisant des experts qualifiés et les autres ministères ou agences concernés et en accueillant et finançant des événements (ateliers) régionaux, sous-régionaux et nationaux.

Recommandations au Secrétariat (CAR/PB):

1. Accentuer sa présence dans les divers pays pour toucher un public élargi et contribuer à renforcer les capacités des ministères de l'environnement pour une meilleure intégration des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles.
2. Mettre à disposition des pays et des autres utilisateurs sous une forme adaptée (notes d'orientation politique, présentations PowerPoint, sites web, participation à des débats nationaux et régionaux) les principaux constats et résultats du *Rapport Environnement et Développement*.
3. Aider les Parties contractantes à construire une information facilitant la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie méditerranéenne de développement durable et de stratégies nationales de développement durable.
4. Documenter les indicateurs, approfondir les analyses et repérer les bonnes pratiques avec les pays volontaires, les instances de l'UE et les partenaires et initiatives régionales concernés dans les domaines suivants: gestion de la demande en eau, énergie et changement climatique, tourisme durable, développement rural durable.
5. Focaliser les activités thématiques sur les domaines où le PAM peut apporter une valeur ajoutée: indicateurs de développement durable et analyses prospectives, recensement des meilleures pratiques et instruments des politiques de gestion de la demande et de développement intégré, partage des expériences méditerranéennes.
6. Produire et diffuser un jeu d'indicateurs pour le suivi de la SMDD, et aider les pays à se doter d'indicateurs pour leurs stratégies nationales.
7. Renforcer les partenariats techniques avec les autres composantes du PAM et les autres institutions.

II.E. INFORMATION ET COMMUNICATION - CAR/TDE

267. Le CAR/TDE traverse actuellement un processus de redéfinition de l'ensemble de son mandat, de renforcement de ses capacités et moyens internes (techniques, gestionnaires, administratifs) et d'instauration sur une base nouvelle de ses relations de travail avec le PAM et ses composantes. Un tel processus est complexe. Il repose sur un examen très soigneux de ce qui a ou n'a pas fonctionné dans le passé, des ressources disponibles, de la capacité du Centre (aujourd'hui et demain) et de la meilleure façon dont ces ressources, aptitudes, outils et moyens peuvent être réorientés vers une contribution positive au MAP, à ses programmes et grandes priorités. Lorsqu'on examine le programme proposé pour 2006-2007, il convient de faire entrer en ligne de compte ce qui suit:

- Une étude des besoins en information et communication de la communauté du PAM au sens large permettra de recueillir auprès des utilisateurs des éléments d'appréciation importants concernant les services IC (information et communication) que le CAR/INFO devrait offrir dans l'avenir. Cette étude permettra également d'élaborer un premier cadre conceptuel pour le PAM Info – un système en réseau appuyant avant tout la coordination, la diffusion et le partage de l'information entre les composantes du PAM, les Parties et les partenaires.
- La proposition de programme ci-dessous suppose l'acceptation que des changements et conversions des activités prévues seront inévitables puisque de nouvelles exigences concrètes se feront jour dans le cadre élargi du nouveau mandat du Centre. Par ailleurs, ce mandat élargi à l'IC appellera une participation complète des parties prenantes du PAM et un financement durable (pluriannuel) de manière à atteindre des objectifs ambitieux tels que la mise en place et l'entretien du PAM Info au profit d'une communauté très vaste d'utilisateurs dans l'ensemble de la région méditerranéenne.

268. Compte tenu de la recommandation adoptée par les Parties contractantes invitant le Secrétariat à élargir le champ d'action du CAR/TDE aux technologies de l'information et de la communication, le programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007 est proposé en tenant compte des éléments suivants:

- Les recommandations spécifiques du rapport d'évaluation du CAR/TDE de recentrer le Centre sur les fonctions/services d'information et communication. Des recommandations prioritaires seront élaborées avant la mise en œuvre.
- Le consensus général qui s'est dégagé parmi les participants à la réunion des points focaux nationaux du CAR/TDE à Nice (mai 2005) pour que le Centre se concentre effectivement sur les grands défis auxquels est confronté le PAM en matière de gestion de l'information et de la communication.
- Le Centre devrait appuyer la future orientation du PAM et l'instauration de liens avec d'autres organisations et programmes régionaux et internationaux en Méditerranée.
- L'accent mis sur la prestation de services au niveau régional grâce à l'application des outils IC les plus adéquats et durables ainsi que la prestation de services à valeur ajoutée.
- Une assistance technique améliorée et bien ciblée aux pays méditerranéens dans les domaines IC, en fonction des demandes des pays.
- Une aide à l'instauration et au renforcement des partenariats dans l'ensemble de la communauté du PAM, notamment si ces partenariats favorisent et permettent un meilleur partage et une meilleure diffusion des informations.

269. Le Centre servira les objectifs du PAM par la livraison de produits d'information et de communication et par la prestation de services d'appui. Il mettra en place un réseau de services d'information avec les autres composantes du PAM et partenariats. Ses résultats/produits aideront le processus décisionnel, faciliteront le respect des protocoles et

conventions pertinents et contribueront à la réalisation du développement durable dans le bassin méditerranéen.

Recommandations:

Recommandations aux Parties contractantes

1. Approuver et appuyer le Centre dans son nouveau mandat qui prévoit un appui au PAM et à ses composantes en répondant à leurs besoins prioritaires en information et communication dans la mise en œuvre de leurs programmes de travail.
2. Appuyer le Centre dans l'instauration de liens avec les autorités et organisations nationales dans le domaine de l'information et de la communication et lui permettre ainsi de mettre en place un système d'information PAM.

Recommandations au Secrétariat (CAR/TDE):

1. Engager un processus pour la mise en place d'une infrastructure commune de gestion de l'information (PAM Info) qui facilitera et appuiera les activités IC à travers le PAM, en tenant soigneusement compte des systèmes existants et/ou des plans prévus d'un système d'information MED POL, d'un centre méditerranéen d'échange de données et d'un centre de documentation ("Clearing-house"), etc.
2. Établir des partenariats bilatéraux avec des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs concernés, en favorisant la participation et la sensibilisation du public aux objectifs et activités du PAM et de la Convention de Barcelone.
3. Organiser sur une base annuelle le Prix de l'environnement méditerranéen, en veillant à assurer un retentissement maximum dans les médias et l'opinion à cette récompense ainsi qu'au PAM et aux problématiques environnementales prioritaires du bassin méditerranéen.
4. Faciliter un ou des ateliers et activités connexes pour la préparation d'une stratégie d'information et de communication dans le cadre de la SMDD, en veillant à la convergence avec le processus de conception de PAM Info et les recommandations pertinentes.
5. Fournir une assistance technique pour la formulation et la mise en œuvre d'un plan informel d'information et de communication dans le pays choisi pour accueillir la Quinzième réunion des Parties contractantes en vue d'assurer l'utilisation la plus efficace des outils IC disponibles, des ressources en information, etc.

Budget pour cette composante

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|---|---------|-----------------------|--------|---------|--------|--------|--------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| <u>Intégration de l'environnement et du développement. Indicateurs et politiques</u> Cours de formation et missions d'appui / Formation dans les pays | CAR/PB | 62 000 | | | 20 000 | | |
| <u>Évaluations nationales (indicateurs et politiques)</u> Dans les thèmes prioritaires (eau, énergie, développement rural) et expertises régionales | CAR/PB | 36 000 | 36 000 | 36 242 | 30 000 | 30 000 | |
| Réunion d'experts sur les thèmes prioritaires | CAR/PB | 36 000 | | | | 36 000 | |
| <u>Atelier régional</u> sur la gestion de la demande en eau | CAR/PB | | | | 5 700 | 25 720 | 60 000 |
| Programme <i>Silva Mediterranea</i> pour la FAO | CAR/PB | | | 45 000 | | | 45 000 |
| <u>Indicateurs et statistiques</u> Sélection et documentation d'indicateurs côtiers en liaison avec les autres composantes du PAM. Réunions d'experts | CAR/PB | | 18 000 | | 18 000 | | |
| Projet euro-méditerranéen MEDSTAT Environnement | CAR/PB | | | 125 000 | | | * |
| Étude de faisabilité d'un observatoire statistique des transports maritimes en liaison avec REMPEC | CAR/PB | 5 000 | | | | | |
| Contribution au projet SAFEMED piloté par le REMPEC | CAR/PB | | | * | | | * |
| <u>Communication, traductions et valorisation des produits</u> Conception, édition, traduction de supports de communication (notes d'orientation politique, dossiers, sites web) et diffusion | CAR/PB | 18 590 | 14 280 | 20 000 | 14 942 | | |
| Réunion des Points focaux du CAR/PB | CAR/PB | | | | 35 000 | | |
| Mise en œuvre des recommandations du groupe de travail de la CMDD sur "gestion des villes et DD": sensibilisation, échange d'expériences régionales | CAR/PAP | 5 000 | | | 5 000 | | |
| Assistance aux pays dans la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne du développement durable (SMDD) | CAR/PAP | 5 000 | | | 5 000 | | |
| Assistance aux pays dans le développement et l'élaboration de stratégies et plans de gestion pour combattre la dégradation des sols (par ex., lutte contre l'érosion/désertification) | CAR/PAP | | 20 000 | | | 20 000 | |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|--|---------|-----------------------|--------|------------|---------|---------|------------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Cours de formation régional sur l'application des lignes directrices pour la gestion durable des ressources en eau urbaines (en français) | CAR/PAP | | | | 13 900 | | 5 000 |
| Cours de formation pour appliquer les lignes directrices pour l'évaluation de la capacité d'accueil pour un tourisme durable en Méditerranée | CAR/PAP | | | | 13 000 | | 5 000 |
| Atelier pour l'identification des segments d'utilisateurs et des besoins en information; conception et mise en place d'une infrastructure commune de gestion de l'information (PAM Info) | CAR/TDE | 20 000 | | 150 000 ** | 20 000 | | 100 000 ** |
| Valorisation et renforcement de partenariats pour la promotion de la participation et sensibilisation du public au système du PAM | CAR/TDE | 16 000 | | 50 000 ** | 16 000 | | 30 000 ** |
| Organisation et promotion du Prix de l'environnement annuel | CAR/TDE | 20 000 | | 250 000 ** | 20 000 | | 250 000 ** |
| Organisation d'atelier(s) et élaboration d'une stratégie d'information et de communication dans le cadre de la SMDD en convergence avec "PAM Info" | CAR/TDE | 10 000 | | 50 000 ** | 10 000 | | 20 000 ** |
| Réunion conjointe des points focaux des CAR TDE-PB-PAPs *** | CAR/TDE | | | | | | 50 000 ** |
| Fournir une information technique et une assistance en communication pour l'organisation de la Quinzième réunion des Parties contractantes | CAR/TDE | | | | | | 50,000 ** |
| TOTAL ACTIVITÉS | | 233 590 | 88 280 | 726 242 | 226 542 | 111 720 | 615 000 |

* Dans l'attente d'une décision de financement.

** Les fonds sont attendus du Gouvernement italien.

*** La réunion des PF, dont les coûts sont à partager entre les trois CAR concernés, devrait être organisée en Italie par le CAR/TDE pour le compte des trois Centres; cependant, l'organisation d'une telle réunion dépend de la décision que prendront à ce sujet les PFP.

III. BUDGET- PROGRAMME PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006 – 2007

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES

| | Budget approuvé (en €) | | Budget proposé (en €) | |
|---|---------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
| I. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| 1. UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce | | | | |
| - Dépenses de personnel et frais de fonctionnement du Secrétariat | 683 351 | 651 616 | 639 087 | 639 088 |
| - Personnel MED POL | 374 496 | 381 657 | 396 349 | 398 993 |
| - Frais de fonctionnement couverts par la contribution de contrepartie de la Grèce | 440 000 | 440 000 | 440 000 | 440 000 |
| 2. ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL | 244 418 | 245 872 | 244 023 | 246 268 |
| 3. CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC) | 650 148 | 640 227 | 727 631 | 688 050 |
| 4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB) | 551 100 | 557 700 | 551 235 | 585 635 |
| 5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP) | 422 400 | 433 400 | 452 800 | 467 600 |
| 6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP) | 360 000 | 360 000 | 373 825 | 388 481 |
| 7. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 8. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL PARTIEL | 3 725 912 | 3 710 472 | 3 824 950 | 3 854 114 |
| FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME* | 427 169 | 425 161 | 440 043 | 443 835 |
| TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT | 4 153 081 | 4 135 633 | 4 264 993 | 4 297 949 |

* Les frais de gestion du programme de 13% ne sont pas imputés à la contribution de contrepartie de la Grèce.

ACTIVITÉS:

| | Budget approuvé (en €) | | Budget proposé (en €) | |
|---|---------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
| II. ACTIVITÉS | | | | |
| TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER | | | | |
| 1. COORDINATION DU PROGRAMME | 731 540 | 647 277 | 734 465 | 683 460 |
| 2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION | 1 155 903 | 1 130 903 | 1 081 720 | 1 039 780 |
| 3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE | 372 903 | 309 403 | 360 000 | 320 000 |
| 4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES | 422 396 | 423 696 | 349 496 | 328 596 |
| 5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT | 306 902 | 277 901 | 321 870 | 338 262 |
| TOTAL PARTIEL | 2 989 644 | 2 789 180 | 2 847 551 | 2 710 098 |
| FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%) | 337 106 | 311 046 | 320 064 | 302 195 |
| TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES | 3 326 750 | 3 100 226 | 3 167 615 | 3 012 293 |

| | Budget approuvé (en €) | | Budget proposé (en €) | |
|--|---------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
| A. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LE MTF* (à l'exclusion de la contribution volontaire de la CE) | | | | |
| 1. COORDINATION DU PROGRAMME | 659 540 | 554 277 | 662 965 | 589 960 |
| 2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION | 1 121 903 | 1 063 903 | 1 014 500 | 1 006 000 |
| 3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE | 222 903 | 199 403 | 190 000 | 190 000 |
| 4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES | 189 103 | 190 903 | 173 703 | 124 803 |
| 5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT | 223 402 | 207 901 | 233 590 | 226 542 |
| TOTAL PARTIEL | 2 416 851 | 2 216 387 | 2 274 758 | 2 137 305 |
| FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%) | 311 331 | 285 270 | 294 289 | 276 420 |
| TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES SUR LE MTF* | 2 728 182 | 2 501 657 | 2 569 047 | 2 413 725 |

* MTF = Fonds d'affection spéciale pour la Méditerranée

| | Budget approuvé (en €) | | Budget proposé (en €) | |
|---|---------------------------|----------------|--------------------------|----------------|
| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
| B. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE | | | | |
| 1. COORDINATION DU PROGRAMME | 72 000 | 93 000 | 71 500 | 93 500 |
| 2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION | 34 000 | 67 000 | 67 220 | 33 780 |
| 3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE | 150 000 | 110 000 | 170 000 | 130 000 |
| 4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES | 233 293 | 232 793 | 175 793 | 203 793 |
| 5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT | 83 500 | 70 000 | 88 280 | 111 720 |
| TOTAL PARTIEL | 572 793 | 572 793 | 572 793 | 572 793 |
| FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (4,5%) | 25 776 | 25 776 | 25 776 | 25 776 |
| TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE | 598 569 | 598 569 | 598 569 | 598 569 |

BUDGET GLOBAL COUVRANT LES ACTIVITÉS, LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE COORDINATION ET DES CENTRES (en euros):

| | Budget approuvé (en €) | | Budget proposé (en €) | |
|--|---------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
| UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce | | | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | 731 540 | 647 277 | 734 465 | 683 460 |
| TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS | 1 497 846 | 1 473 273 | 1 475 436 | 1 478 080 |
| TOTAL | 2 229 386 | 2 120 550 | 2 209 901 | 2 161 540 |
| MED POL | | | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | 815 000 | 820 000 | 866 220 | 768 780 |
| TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS | | | | |
| ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL | 244 418 | 245 872 | 244 023 | 246 268 |
| TOTAL | 1 059 418 | 1 065 872 | 1 110 243 | 1 015 048 |
| CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC) | | | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | 320 903 | 290 903 | 215 500 | 271 000 |
| TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS | 650 148 | 640 227 | 727 631 | 688 050 |
| TOTAL | 971 051 | 931 130 | 943 131 | 959 050 |
| CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB) | | | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | 283 402 | 245 901 | 255 870 | 245 362 |
| TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS | 551 100 | 557 700 | 551 235 | 585 635 |
| TOTAL | 834 502 | 803 601 | 807 105 | 830 997 |
| CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP) | | | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | 379 896 | 389 696 | 349 496 | 355 496 |
| TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS | 422 400 | 433 400 | 452 800 | 467 600 |
| TOTAL | 802 296 | 823 096 | 802 296 | 823 096 |
| CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP) | | | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | 392 903 | 329 403 | 360 000 | 320 000 |
| TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS | 360 000 | 360 000 | 373 825 | 388 481 |
| TOTAL | 752 903 | 689 403 | 733 825 | 708 481 |
| CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE) | | | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | 66 000 | 66 000 | 66 000 | 66 000 |
| TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 66 000 | 66 000 | 66 000 | 66 000 |
| CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP) | | | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 0 | 0 | 0 | 0 |
| FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME | 764 275 | 736 207 | 760 108 | 746 030 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 7 479 831 | 7 235 859 | 7 432 608 | 7 310 242 |

SOURCES DE FINANCEMENT (en euros):

| A. Recettes | 2006 | 2007 |
|---|-------------------|-------------|
| Contributions au Fonds d'affectation (MTF) | 5 571 277 | 5 571 277 |
| Contribution de contrepartie de la Grèce | 440 000 | 440 000 |
| Contribution de contrepartie du PNUE | 16 580 | 16 580 |
| Total Contributions | 6 027 857 | 6 027 857 |
| Contributions non versées pour 2004/05 et les années antérieures (estimation moyenne) | 1 100 000 | |
| Intérêt bancaires 2005-2006 (estimation) | 390 000 | |
| Total recettes prévues | 13 545 713 | |
| B. Engagements | | |
| Engagements | 6 088 708 | 5 980 419 |
| Frais de gestion du programme | 734 332 | 720 254 |
| Total Engagements | 13 545 713 | |

| A. Recettes | 2006 | 2007 |
|---|----------------|----------------|
| Contribution volontaire de la CE | 598 568 | 598 568 |
| B. Engagements | | |
| Activités financées sur la contribution volontaire de la CE | 572 793 | 572 793 |
| Frais de gestion du programme (4,5 %) | 25 776 | 25 776 |
| Total Engagements | 598 569 | 598 569 |

CONTRIBUTIONS POUR 2006-2007:

| Parties contractantes | % | Contributions ordinaires au MTF pour 2005 (en €) | Contributions ordinaires au MTF pour 2006 (en €) | Contributions ordinaires au MTF pour 2007 (en €) |
|---------------------------------|--------|--|--|--|
| Albanie | 0,07 | 3 877 | 3 877 | 3 877 |
| Algérie | 1,04 | 58 163 | 58 163 | 58 163 |
| Bosnie-Herzégovine | 0,30 | 16 619 | 16 619 | 16 619 |
| CE | 2,49 | 138 483 | 138 483 | 138 483 |
| Chypre | 0,14 | 7 755 | 7 755 | 7 755 |
| Croatie | 0,96 | 53 730 | 53 730 | 53 730 |
| Égypte | 0,49 | 27 143 | 27 143 | 27 143 |
| Espagne | 14,90 | 830 337 | 830 337 | 830 337 |
| France | 37,75 | 2 103 262 | 2 103 262 | 2 103 262 |
| Grèce | 2,79 | 155 653 | 155 653 | 155 653 |
| Israël | 1,46 | 81 427 | 81 427 | 81 427 |
| Italie | 31,19 | 1 737 670 | 1 737 670 | 1 737 670 |
| Liban | 0,07 | 3 877 | 3 877 | 3 877 |
| Libye | 1,96 | 109 124 | 109 124 | 109 124 |
| Malte | 0,07 | 3 877 | 3 877 | 3 877 |
| Maroc | 0,28 | 15 511 | 15 511 | 15 511 |
| Monaco | 0,07 | 3 877 | 3 877 | 3 877 |
| Serbie et Monténégro * | 0,57 | 18 000 | 32 000* | 32 000* |
| Slovénie | 0,67 | 37 113 | 37 113 | 37 113 |
| Syrie | 0,28 | 15 511 | 15 511 | 15 511 |
| Tunisie | 0,21 | 11 632 | 11 632 | 11 632 |
| Turquie | 2,24 | 124 634 | 124 634 | 124 634 |
| Total partiel | 100,00 | 5 557 277 | 5 571 277 | 5 571 277 |
| Pays hôte (Grèce) | | 440 000 | 440 000 | 440 000 |
| Fonds pour l'environnement PNUE | | 22 000 | 16 580 | 16 580 |
| TOTAL CONTRIBUTIONS | | 6 019 277 | 6 027 857 | 6 027 857 |

* Pour 2006-2007, au taux prévu par le barème des contributions.

Contributions de contrepartie estimées en espèces/nature des Parties contractantes accueillant des Centres d'activités régionales et des organisations des Nations Unies participant au programme MED POL. Les montants ont été communiqués au PNUE par les Centres et organisations respectifs.

| | | 2006 (000 €) | 2007 (000 €) |
|--|---------|------------------|------------------|
| Pays | | | |
| Croatie | CAR/PAP | 160 | 145 |
| Espagne | CAR/PP | 650 * | 650 * |
| France | CAR/PB | 718 | 718 |
| Italie | CAR/TDE | 1 000 | 1 000 |
| Malte | REMPEC | 70 | 70 |
| Tunisie | CAR/ASP | 90 | 90 |
| Organisations des Nations Unies | | | |
| OMS | MED POL | 90 | 90 |
| AIEA | MED POL | 200 | 200 |

* Chiffres provisoires, sous réserve de l'approbation du Gouvernement espagnol qui appuie directement les activités du CAR/PP.

I. COORDINATION

I.A.1 CADRE JURIDIQUE

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | | | |
|---|--------|-----------------------|--------|--------|-----|--------|--------|----|-----|
| | | 2006 | | | | 2007 | | | |
| | | MTF | PNUE | CE | EXT | MTF | PNUE | CE | EXT |
| Assistance légale au Secrétariat | MEDU* | 12 000 | | | | 12 000 | | | |
| Assistance aux pays pour l'élaboration de leur législation nationale et l'application effective de mécanismes de contrôle conformément aux dispositions de la Convention et de ses Protocoles et aux mesures de protection adoptées, ainsi que l'établissement/soumission de rapports | MEDU | 20 000 | | | | 20 000 | | | |
| Groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations/Document de travail | MEDU | | 11 000 | | | | 11 000 | | |
| Responsabilité et réparation/Document de travail | MEDU | 8 000 | | | | 8 000 | | | |
| Assistance aux pays pour l'établissement de leurs systèmes de rapports | MEDU | 40 000 | | 20 000 | | 10 000 | | | |
| Document de travail et base de données sur le système de rapports | MEDU | 10,000 | | | | 10 000 | | | |
| TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS | | 90 000 | 11 000 | 20 000 | 0 | 60 000 | 11 000 | 0 | 0 |

* MEDU = Unité MED

I.A.2 CADRE INSTITUTIONNEL

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|-------------------------------------|--------|-----------------------|----|-----|--------|----|-----|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Évaluation du PAM et suite à donner | MEDU | 20 000 | | * | 20 000 | | * |
| TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS | | 20 000 | 0 | 0 | 20 000 | 0 | 0 |

* Un financement extérieur est à rechercher.

I.A.3 COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|---|--------|-----------------------|--------|-----------|--------|--------|--------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable: suivi, actions pilotes et appui aux pays et partenaires | MEDU | 20 000 | 30 000 | 100 000 * | 20 000 | 30 000 | 40 000 |
| Mise en œuvre des programmes de travail "thématiques" de la CMDD: suivi des recommandations et appui aux pays et partenaires | MEDU | 19 965 | 10 500 | 30 000 | 19 965 | 10 500 | 30 000 |
| TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS | | 39 965 | 40 500 | 130 000 | 39 965 | 40 500 | 70 000 |

* Un concours financier est escompté de la part du Programme de coopération Azahar/Espagne pour l'élaboration de SNDD dans quatre pays méditerranéens.

I.A.4 COOPÉRATION ET PARTENARIAT

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|---|--------|-----------------------|--------|-----|--------|--------|-----|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Appui aux organisations non gouvernementales et autres acteurs importants | MEDU | 55 000 | 11 000 | | 33 000 | 33 000 | |
| Promotion de la coopération régionale | MEDU | 10 000 | | | 10 000 | | |
| TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS | | 65 000 | 11 000 | 0 | 43 000 | 33 000 | 0 |

I.A.5 RÉUNIONS ET CONFÉRENCES ORGANISÉES DANS LE CADRE DU PAM

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|--|--------|-----------------------|----|-----------|---------|--------|-----------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Atelier régional et sessions de travail sur l'élaboration et la mise en œuvre des SNDD, et suivi de la mise en œuvre de la SMDD | MEDU | 30 000 | | 50 000 * | | 20 000 | 40 000 |
| Réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) – une par an | MEDU | 40 000 | | 60 000 ** | 50 000 | | 50 000 ** |
| Réunions du Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable (une par an) | MEDU | 20 000 | | 10 000 | 20 000 | | 10 000 |
| Réunions du Bureau (deux par an) chargées d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action, de conseiller le Secrétariat sur les questions soulevées depuis la réunion des Parties contractantes et de se prononcer sur des ajustements du budget-programme | MEDU | 50 000 | | | 30 000 | | |
| Réunion des points focaux du PAM chargée d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action et le budget-programme 2008-9, suivie de la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes chargée d'examiner et d'approuver le budget-programme 2008-9 | MEDU | | | | 100 000 | | *** |
| Réunion des directeurs des Centres d'activités régionales et de l'Unité de coordination pour la programmation et la coordination des activités du PAM (deux par an) | MEDU | 10 000 | | | 10 000 | | |
| Réunions de consultation des experts sur la responsabilité et la réparation des dommages | MEDU | 20 000 | | | 30 000 | | |
| Réunions du groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations | MEDU | 20 000 | | | 20 000 | | |
| Réunion sur le système de rapports | MEDU | 30 000 | | | 30 000 | | |
| Conférence de présentation de projets PAC (participation de CAR) | MEDU | 10 000 | | | 10 000 | | |
| Provision destinée à des coûts imprévus liés à l'organisation de réunions | MEDU | 10 000 | | | 10 000 | | |
| TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS | MEDU | 240 000 | 0 | 120 000 | 310 000 | 20 000 | 100 000 |

* Appui financier escompté du programme de coopération Azahar/Espagne pour un atelier régional sur les SNDD.

** Appui financier escompté du pays hôte (au moins les deux tiers du coût des réunions de la CMDD pris en charge par le pays hôte s'il est membre de l'UE, et un tiers pour les autres pays).

*** Le pays hôte de la Quinzième réunion des Parties contractantes devrait prendre à sa charge le coût global.

I.A.6 INFORMATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|--|--------|-----------------------|----|-----|---------|----|-----|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Élaboration, mise en forme, traduction, impression et diffusion des rapports du PAM, et revalorisation du site web du PAM | MEDU | 55 000 | | | 55 000 | | |
| Élaboration et impression de supports d'information destinés au public et à la presse | MEDU | 25 000 | | | 15 000 | | |
| Élaboration, traduction, impression et diffusion du magazine du PAM <i>MedOndes</i> (en anglais, arabe et français) | MEDU | 35 000 | | | 30 000 | | |
| Ateliers à l'intention des professionnels méditerranéens de la communication sur des domaines d'activité du PAM | MEDU | 30 000 | | | | | |
| Manifestations et supports d'information pour rehausser la visibilité du PAM et célébrer le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention de Barcelone | MEDU | 10 000 | | | | | |
| Appui à des activités d'information et de communication et sensibilisation du public par le biais des médias | MEDU | 30 000 | | | | | |
| Assistance aux pays pour la promotion de la participation du public (application de l'article 15 de la Convention de Barcelone) | MEDU | 5 000 | | | 2 995 | | |
| Préparation et impression de volumes de la Série des rapports techniques du PAM | MEDU | 7 000 | | | 3 000 | | |
| Services de bibliothèque | | 5 000 | | | 5 000 | | |
| TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS | | 202 000 | 0 | 0 | 110 995 | 0 | 0 |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | | | |
|-------------------------------------|--------|-----------------------|--------|--------|---------|---------|--------|--------|---------|
| | | 2006 | | | | 2007 | | | |
| | | MTF | PNUE | CE | EXT | MTF | PNUE | CE | EXT |
| TOTAL ACTIVITÉS COORDINATION | | 656 965 | 11 000 | 71 500 | 250 000 | 583 960 | 11 000 | 93 500 | 170 000 |

II. COMPOSANTES

II.A. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|--|---------|-----------------------|--------|------------|---------|--------|------------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| A. POLLUTION D'ORIGINE TERRESTRE: | | | | | | | |
| Mise en œuvre du Protocole "tellurique/PAS" | | | | | | | |
| Assistance aux pays pour la mise en œuvre des PAN, renforcement des capacités y compris | MED POL | 35 000 | 33 220 | 10 000 (a) | | 21 780 | 10 000 (a) |
| Assistance aux pays pour faciliter le transfert de technologie en vue de la mise en œuvre des PAN | MED POL | 20 000 | | 5 000 (a) | 20 000 | | |
| Étude de faisabilité de l'application du principe de partage des charges dans la réduction de la pollution | MED POL | 10 000 | | 5 000 (a) | 10 000 | | 20 000 (a) |
| Préparation et application de mécanismes pour la durabilité financière du PAS | MED POL | 10 000 | | 20 000 (a) | | | |
| Élaboration de plans régionaux de réduction de la pollution | MED POL | 40 000 | | | 10 000 | | |
| Préparation de documents/guides pour une bonne gestion des eaux usées municipales (OMS/MED POL) | MED POL | 30 000 | | 8 000 (b) | 30 000 | | |
| Assistance aux pays pour une gestion écologiquement rationnelle des eaux usées municipales (OMS/MED POL) | MED POL | 14 000 | | | 20 000 | | |
| Assistance aux pays pour l'application des lignes directrices sur la gestion des débris côtiers | MED POL | 10 000 | | 10 000 (a) | 10 000 | | 10 000 (a) |
| Projets pilotes sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le cadre du PAS | MED POL | 10 000 | | 20 000 (c) | 10 000 | | |
| Examen/évaluation du programme de surveillance continue en tant qu'outil pour la mise en œuvre du PAS | MED POL | 10 000 | | 5 000 (a) | | | |
| Assistance aux pays pour la formulation/application de programmes nationaux de surveillance continue | MED POL | 130 000 | | | 130 000 | | |
| Assistance aux pays pour la formulation et l'application de programmes de surveillance de l'eutrophisation | MED POL | 20 000 | | | 20 000 | | |
| Préparation d'une évaluation actualisée de l'eutrophisation | MED POL | 10 000 | | | | | |
| Lancement d'études de base à l'échelle sous-régionale | MED POL | 30 000 | | 40 000 (c) | 30 000 | | 40 000 (c) |
| Assurance qualité des données (paramètres chimiques) (LEM/AIEA) | MED POL | 110 000 | | | 110 000 | | |
| Assurance qualité des données (biosurveillance) | MED POL | 15 000 | | | 15 000 | | |
| Assistance aux pays pour l'établissement de profils de plages et autres activités relatives aux critères pour les eaux de baignade (OMS/MED POL) | MED POL | 20 000 | | 10 000 (b) | 30 000 | | 10 000 (b) |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|---|---------|-----------------------|--------|------------|--------|----|------------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Préparation d'une évaluation actualisée des eaux conchylicoles (OMS/MED POL) | MED POL | 12 000 | | | | | |
| Évaluation des risques sanitaires associés aux établissements touristiques (OMS/MED POL) | MED POL | 12 000 | | | 20 000 | | 7 000 (b) |
| Entretien de la base de données MED POL et préparation du système d'information | MED POL | 15 000 | | 30 000 (d) | 10 000 | | 20 000 (d) |
| Études et recherches sur les questions émergentes relatives à la pollution marine | MED POL | 30 000 | | | 20 000 | | |
| Assistance aux pays pour les systèmes d'inspection environnementale (OMS/MED POL) | MED POL | 25 000 | | 10 000 (a) | 15 000 | | |
| Finalisation du système de rapports du PAS | MED POL | 10 000 | | | 10 000 | | |
| Assistance aux pays pour le lancement d'IETMP | MED POL | 20 000 | | | 10 000 | | |
| Formation et bourses | MED POL | 20 000 | | | 20 000 | | |
| Mise au point d'indicateurs de pollution marine | MED POL | 18 000 | 22 000 | | | | |
| Protocole "immersions" Préparation d'une évaluation de l'immersion de matériel de guerre | MED POL | 10 000 | | | | | |
| Assistance aux pays pour la mise en œuvre du Protocole "immersions" et de ses lignes directrices | MED POL | 25 000 | | | 7 000 | | |
| Protocole "déchets dangereux" Lancement de projets pilotes pour la gestion des déchets dangereux | MED POL | 20 000 | | | 20 000 | | |
| Coordination et politique Réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL | MED POL | | | | 40 000 | | 10 000 (c) |
| Élaboration des détails opérationnels du MED POL- Phase IV | MED POL | 20 000 | | | 20 000 | | |
| Projet sur l'application de l'approche écosystémique | MED POL | 10 000 | | 60 000 (e) | 10 000 | | 20 000 (e) |
| Élaboration des éléments du futur PAS juridiquement contraignant | MED POL | 10 000 | | | 10 000 | | |
| Réunion des experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner la mise en œuvre des activités de surveillance continue | MED POL | | | | 40 000 | | 10 000 (c) |
| Réunion du Réseau sur le respect et l'application effective (OMS/MED POL) | MED POL | | | | 40 000 | | 10 000 (c) |
| Atelier régional sur la gestion des détritrus marins | MED POL | 10 000 | | 40 000 (f) | | | |
| Atelier régional sur la durabilité financière du PAS | MED POL | 10 000 | | 40 000 (f) | | | |
| Assistance aux pays pour faciliter la ratification des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux " | MED POL | 10 000 | | | 10 000 | | |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|---|--------|-----------------------|--------|-----|--------|--------|-----|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| B. POLLUTION D'ORIGINE MARITIME Prévention et maîtrise de la pollution | | | | | | | |
| Préparation par des consultants d'une étude concernant le degré d'application effective dans la région méditerranéenne des règlements internationaux concernant la prévention et la lutte contre la pollution opérationnelle | REMPEC | 18 000 | | | | | |
| Élaboration de lignes directrices détaillées pour l'application des principes sous-jacents à la mise en valeur durable et au respect de l'environnement par les activités liées à la navigation de plaisance en mer Méditerranée | REMPEC | 14 000 | | | | | |
| Assistance à divers pays sur des questions spécifiques, à leur demande | REMPEC | 10 000 | | | 10 000 | | |
| Établissement par des consultants ou des sociétés de conseil d'actes législatifs nationaux, plans d'urgence, listes de matériel, propositions de centres d'intervention nationaux en cas de déversements accidentels, programmes de formation et autres documents techniques ou juridiques connexes | REMPEC | 23 000 | | | 20 000 | | |
| Fourniture par des consultants ou des sociétés de conseil de services requis à divers pays ou groupes de pays, dans le but de développer, améliorer et entretenir leurs systèmes et accords opérationnels sous-régionaux, nationaux et locaux de prévention, préparation à la lutte et lutte contre les accidents de pollution marine | REMPEC | 20 000 | | | 13 000 | 12 000 | |
| Mise au point et perfectionnement d'outils techniques et d'aide à la décision, en particulier les cartes de sensibilité, les modèles de prévision et les bases de données concernant les déversements accidentels | REMPEC | 3 000 | 12 000 | | | | |
| Maintien du niveau de préparation opérationnelle de l'Unité d'assistance méditerranéenne (MAU), pour aider les Parties contractantes en cas de situation critique | REMPEC | 1 000 | | | | | |
| Mise en place du système d'information du REMPEC (site web, bases de données interactives) | REMPEC | 13 500 | | | 12 000 | | |
| Organisation et tenue d'un séminaire régional sur les lieux de refuge pour les navires en détresse (en complément à SAFEMED) | REMPEC | 40 000 | | | | | |
| Organisation et tenue d'une activité de formation régionale sur la Convention Bunker 2001 (en complément à CLEANMED) | REMPEC | 40 000 | | | | | |
| Organisation et tenue d'un cours de formation régional/exercice (MEDIPOL/MEDEXPOL) | REMPEC | | | | 75 000 | | |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|--|--------|-----------------------|--------|---------|-----------|--------|---------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Organisation et tenue d'un atelier régional sur le partenariat régional pour l'application effective des règlements maritimes sur la pollution opérationnelle (projet SAFEMED) | REMPEC | | | | 30 000 | | |
| Appui à l'organisation et la tenue de cours de formation nationaux sur l'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures | REMPEC | 8 000 | | | 7 000 | | |
| Appui à l'organisation et à la tenue de cours de formation nationaux sur la prévention de la pollution par les navires | REMPEC | 8 000 | | | 7 000 | | |
| Participation à un exercice de grande ampleur avec déploiement de matériel | REMPEC | | | * | | | * |
| Appui à l'organisation et à la tenue d'un séminaire de présentation des résultats du projet sur la surveillance aérienne et satellite de la pollution opérationnelle en mer Adriatique (ASEOP) | REMPEC | | | * | | | |
| 8 ^e réunion des correspondants du REMPEC | REMPEC | | | | 80 000 | | |
| Réunion sur les lignes directrices concernant la pollution par les activités de plaisance | REMPEC | | | * | | | |
| Réunion des représentants des Parties contractantes et des donateurs potentiels en vue de recenser d'éventuelles sources de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale | REMPEC | | | | | | * |
| Appui à l'organisation d'activités conjointes visant à réviser, compléter ou actualiser les accords opérationnels régionaux en Méditerranée (réunion des autorités opérationnelles nationales) | REMPEC | 5 000 | | | 5 000 | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | | 1 014 500 | 67 220 | 313 000 | 1 006 000 | 33 780 | 167 000 |

Note : (a) = FEM; (b) = OMS; (c) = Pays hôte; (d) = CAR/TDE; (e) = CE ; (f) = FEM + pays hôte

* Sources externes/autres donateurs à identifier

II.B. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|---|---------|-----------------------|---------|-----|---------|---------|-----|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| <u>Mise en œuvre des plans d'action</u> Phoque moine, tortues marines, cétacés, végétation marine, poissons cartilagineux, oiseaux, espèces invasives | CAR/ASP | 35 000 | 105 000 | | 10 000 | 95 000 | |
| <u>Aires marines protégées (AMP)</u> Appuyer les pays pour le renforcement des AMP existantes et la création de nouvelles. Mise au point d'une "procédure d'évaluation" des ASPIM et test d'évaluation sur deux ASPIM volontaires | CAR/ASP | 55 000 | | | 35 000 | | |
| <u>Gestion des données sur la biodiversité</u> Collecte de données: inventaire des sites d'intérêt pour la conservation en recourant au FSD et au SIG Gestion des données : amélioration et développement des répertoires et bases de données du CAR/ASP Diffusion des données: i) développement de MedGIS pour la gestion et l'échange de données, et comme lien entre les CAR du PAM ; ii) mise en place d'un mécanisme de centre d'échange (CHM) régional et aide aux pays pour qu'ils développent leur CHM national | CAR/ASP | 40 000 | | | 35 000 | | |
| <u>PAS BIO</u> Mise en place du PAS BIO dans le cadre du PDF B du FEM Appui aux pays pour qu'ils commencent la mise en œuvre des PAN | CAR/ASP | 30 000 | | | 40 000 | | |
| <u>Modification des listes des annexes II et III du Protocole ASP</u> Finaliser les critères pour adoption par les Parties contractantes et élaborer un formulaire annoté pour la proposition de modifications <u>Taxinomie:</u> i) Appuyer l'élaboration de nouveaux guides et ou actualiser les guides existants; ii) appuyer la formation en taxinomie; iii) organiser un atelier méditerranéen <u>Renforcement des capacités:</u> Appuyer des cours de formation sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel <u>Protection du coralligène et autres bio-concrétions calcaires et coraux:</u> i) Recenser les priorités avec un groupe d'experts; ii) élaborer un programme de travail avec des actions concrètes à soumettre à la prochaine réunion des PFN | CAR/ASP | 30 000 | 65 000 | | 10 000 | 35 000 | |
| Réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP | SPA/RAC | | | | 60 000 | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | | 190 000 | 170 000 | 0 | 190 000 | 130 000 | 0 |

II.C. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|---|---------|-----------------------|---------|---------|--------|---------|---------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Analyse systémique et prospective des régions côtières et systèmes d'information qui s'y rattachent. Contribution aux PAC du PAM | CAR/PB | | 30 000 | | | 30 000 | |
| PAC du PAM: Rôle de coordination; mise en œuvre d'activités de GIZC à Chypre, en Slovaquie et en Espagne; gestion des ressources naturelles; programmes participatifs; gestion des données; renforcement des capacités; évaluation environnementale; gestion durable des villes; ECA pour le tourisme; élaboration de stratégies, plans et programmes de GIZC; application d'instruments économiques pour la gestion des zones côtières au titre de suivi du PAS MED; intégration des activités; établissement de rapports finaux intégrés; préparation de projets bancables au titre de suivi des activités des PAC; activités préparatoires des projets PAC "Maroc" et "Serbie et Monténégro" | CAR/PAP | 14 207 | 115 793 | 600 000 | 6 207 | 123 793 | 600 000 |
| Renforcement des capacités des parties prenantes des PAC | CAR/PAP | | 20 000 | | | 20 000 | |
| GIZC: Amélioration et mise en œuvre de la formation à la GIZC via Internet (MedOpen); documents didactiques, études de cas, sélection des candidats, bureau d'aide, groupes de discussion, cours de base et avancé, examens; mise en œuvre du cours de troisième cycle Educom@Med sur la gestion intégrée des zones côtières | CAR/PAP | 3 000 | | | 3 000 | | |
| Atelier régional chargé d'examiner et adopter les lignes directrices sur les bonnes pratiques de gestion des plages en Méditerranée | CAR/PAP | | | | 25 000 | | |
| Atelier régional chargé de proposer des mesures pour améliorer la planification spatiale dans les zones côtières méditerranéennes | CAR/PAP | | | | 25 596 | | |
| Mise en œuvre de la stratégie relative à la gestion intégrée des zones côtières et aux PAC en Méditerranée | CAR/PAP | | 10 000 | | 10 000 | | |
| Formulation du texte final du Protocole sur la GIZC dans le cadre d'une série de réunions d'experts et forums d'acteurs concernés | CAR/PAP | 40 000 | | 60 000 | | 30 000 | 70 000 |
| Assistance aux pays méditerranéens lors de l'application des méthodologies de GIZC et de GILIF: mise en œuvre et développement des outils et instruments de GIZC - planification de l'espace marin, EES, évaluation et gestion des risques, analyse de la résistance du littoral, systèmes d'information sur le littoral, systèmes de planification de l'utilisation de la terre et de la mer, études de la vulnérabilité, planification des transports urbains | CAR/PAP | 20 000 | | 30 000 | 20 000 | | 30 000 |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|---|---------|-----------------------|---------|-----------|---------|---------|---------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Préparation d'un Guide de bonnes pratiques pour la gestion des plages en Méditerranée | CAR/PAP | 10 000 | | | | | |
| Préparation de l'analyse des systèmes de planification spatiale dans les régions côtières méditerranéennes | CAR/PAP | 15 000 | | | | | |
| Assistance aux pays méditerranéens lors de la préparation de leurs rapports nationaux sur la gestion côtière (Albanie, Égypte) | CAR/PAP | 5 000 | | | 5 000 | | |
| Mise en œuvre du SMAP (projet de l'UE en matière de GIZC); sensibilisation, assistance lors de la mise en œuvre des activités* | CAR/PAP | 25 300 | * | 300 000 | | | |
| Réalisation des études thématiques dans le but de développer ou d'appliquer des méthodes et des outils de gestion du paysage dans les zones côtières méditerranéennes | CAR/PAP | 15 000 | | | | | |
| Mise à jour et amélioration du Centre régional de documentation, divulgation des informations et sensibilisation en relation avec les initiatives de gestion côtière dans les pays méditerranéens | CAR/PAP | 5 000 | | | 5 000 | | |
| Formation régionale pour introduire les méthodes et outils de gestion du paysage, de planification du paysage, les études de vulnérabilité et la typologie des paysages | CAR/PAP | 21 196 | | 15 000 | | | |
| Réunion des points focaux nationaux du CAR/PAP (conjointement avec le CAR/TDE et le CAR/PB) | CAR/PAP | | | | 25 000 | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | | 173 703 | 175 793 | 1 005 000 | 124 803 | 203 793 | 700 000 |

* Dans l'attente de la décision de l'UE

II.D. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|--|---------|-----------------------|--------|---------|--------|--------|--------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| <u>Intégration de l'environnement et du développement. Indicateurs et politiques</u> Cours de formation et missions d'appui / Formation dans les pays | CAR/PB | 62 000 | | | 20 000 | | |
| <u>Évaluations nationales (indicateurs et politiques)</u> Dans les thèmes prioritaires (eau, énergie, développement rural) et expertises régionales | CAR/PB | 36 000 | 36 000 | 36 242 | 30 000 | 30 000 | |
| Réunion d'experts sur les thèmes prioritaires | CAR/PB | 36 000 | | | | 36 000 | |
| <u>Atelier régional</u> sur la gestion de la demande en eau | CAR/PB | | | | 5 700 | 25 720 | 60 000 |
| Programme <i>Silva Mediterranea</i> pour la FAO | CAR/PB | | | 45 000 | | | 45 000 |
| <u>Indicateurs et statistiques</u> Sélection et documentation d'indicateurs côtiers en liaison avec les autres composantes du PAM. Réunions d'experts | CAR/PB | | 18 000 | | 18 000 | | |
| Projet euro-méditerranéen MEDSTAT Environnement | CAR/PB | | | 125 000 | | | * |
| Étude de faisabilité d'un observatoire statistique des transports maritimes en liaison avec REMPEC | CAR/PB | 5 000 | | | | | |
| Contribution au projet SAFEMED piloté par le REMPEC | CAR/PB | | | * | | | * |
| <u>Communication, traductions et valorisation des produits</u> Conception, édition, traduction de supports de communication (notes d'orientation politique, dossiers, sites web) et diffusion | CAR/PB | 18 590 | 14 280 | 20 000 | 14 942 | | |
| Réunion des points focaux du CAR/PB | CAR/PB | | | | 35 000 | | |
| Mise en œuvre des recommandations du groupe de travail de la CMDD sur "gestion des villes et DD": sensibilisation, échange d'expériences régionales | CAR/PAP | 5 000 | | | 5 000 | | |
| Assistance aux pays dans la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne du développement durable (SMDD) | CAR/PAP | 5 000 | | | 5 000 | | |
| Assistance aux pays dans le développement et l'élaboration de stratégies et plans de gestion pour combattre la dégradation des sols (par ex., lutte contre l'érosion/désertification) | CAR/PAP | | 20 000 | | | 20 000 | |
| Cours de formation régional sur l'application des lignes directrices pour la gestion durable des ressources en eau urbaine (en français) | CAR/PAP | | | | 13 900 | | 5 000 |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en €) | | | | | |
|--|---------|-----------------------|--------|------------|---------|---------|------------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Cours de formation pour appliquer les lignes directrices pour l'évaluation de la capacité d'accueil pour un tourisme durable en Méditerranée | CAR/PAP | | | | 13 000 | | 5 000 |
| Atelier pour l'identification des segments d'utilisateurs et des besoins en information; conception et mise en place d'une infrastructure commune de gestion de l'information (PAM Info) | CAR/TDE | 20 000 | | 150 000 ** | 20 000 | | 100 000 ** |
| Valorisation et renforcement de partenariats pour la promotion de la participation et sensibilisation du public au système du PAM | CAR/TDE | 16 000 | | 50 000 ** | 16 000 | | 30 000 ** |
| Organisation et promotion du Prix de l'environnement annuel | CAR/TDE | 20 000 | | 250 000 ** | 20 000 | | 250 000 ** |
| Organisation d'atelier(s) et élaboration d'une stratégie d'information et de communication dans le cadre de la SMDD en convergence avec "PAM Info" | CAR/TDE | 10 000 | | 50 000 ** | 10 000 | | 20 000 ** |
| Réunion conjointe des points focaux des CAR TDE-PB-PAPs *** | CAR/TDE | | | | | | 50 000 ** |
| Fournir une information technique et une assistance en communication pour l'organisation de la Quinzième réunion des Parties contractantes | CAR/TDE | | | | | | 50,000 ** |
| TOTAL ACTIVITÉS | | 233 590 | 88 280 | 726 242 | 226 542 | 111 720 | 615 000 |

* Dans l'attente d'une décision de financement.

** Les fonds seront fournis par le Gouvernement italien.

*** La réunion conjointe des PF, dont le coût est à partager entre les trois CAR concernés, devrait être organisée en Italie par le CAR/TDE pour le compte des trois Centres; cependant, l'organisation d'une telle réunion dépend de la décision que prendront à ce sujet les PFP.

III. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT

1. UNITÉ DE COORDINATION (y compris MED POL), Athènes, Grèce

| | Budget approuvé (en €) | | | Budget proposé (en €) | | | |
|---|------------------------|------------------|----------------|-----------------------|----------------|------------------|----------------|
| | 2005 | | | 2006 | | 2007 | |
| | | MTF | CC GRÈCE | MTF | CC GRÈCE | MTF | CC GRÈCE |
| Personnel d'encadrement | m/m | | | | | | |
| Coordonnateur - D.2 | 12 | 135 052 | | 135 052 | | 135 052 | |
| Coordonnateur adjoint - D.1 | 12 | 136 007 | | 136 007 | | 136 007 | |
| Administrateur de programme - P.4 | 12 | 96 528 | | 96 528 | | 96 528 | |
| Fonct. administration/gestion des fonds - P.4 | 12 | * | | * | | * | |
| Coordonnateur du MED POL - P.5/D1 | 12 | 120 921 | | 129 405 | | 129 405 | |
| Administrateur de programme MED POL - P.4 | 12 | 98 652 | | 98 652 | | 98 652 | |
| Administratrice de programme MED POL - P.4 | 12 | 90 156 | | 90 156 | | 90 156 | |
| Fonctionnaire chargé de l'information - P.3 | 12 | 92 279 | | 83 000 | | 83 000 | |
| Fonctionnaire TIC - P.4 | 12 | - | | ** | | ** | |
| Total Personnel d'encadrement | | 769 594 | | 768 800 | | 768 800 | |
| Appui administratif b) | | | | | | | |
| Assistante services de conférence - G.7 | 12 | | | * | * | * | |
| Secrétaire hors classe - G.5 | 12 | | 28 952 | | 29 743 | | 30 821 |
| Employée administrative - G.5/G.6 | 12 | * | | * | | * | |
| Assistant informatique - G.6 | 12 | * | | * | | * | |
| Assistante budget - G.6 /G.7 | 12 | * | | * | | * | |
| Assistante administrative - G.6 | 12 | * | | * | | * | |
| Assistante bibliothécaire – G.6 | 12 | | 32 556 | | 37 046 | | 37 557 |
| Assistante administrative - G.6 | 12 | | 32 001 | *** | | *** | |
| Assistante de programme - G.5 | 12 | | 26 521 | | 31 539 | | 32 617 |
| Secrétaire - G.4/G.5 | 12 | | 23 556 | | 27 587 | | 28 665 |
| Secrétaire (MED POL) - G.5 | 12 | 28 926 | | 33 335 | | 34 054 | |
| Secrétaire (MED POL) - G.4 | 12 | 23 556 | | 24 125 | | 25 087 | |
| Secrétaire (MED POL) - G.4 | 12 | 19 447 | | 20 676 | | 21 639 | |
| Employé administratif - G.4/ G.5 | 12 | * | | * | | * | |
| Employé administratif - G.4 | 12 | * | | * | | * | |
| Assistante Information - G.5 | 12 | | 24 116 | | 27 138 | | 28 216 |
| Employée administrative - G.5 | 12 | * | | * | | * | |
| Assistance temporaire | | 10 000 | | 10 000 | | 10 000 | |
| Formation du personnel de l'Unité MED | | 10 500 | | 10 000 | | 10 000 | |
| Heures supplémentaires | | 8 750 | | 8 000 | | 8 000 | |
| Frais de réception | | 12 500 | | 10 500 | | 10 500 | |
| Total Appui administratif | | 113 679 | 167 702 | 116 636 | 153 053 | 119 280 | 157 876 |
| Voyages en mission | | 150 000 | | 150 000 | | 150 000 | |
| Frais de fonctionnement | | | | | | | |
| Location | | | 155 100 | | 155 000 | | 155 000 |
| Autres frais (y compris articles divers) | | | 117 198 | | 131 947 | | 127 124 |
| Total Frais de fonctionnement | | 0 | 272 298 | 0 | 286 947 | 0 | 282 124 |
| TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT | | 1 033 273 | 440 000 | 1 035 436 | 440 000 | 1 038 080 | 440 000 |

* Rémunéré sur les frais de gestion du programme.

** Rémunéré sur le fonds de roulement du PAM.

*** À rémunérer sur les frais de gestion du programme.

2. ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL

| | | Budget Approuvé (en €) | Budget proposé (en €) | |
|---|-----|------------------------|-----------------------|----------------|
| | | 2005 | 2006 | 2007 |
| | | MTF | MTF | MTF |
| Personnel d'encadrement | m/m | | | |
| Administrateur de programme OMS/Conseiller scientifique principal, Unité de coordination du PAM (Athènes) P.5 | 12 | 120 921 | 120 921 | 120 921 |
| Total Personnel d'encadrement | | 120 921 | 120 921 | 120 921 |
| Appui administratif | | | | |
| Secrétaire OMS, Unité de coordination du PAM (Athènes) G.5 | 12 | 28 926 | 33 760 | 34 389 |
| Assistante laboratoire LEM-AIEA (Monaco) G.6 | 12 | 57 225 | 59 342 | 60 958 |
| Assistance temporaire COI – Siège COI (Paris) | | 5 500 | | |
| Total Appui administratif | | 91 651 | 93 102 | 95 347 |
| Voyages en mission | | | | |
| OMS (Athènes) | | 15 000 | 15 000 | 15 000 |
| AIEA (Monaco) | | 15 000 | 15 000 | 15 000 |
| COI/UNESCO (Paris) | | 3 300 | | |
| Total Voyages en mission | | 33 300 | 30 000 | 30 000 |
| Frais de fonctionnement | | * | * | * |
| TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT | | 245 872 | 244 023 | 246 268 |

* Les frais de fonctionnement correspondant au personnel OMS en poste à l'Unité de coordination d'Athènes sont couverts par les frais de fonctionnement de l'Unité MED. Les frais de fonctionnement encourus par toutes les organisations à leurs propres sièges ou bureaux régionaux sont couverts par les organisations respectives au titre de leurs contributions de contrepartie.

**3. CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC), La Vallette, Malte
Organisation coopérante : OMI**

| | | Budget approuvé (en €) | Budget proposé (en €) | |
|---|-----|------------------------------|-----------------------|----------------|
| | | 2005 | 2006 | 2007 |
| | | MTF | MTF | MTF |
| Personnel d'encadrement | m/m | | | |
| Directeur - D.1 | 12 | 133 420 | 143 625 | 125 678 |
| Administrateur de programme (OPRC) – P5 | 12 | 120 921 | 124 669 | 105 169 |
| Administrateur de programme (MEP) - P4 | 12 | 88 031 | 87 051 | 88 887 |
| Administrateur de programme (PREV) - P4 | 12 | 85 998 | 92 894 | 94 730 |
| Administrateur de programme - P3 (1) | 12 | - | 23 500 | 25 000 |
| Fonctionnaire d'administration (P.1) (2) | 12 | 22 166 | - | - |
| Administrateur de programme - L4 (3) | 12 | - | - | - |
| Administrateur de programme - L3 (3) | 12 | - | - | - |
| Administrateur - L3 (3) | 12 | - | - | - |
| Total Personnel d'encadrement | | 450 536 | 471 739 | 439 464 |
| Appui administratif (4) | | | | |
| Assistante administrative - G.7 | * | - | 9 283 | 9 750 |
| Assistante Information - G.7 | 12 | 19 834 | 23 193 | 23 193 |
| Assistante du Directeur - G.7 | 12 | 16 320 | 19 467 | 19 937 |
| Employé/Secrétaire - G.4 | 12 | 16 186 | 16 338 | 16 702 |
| Secrétaire - G.5 | 12 | 14 858 | 19 304 | 19 697 |
| Assistant technique/Logistique - G.4 | 12 | 16 186 | 15 972 | 16 338 |
| Assistant administratif - G.6 (3) | 12 | - | - | - |
| Total Appui administratif | | 83 384 | 103 557 | 105 617 |
| Voyages en mission | | 40 000 | 60 000 | 50 000 |
| Frais de fonctionnement | | 66 307 | 92 335 | 92 969 |
| TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT | | 640 227 | 727 631 | 688 050 |

- (1) Poste financé par le Ministère italien de l'environnement, sur sa contribution volontaire au MTF pour le REMPEC (60 000 euros/an sur trois (3) ans (2006-2008) avec possibilité de prorogation à condition qu'elle serve à recruter un administrateur de programme de nationalité italienne). Le montant nécessaire pour couvrir le solde du traitement pour administrateur de classe P-3 est payé sur le MTF.
- (2) Bien que le poste d'administrateur sera à rémunérer sur le projet SAFEMED au cours des années 2006-2008, le poste de fonctionnaire d'administration (P-1), tel qu'adopté par la Treizième réunion des Parties contractantes sera maintenu "pour mémoire" et le montant qui était versé par le MTF en 2004-2005 sera utilisé pour payer le solde du salaire du poste en classe P-3.
- (3) Poste totalement rémunéré par le projet SAFEMED-CE (2006-2008).
- (4) Au moment de l'établissement de la proposition de budget, une "enquête sur les salaires" réalisée par l'OMI et le l'Office des ressources humaines des Nations Unies était en cours. Les résultats devraient être présentés au REMPEC au troisième trimestre 2005. L'on prévoit toutefois que ces résultats pourraient avoir pour effet un relèvement de l'ordre de 7 à 8%.des traitements du personnel des services généraux.

**4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)
Sophia Antipolis, France**

| | | Budget approuvé (en €) | Budget proposé (en €) | |
|---|-----|------------------------------|-----------------------|----------------|
| | | 2005 | 2006 | 2007 |
| | | MTF | MTF | MTF |
| Personnel d'encadrement | M/m | | | |
| Directeur (a) | 12 | - | | |
| Directeur adjoint (a) | 12 | - | | |
| Économiste/environnement | 12 | 114 400 | 96 000 | 98 400 |
| Spécialiste en analyse territoriale et prospective | 12 | 93 500 | 77 100 | 79 000 |
| Expert statistiques et indicateurs (b) | 12 | 61 600 | 66 700 | 91 100 |
| Expert institutions et environnement (b) | 12 | 5 500 | 25 400 | 26 000 |
| Expert SIG, base de données et informatique (c) | 12 | - | - | - |
| Expert environnement, transports et énergie (a) | 12 | - | - | - |
| Responsable administratif et financier (b) | 12 | 66 000 | 69 000 | 70 800 |
| Expert cartographie et informatique (c) | 12 | - | - | - |
| Expert Eau (d) | 12 | - | - | - |
| Statisticien, chef de projet (c) | 12 | - | - | - |
| Statisticien, adjoint au chef de projet (c) | 12 | - | - | - |
| Expert hors classe, chef de projet "Forêts méditerranéennes et développement durable" (a) | 12 | - | - | - |
| Expert forestier FAO projet "Forêts méditerranéennes et développement durable" (e) | 12 | - | - | - |
| Total Personnel d'encadrement | | 341 000 | 334 200 | 365 300 |
| Appui administratif | | | | |
| Assistante collecte de données/Secrétaire hors classe | 12 | 56 100 | 42 500 | 43 600 |
| Secrétaire bilingue/ Assistante de direction | 12 | 56 100 | 49 000 | 50 100 |
| Secrétaire bilingue | 12 | - | 39 300 | 40 400 |
| Secrétaire bilingue (b) | 12 | - | - | - |
| Documentaliste (a) | 12 | - | - | - |
| Assistance temporaire | | 17 600 | 4 000 | 4 000 |
| Total Appui administratif | | 129 800 | 134 800 | 138 100 |
| Voyages en mission | | 37 400 | 31 486 | 31 485 |
| Frais de fonctionnement | | 49 500 | 50 750 | 50 750 |
| TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT | | 557 700 | 551 236 | 585 635 |

- (a) Détaché ou financé par le Gouvernement français
(b) Complété par d'autres projets et fonds
(c) Couvert par d'autres projets pour 2006-2007
(d) Mis à disposition par le Royaume du Maroc
(e) Mis à disposition par le FAO

**5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS
PRIORITAIRES (CAR/PAP)
Split, Croatie**

| | | Budget approuvé (en €) | Budget proposé (en €) | |
|--|-----|------------------------------|-----------------------|----------------|
| | | 2005 | 2006 | 2007 |
| | | MTF | MTF | MTF |
| Personnel d'encadrement | m/m | | | |
| Directeur | 12 | 60 500 | 63 500 | 66 500 |
| Directeur adjoint | 12 | 45 100 | 47 300 | 49 600 |
| Total Personnel d'encadrement | | 105 600 | 110 800 | 116 100 |
| Appui administratif | | | | |
| Assistante hors classe aux projets/traductrice | 12 | 31 900 | 33 500 | 35 000 |
| Assistante aux projets/traductrice | 12 | 30 800 | 32 300 | 33 900 |
| Assistante aux projets/traducteur | 12 | 30 800 | 32 300 | 33 900 |
| Assistant aux projets/traducteur | 12 | 30 800 | 32 300 | 33 900 |
| Assistante administrative | 12 | 30 800 | 32 300 | 33 900 |
| Commis aux finances | 12 | 30 800 | 32 300 | 33 900 |
| Assistance temporaire | | 16 500 | 17 000 | 17 000 |
| Total Appui administratif | | 202 400 | 212 000 | 221 500 |
| Voyages en mission | | 44 400 | 50 000 | 50 000 |
| Frais de fonctionnement | | 81 000 | 80 000 | 80 000 |
| TOTAL DÉPENSES PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT | | 433 400 | 452 800 | 467 600 |

**6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)
Tunis, Tunisie**

| | | Budget approuvé (en €) | Budget proposé (en €) | |
|---|-----|------------------------|-----------------------|----------------|
| | | 2005 | 2006 | 2007 |
| | | MTF | MTF | MTF |
| Personnel d'encadrement | m/m | | | |
| Directeur | 12 | 37 950 | 39 847 | 41 839 |
| Directeur scientifique | 12 | 50 600 | 53 130 | 55 787 |
| Expert | 12 | 19 250 | 20 213 | 21 223 |
| Expert | 12 | 71 500 | 68 000 | 71 400 |
| Expert | 12 | | 15 000 | 15 750 |
| Expert | 12 | | 14 000 | 14 700 |
| Fonctionnaire d'administration | 12 | 27 000 | 28 350 | 29 768 |
| Total Personnel d'encadrement | | 206 300 | 238 540 | 250 467 |
| Appui administratif | | | | |
| Assistante administrative | 12 | - | 12 000 | 12 600 |
| Secrétaire bilingue | 12 | 13 750 | 12 600 | 13 230 |
| Secrétaire bilingue | 12 | 13 750 | 12 600 | 13 230 |
| Chauffeur | 12 | 7 700 | 8 085 | 8 489 |
| Commis aux finances | 12 | 2 200 | 3 000 | 3 000 |
| Préposé à l'entretien | 12 | | | |
| Gardien | 12 | | | |
| Assistance temporaire | | 25 000 | 10 000 | 10 000 |
| Total Appui administratif | | 62 400 | 58 285 | 60 549 |
| Voyages en mission | | 31 900 | 36 000 | 36 000 |
| Frais de fonctionnement | | 59 400 | 41 000 | 41 465 |
| TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT | | 360 000 | 373 825 | 388 481 |

**7. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)
Palerme, Italie**

| | Budget proposé (en €) | | | |
|---|-----------------------|----------|------|----------|
| | 2006 | | 2007 | |
| | MTF | Italie | MTF | ITALIE |
| Directeur général | | 90 000 | | 90 000 |
| Employés et consultants | | 280 000 | | 280 000 |
| Frais juridiques et administratifs | | 40 000 | | 40 000 |
| Frais de fonctionnement | | 40 000 | | 40 000 |
| Voyages en mission | | 50 000 | | 50 000 |
| TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT | | 500 000* | | 500 000* |

* Les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement sont intégralement couverts par la contribution de contrepartie de l'Italie.

**8. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)
Barcelone, Espagne**

| | Budget proposé (en €) | |
|---|--------------------------|------|
| | 2006 | 2007 |
| TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT | * | * |

* Les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement sont intégralement couverts par le Gouvernement espagnol.

ANNEXE I

**BUDGET-PROGRAMME PROPOSÉ
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007
EN DOLLARS E.U.**

| |
|--|
| TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES (en dollars E.U.) |
|--|

| | Budget approuvé (en dollars E.U.) | | Budget proposé (en dollars E.U.) | |
|---|--------------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
| I. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| 1. UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce | | | | |
| - Dépenses de personnel et frais de fonctionnement du Secrétariat | 780 972 | 744 704 | 770 913 | 770 914 |
| - Personnel MED POL | 427 995 | 436 180 | 478 105 | 481 294 |
| - Frais de fonctionnement couverts par la contribution de contrepartie de la Grèce | 502 857 | 502 857 | 530 760 | 530 760 |
| 2. ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL | 279 335 | 280 997 | 294 358 | 297 066 |
| 3. CENTRE RÉGIONAL MEDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC) | 743 026 | 731 688 | 877 721 | 829 976 |
| 4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB) | 629 829 | 637 371 | 664 940 | 706 435 |
| 5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP) | 482 743 | 495 314 | 546 200 | 564 053 |
| 6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRE SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP) | 411 429 | 411 429 | 450 935 | 468 614 |
| 7. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 8. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL PARTIEL | 4 258 185 | 4 240 539 | 4 613 932 | 4 649 112 |
| FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME* | 488 193 | 485 899 | 530 812 | 535 386 |
| TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT | 4 746 378 | 4 726 438 | 5 144 744 | 5 184 498 |

* Le taux de change utilisé dans la présente annexe est : 1 dollar E.U.= 0,829 €, soit le taux de change officiel des Nations Unies en juillet 2005.

** Les frais de gestion du programme de 13% ne sont pas imputés à la contribution de contrepartie de la Grèce.

ACTIVITÉS (en dollars E.U.*):

| | Budget approuvé (en dollars E.U.) | | Budget proposé (en dollars E.U.) | |
|---|--------------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
| II. ACTIVITÉS | | | | |
| TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER | | | | |
| 1. COORDINATION DU PROGRAMME | 836 046 | 739 745 | 885 965 | 824 439 |
| 2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION | 1 321 032 | 1 292 461 | 1 304 849 | 1 254 258 |
| 3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE | 426 175 | 353 603 | 434 258 | 386 007 |
| 4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES | 482 738 | 484 224 | 421 587 | 396 376 |
| 5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT | 350 745 | 317 601 | 388 263 | 408 036 |
| TOTAL PARTIEL | 3 416 736 | 3 187 634 | 3 434 923 | 3 269 117 |
| FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%) | 385 264 | 355 481 | 386 085 | 364 530 |
| TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES | 3 802 000 | 3 543 115 | 3 821 008 | 3 633 647 |

| | Budget approuvé (en dollars E.U.) | | Budget proposé (en dollars E.U.) | |
|--|--------------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
| A. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LE MTF* (à l'exclusion de la contribution volontaire de la CE) | | | | |
| 1. COORDINATION DU PROGRAMME | 753 760 | 633 459 | 799 717 | 711 653 |
| 2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION | 1 282 175 | 1 215 889 | 1 223 764 | 1 213 510 |
| 3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE | 254 746 | 227 889 | 229 192 | 229 192 |
| 4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES | 216 118 | 218 175 | 209 533 | 150 546 |
| 5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT | 255 317 | 237 601 | 281 773 | 273 271 |
| TOTAL PARTIEL | 2 762 115 | 2 533 014 | 2 743 978 | 2 578 172 |
| FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%) | 355 806 | 326 023 | 354 992 | 333 437 |
| TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES SUR LE MTF* | 3 117 922 | 2 859 037 | 3 098 970 | 2 911 610 |

* MTF = Fonds d'affection spéciale pour la Méditerranée

| | Budget approuvé (en dollars E.U.) | | Budget proposé (en dollars E.U.) | |
|---|--------------------------------------|----------------|-------------------------------------|----------------|
| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
| B. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE | | | | |
| 1. COORDINATION DU PROGRAMME | 82 286 | 106 286 | 86 248 | 112 786 |
| 2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION | 38 857 | 76 571 | 81 086 | 40 748 |
| 3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE | 171 429 | 125 714 | 205 066 | 156 815 |
| 4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES | 266 621 | 266 049 | 212 054 | 245 830 |
| 5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT | 95 429 | 80 000 | 106 490 | 134 765 |
| TOTAL PARTIEL | 654 621 | 654 621 | 690 945 | 690 945 |
| FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (4,5%) | 29 458 | 29 458 | 31 093 | 31 093 |
| TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE | 684 078 | 684 078 | 722 037 | 722 037 |

* Le taux de change utilisé dans la présente annexe est : 1 dollar E.U. = 0,829 €, soit le taux de change officiel des Nations Unies en juillet 2005.

BUDGET GLOBAL COUVRANT LES ACTIVITÉS, LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE COORDINATION ET DES CENTRES (en dollars E.U.):

| | Budget approuvé (en dollars E.U.) | | Budget proposé (en dollars E.U.) | |
|--|--------------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
| UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce | | | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | 836 046 | 739 745 | 885 965 | 824 439 |
| TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS | 1 711 824 | 1 683 741 | 1 779 778 | 1 782 968 |
| TOTAL | 2 547 870 | 2 423 486 | 2 665 743 | 2 607 407 |
| MED POL | | | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | 931 429 | 937 143 | 1 044 897 | 927 358 |
| TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS | | | | |
| ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL | 279 335 | 280 997 | 294 358 | 297 066 |
| TOTAL | 1 210 763 | 1 218 140 | 1 339 255 | 1 224 424 |
| CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC) | | | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | 366 746 | 332 461 | 259 952 | 326 900 |
| TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS | 743 026 | 731 688 | 877 721 | 829 976 |
| TOTAL | 1 109 772 | 1 064 148 | 1 137 673 | 1 156 876 |
| CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB) | | | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | 323 888 | 281 030 | 308 649 | 295 973 |
| TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS | 629 829 | 637 371 | 664 940 | 706 435 |
| TOTAL | 953 717 | 918 401 | 973 589 | 1 002 409 |
| CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP) | | | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | 434 167 | 445 367 | 421 587 | 428 825 |
| TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS | 482 743 | 495 314 | 546 200 | 564 053 |
| TOTAL | 916 910 | 940 681 | 967 788 | 992 878 |
| CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP) | | | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | 449 032 | 376 461 | 434 258 | 386 007 |
| TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS | 411 429 | 411 429 | 450 935 | 468 614 |
| TOTAL | 860 461 | 787 889 | 885 193 | 854 621 |
| CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE) | | | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | 75 429 | 75 429 | 79 614 | 79 614 |
| TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 75 429 | 75 429 | 79 614 | 79 614 |
| CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP) | | | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 0 | 0 | 0 | 0 |
| FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME | 873 457 | 841 380 | 916 897 | 899 916 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 8 548 378 | 8 269 554 | 8 965 752 | 8 818 145 |

SOURCES DE FINANCEMENT (en dollars E.U.):

| A. Recettes | 2006 | 2007 |
|---|-------------------|-------------|
| Contributions au Fonds d'affectation (MTF) | 6 720 478 | 6 720 478 |
| Contribution de contrepartie de la Grèce | 530 760 | 530 760 |
| Contribution de contrepartie du PNUÉ | 20 000 | 20 000 |
| Total Contributions | 7 271 238 | 7 271 238 |
| Contributions non versées pour 2004/05 et les années antérieures (estimation moyenne) | 1 326 900 | |
| Intérêt bancaires 2005-2006 (estimation) | 470 446 | |
| Total recettes prévues | 16 339 823 | |
| B. Engagements | | |
| Engagements | 7 357 910 | 7 227 284 |
| Frais de gestion du programme | 885 805 | 868 823 |
| Total Engagements | 16 339 823 | |

| A. Recettes | 2006 | 2007 |
|---|----------------|----------------|
| Contribution volontaire de la CE | 722 037 | 722 037 |
| B. Engagements | | |
| Activités financées sur la contribution volontaire de la CE | 690 945 | 690 945 |
| Frais de gestion du programme (4,5 %) | 31 093 | 31 093 |
| Total Engagements | 722 037 | 722 037 |

CONTRIBUTIONS POUR 2006-2007 (en dollars E.U.):

| Parties contractantes | % | Contributions ordinaires au MTF pour 2005 (en dollars E.U.) | Contributions ordinaires au MTF pour 2006 (en dollars E.U.) | Contributions ordinaires au MTF pour 2007 (en dollars E.U.) |
|---------------------------------|--------|---|---|---|
| Albanie | 0,07 | 4 431 | 4 677 | 4 677 |
| Algérie | 1,04 | 66 472 | 70 161 | 70 161 |
| Bosnie-Herzégovine | 0,30 | 18 993 | 20 047 | 20 047 |
| CE | 2,49 | 158 267 | 167 049 | 167 049 |
| Chypre | 0,14 | 8 863 | 9 355 | 9 355 |
| Croatie | 0,96 | 61 406 | 64 814 | 64 814 |
| Égypte | 0,49 | 31 021 | 32 742 | 32 742 |
| Espagne | 14,90 | 948 957 | 1 001 613 | 1 001 613 |
| France | 37,75 | 2 403 728 | 2 537 108 | 2 537 108 |
| Grèce | 2,79 | 177 889 | 187 760 | 187 760 |
| Israël | 1,46 | 93 059 | 98 223 | 98 223 |
| Italie | 31,19 | 1 985 909 | 2 096 104 | 2 096 104 |
| Liban | 0,07 | 4 431 | 4 677 | 4 677 |
| Libye | 1,96 | 124 714 | 131 634 | 131 634 |
| Malte | 0,07 | 4 431 | 4 677 | 4 677 |
| Maroc | 0,28 | 17 726 | 18 710 | 18 710 |
| Monaco | 0,07 | 4 431 | 4 677 | 4 677 |
| Serbie et Monténégro * | 0,57 | 21 713 | 38 601* | 38 601* |
| Slovénie | 0,67 | 42 415 | 44 768 | 44 768 |
| Syrie | 0,28 | 17 726 | 18 710 | 18 710 |
| Tunisie | 0,21 | 13 294 | 14 032 | 14 032 |
| Turquie | 2,24 | 142 439 | 150 342 | 150 342 |
| Total partiel | 100,00 | 6 352 315 | 6 720 478 | 6 720 478 |
| Pays hôte (Grèce) | | 502 857 | 530 760 | 530 760 |
| Fonds pour l'environnement PNUE | | 20 000 | 20 000 | 20 000 |
| TOTAL CONTRIBUTIONS | | 6 875 172 | 7 271 239 | 7 271 239 |

* Pour 2006-2007, au taux prévu par le barème des contributions.

Contributions de contrepartie estimées en espèces/nature des Parties contractantes accueillant des Centres d'activités régionales et des organisations des Nations Unies participant au programme MED POL. Les montants ont été communiqués au PNUE par les Centres et organisations respectifs.

| Pays | | 2006 (000 dollars E.U.) | 2007 (000 dollars E.U.) |
|--|---------|-----------------------------|-----------------------------|
| Croatie | CAR/PAP | 193 | 175 |
| Espagne | CAR/PP | 784 * | 784 * |
| France | CAR/PB | 866 | 866 |
| Italie | CAR/TDE | 1 206 | 1 206 |
| Malte | REMPEC | 84 | 84 |
| Tunisie | CAR/ASP | 109 | 109 |
| Organisations des Nations Unies | | | |
| OMS | MED POL | 109 | 109 |
| AIEA | MED POL | 241 | 241 |

* Chiffres provisoires, sous réserve de l'approbation du Gouvernement espagnol qui appuie directement les activités du CAR/PP.

I. COORDINATION**I.A.1 CADRE JURIDIQUE**

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en dollars E.U.) | | | | | | | |
|---|--------|----------------------------------|--------|--------|-----|--------|--------|----|-----|
| | | 2006 | | | | 2007 | | | |
| | | MTF | PNUE | CE | EXT | MTF | PNUE | CE | EXT |
| Assistance du Secrétariat aux pays sur les questions juridiques | MEDU* | 14 475 | | | | 14 475 | | | |
| Assistance aux pays pour l'élaboration de leur législation nationale et l'application effective de mécanismes de contrôle conformément aux dispositions de la Convention et de ses Protocoles et aux mesures de protection adoptées, ainsi que l'établissement/soumission de rapports | MEDU | 24 125 | | | | 24 125 | | | |
| Groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations/Document de travail | MEDU | | 13 269 | | | | 13 269 | | |
| Responsabilité et réparation/Document de travail | MEDU | 9 650 | | | | 9 650 | | | |
| Assistance aux pays pour l'établissement de leurs systèmes de rapports | MEDU | 48 251 | | 24 125 | | 12 063 | | | |
| Document de travail et base de données sur le système de rapports | MEDU | 12 063 | | | | 12 063 | | | |
| TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS | | 108 565 | 13 269 | 24 125 | 0 | 72 376 | 13 269 | 0 | 0 |

* MEDU = Unité MED

I.A.2 CADRE INSTITUTIONNEL

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en dollars E.U.) | | | | | |
|-------------------------------------|--------|----------------------------------|----|-----|--------|----|-----|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Évaluation du PAM et suite à donner | MEDU | 24 125 | | * | 24 125 | | * |
| TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS | | 24 125 | 0 | 0 | 24 125 | 0 | 0 |

* Un financement extérieur est à rechercher.

I.A.3 COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en dollars E.U.) | | | | | |
|---|--------|----------------------------------|--------|-----------|--------|--------|--------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable: suivi, actions pilotes et appui aux pays et partenaires | MEDU | 24 125 | 36 188 | 120 627 * | 24 125 | 36 188 | 48 251 |
| Mise en œuvre des programmes de travail "thématiques" de la CMDD: suivi des recommandations et appui aux pays et partenaires | MEDU | 24 083 | 12 666 | 36 188 | 24 083 | 12 666 | 36 188 |
| TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS | | 48 209 | 48 854 | 156 815 | 48 209 | 48 854 | 84 439 |

* Un concours financier est escompté de la part du Programme de coopération Azahar/Espagne pour l'élaboration de SNDD dans quatre pays méditerranéens.

I.A.4 COOPÉRATION ET PARTENARIAT

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en dollars E.U.) | | | | | |
|---|--------|----------------------------------|--------|-----|--------|--------|-----|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Appui aux organisations non gouvernementales et autres acteurs importants | MEDU | 66 345 | 13 269 | | 39 807 | 39 807 | |
| Promotion de la coopération régionale | MEDU | 12 063 | | | 12 063 | | |
| TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS | | 78 408 | 13 269 | 0 | 51 870 | 39 807 | 0 |

I.A.5 RÉUNIONS ET CONFÉRENCES ORGANISÉES DANS LE CADRE DU PAM

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en dollars E.U.) | | | | | |
|--|--------|----------------------------------|----|-----------|---------|--------|-----------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Atelier régional et sessions de travail sur l'élaboration et la mise en œuvre des SNDD, et suivi de la mise en œuvre de la SMDD | MEDU | 36 188 | | 60 314 * | | 24 125 | 48 251 |
| Réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) – une par an | MEDU | 48 251 | | 72 376 ** | 60 314 | | 60 314 ** |
| Réunions du Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable (une par an) | MEDU | 24 125 | | 12 063 | 24 125 | | 12 063 |
| Réunions du Bureau (deux par an) chargées d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action, de conseiller le Secrétariat sur les questions soulevées depuis la réunion des Parties contractantes et de se prononcer sur des ajustements du budget-programme | MEDU | 60 314 | | | 36 188 | | |
| Réunion des points focaux du PAM chargée d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action et le budget-programme 2008-9, suivie de la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes chargée d'examiner et d'approuver le budget-programme 2008-9 | MEDU | | | | 120 627 | | *** |
| Réunion des directeurs des Centres d'activités régionales et de l'Unité de coordination pour la programmation et la coordination des activités du PAM (deux par an) | MEDU | 12 063 | | | 12 063 | | |
| Réunions de consultation des experts sur la responsabilité et la réparation des dommages | MEDU | 24 125 | | | 36 188 | | |
| Réunions du groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations | MEDU | 24 125 | | | 24 125 | | |
| Réunion sur le système de rapports | MEDU | 36 188 | | | 36 188 | | |
| Conférence de présentation de projets PAC (participation de CAR) | MEDU | 12 063 | | | 12 063 | | |
| Provision destinée à des coûts imprévus liés à l'organisation de réunions | MEDU | 12 063 | | | 12 063 | | |
| TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS | MEDU | 289 505 | 0 | 144 753 | 373 945 | 24 125 | 120 627 |

* Appui financier escompté du programme de coopération Azahar/Espagne pour un atelier régional sur les SNDD.

** Appui financier escompté du pays hôte (au moins les deux tiers du coût des réunions de la CMDD pris en charge par le pays hôte s'il est membre de l'UE, et un tiers pour les autres pays).

*** Le pays hôte de la Quinzième réunion des Parties contractantes devrait prendre à sa charge le coût global.

I.A.6 INFORMATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en dollars E.U.) | | | | | |
|--|--------|----------------------------------|----------|----------|----------------|----------|----------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Élaboration, mise en forme, traduction, impression et diffusion des rapports du PAM, et revalorisation du site web du PAM | MEDU | 66 345 | | | 66 345 | | |
| Élaboration et impression de supports d'information destinés au public et à la presse | MEDU | 30 157 | | | 18 094 | | |
| Élaboration, traduction, impression et diffusion du magazine du PAM <i>MedOndes</i> (en anglais, arabe et français) | MEDU | 42 220 | | | 36 188 | | |
| Ateliers à l'intention des professionnels méditerranéens de la communication sur des domaines d'activité du PAM | MEDU | 36 188 | | | | | |
| Manifestations et supports d'information pour rehausser la visibilité du PAM et célébrer le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention de Barcelone | MEDU | 12 063 | | | | | |
| Appui à des activités d'information et de communication et sensibilisation du public par le biais des médias | MEDU | 36 188 | | | | | |
| Assistance aux pays pour la promotion de la participation du public (application de l'article 15 de la Convention de Barcelone) | MEDU | 6 031 | | | 3 613 | | |
| Préparation et impression de volumes de la Série des rapports techniques du PAM | MEDU | 8 444 | | | 3 619 | | |
| Services de bibliothèque | | 6 031 | | | 6 031 | | |
| TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS | | 243 667 | 0 | 0 | 133 890 | 0 | 0 |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en dollars E.U.) | | | | | | | |
|-------------------------------------|--------|----------------------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|
| | | 2006 | | | | 2007 | | | |
| | | MTF | PNUE | CE | EXT | MTF | PNUE | CE | EXT |
| TOTAL ACTIVITÉS COORDINATION | | 792 479 | 13 269 | 86 248 | 301 568 | 704 415 | 13 269 | 112 786 | 205 066 |

II. COMPOSANTES

II.A. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en dollars E.U.) | | | | | |
|--|---------|----------------------------------|--------|------------|---------|--------|------------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| A. POLLUTION D'ORIGINE TERRESTRE: | | | | | | | |
| Mise en œuvre du Protocole "tellurique/PAS" | | | | | | | |
| Assistance aux pays pour la mise en œuvre des PAN, renforcement des capacités y compris | MED POL | 42 220 | 40 072 | 12 063 (a) | | 26 273 | 12 063 (a) |
| Assistance aux pays pour faciliter le transfert de technologie en vue de la mise en œuvre des PAN | MED POL | 24 125 | | 6 031 (a) | 24 125 | | |
| Étude de faisabilité de l'application du principe de partage des charges dans la réduction de la pollution | MED POL | 12 063 | | 6 031 (a) | 12 063 | | 24 125 (a) |
| Préparation et application de mécanismes pour la durabilité financière du PAS | MED POL | 12 063 | | 24 125 (a) | | | |
| Élaboration de plans régionaux de réduction de la pollution | MED POL | 48 251 | | | 12 063 | | |
| Préparation de documents/guides pour une bonne gestion des eaux usées municipales (OMS/MED POL) | MED POL | 36 188 | | 9 650 (b) | 36 188 | | |
| Assistance aux pays pour une gestion écologiquement rationnelle des eaux usées municipales (OMS/MED POL) | MED POL | 16 888 | | | 24 125 | | |
| Assistance aux pays pour l'application des lignes directrices sur la gestion des détritits côtiers | MED POL | 12 063 | | 12 063 (a) | 12 063 | | 12 063 (a) |
| Projets pilotes sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le cadre du PAS | MED POL | 12 063 | | 24 125 (c) | 12 063 | | |
| Examen/évaluation du programme de surveillance continue en tant qu'outil pour la mise en œuvre du PAS | MED POL | 12 063 | | 6 031 (a) | | | |
| Assistance aux pays pour la formulation/application de programmes nationaux de surveillance continue | MED POL | 156 815 | | | 156 815 | | |
| Assistance aux pays pour la formulation et l'application de programmes de surveillance de l'eutrophisation | MED POL | 24 125 | | | 24 125 | | |
| Préparation d'une évaluation actualisée de l'eutrophisation | MED POL | 12 063 | | | | | |
| Lancement d'études de base à l'échelle sous-régionale | MED POL | 36 188 | | 48 251(c) | 36 188 | | 48 251 (c) |
| Assurance qualité des données (paramètres chimiques) (LEM/AIEA) | MED POL | 132 690 | | | 132 690 | | |
| Assurance qualité des données (biosurveillance) | MED POL | 18 094 | | | 18 094 | | |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en dollars E.U.) | | | | | |
|--|---------|----------------------------------|--------|------------|--------|----|------------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Assistance aux pays pour l'établissement de profils de plages et autres activités relatives aux critères pour les eaux de baignade (OMS/MED POL) | MED POL | 24 125 | | 12 063 (b) | 36 188 | | 12 063 (b) |
| Préparation d'une évaluation actualisée des eaux conchylicoles (OMS/MED POL) | MED POL | 14 475 | | | | | |
| Évaluation des risques sanitaires associés aux établissements touristiques (OMS/MED POL) | MED POL | 14 475 | | | 24 125 | | 8 444 (b) |
| Entretien de la base de données MED POL et préparation du système d'information | MED POL | 18 094 | | 36 188 (d) | 12 063 | | 24 125(d) |
| Études et recherches sur les questions émergentes relatives à la pollution marine | MED POL | 36 188 | | | 24 125 | | |
| Assistance aux pays pour les systèmes d'inspection environnementale (OMS/MED POL) | MED POL | 30 157 | | 12 063 (a) | 18 094 | | |
| Finalisation du système de rapports du PAS | MED POL | 12 063 | | | 12 063 | | |
| Assistance aux pays pour le lancement d'IETMP | MED POL | 24 125 | | | 12 063 | | |
| Formation et bourses | MED POL | 24 125 | | | 24 125 | | |
| Mise au point d'indicateurs de pollution marine | MED POL | 21 713 | 26 538 | | | | |
| Protocole "immersions" Préparation d'une évaluation de l'immersion de matériel de guerre | MED POL | 12 063 | | | | | |
| Assistance aux pays pour la mise en œuvre du Protocole "immersions" et de ses lignes directrices | MED POL | 30 157 | | | 8 444 | | |
| Protocole "déchets dangereux" Lancement de projets pilotes pour la gestion des déchets dangereux | MED POL | 24 125 | | | 24 125 | | |
| Coordination et politique Réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL | MED POL | | | | 48 251 | | 12 063 (c) |
| Élaboration des détails opérationnels du MED POL- Phase IV | MED POL | 24 125 | | | 24 125 | | |
| Projet sur l'application de l'approche écosystémique | MED POL | 12 063 | | 72 376 (e) | 12 063 | | 24 125 (e) |
| Élaboration des éléments du futur PAS juridiquement contraignant | MED POL | 12 063 | | | 12 063 | | |
| Réunion des experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner la mise en œuvre des activités de surveillance continue | MED POL | | | | 48 251 | | 12 063 (c) |
| Réunion du Réseau sur le respect et l'application effective (OMS/MED POL) | MED POL | | | | 48 251 | | 12 063 (c) |
| Atelier régional sur la gestion des détritrus marins | MED POL | 12 063 | | 48 251 (f) | | | |
| Atelier régional sur la durabilité financière du PAS | MED POL | 12 063 | | 48 251 (f) | | | |
| Assistance aux pays pour faciliter la ratification des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux" | MED POL | 12 063 | | | 12 063 | | |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en dollars E.U.) | | | | | |
|---|--------|----------------------------------|--------|-----|--------|--------|-----|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| B. POLLUTION D'ORIGINE MARITIME Prévention et maîtrise de la pollution Préparation par des consultants d'une étude concernant le degré d'application effective dans la région méditerranéenne des règlements internationaux concernant la prévention et la lutte contre la pollution opérationnelle | REMPEC | 21 713 | | | | | |
| Élaboration de lignes directrices détaillées pour l'application des principes sous-jacents à la mise en valeur durable et au respect de l'environnement par les activités liées à la navigation de plaisance en mer Méditerranée | REMPEC | 16 888 | | | | | |
| Assistance à divers pays sur des questions spécifiques, à leur demande | REMPEC | 12 063 | | | 12 063 | | |
| Établissement par des consultants ou des sociétés de conseil d'actes législatifs nationaux, plans d'urgence, listes de matériel, propositions de centres d'intervention nationaux en cas de déversements accidentels, programmes de formation et autres documents techniques ou juridiques connexes | REMPEC | 27 744 | | | 24 125 | | |
| Fourniture par des consultants ou des sociétés de conseil de services requis à divers pays ou groupes de pays, dans le but de développer, améliorer et entretenir leurs systèmes et accords opérationnels sous-régionaux, nationaux et locaux de prévention, préparation à la lutte et lutte contre les accidents de pollution marine | REMPEC | 24 125 | | | 15 682 | 14 475 | |
| Mise au point et perfectionnement d'outils techniques et d'aide à la décision, en particulier les cartes de sensibilité, les modèles de prévision et les bases de données concernant les déversements accidentels | REMPEC | 3 619 | 14 475 | | | | |
| Maintien du niveau de préparation opérationnelle de l'Unité d'assistance méditerranéenne (MAU), pour aider les Parties contractantes en cas de situation critique | REMPEC | 1 206 | | | | | |
| Mise en place du système d'information du REMPEC (site web, bases de données interactives) | REMPEC | 16 285 | | | 14 475 | | |
| Organisation et tenue d'un séminaire régional sur les lieux de refuge pour les navires en détresse (en complément à SAFEMED) | REMPEC | 48 251 | | | | | |
| Organisation et tenue d'une activité de formation régionale sur la Convention Bunker 2001 (en complément à CLEANMED) | REMPEC | 48 251 | | | | | |
| Organisation et tenue d'un cours de formation régional/exercice (MEDIPOL/MEDEXPOL) | REMPEC | | | | 90 470 | | |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en dollars E.U.) | | | | | |
|--|--------|----------------------------------|--------|---------|-----------|--------|---------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Organisation et tenue d'un atelier régional sur le partenariat régional pour l'application effective des règlements maritimes sur la pollution opérationnelle (projet SAFEMED) | REMPEC | | | | 36 188 | | |
| Appui à l'organisation et la tenue de cours de formation nationaux sur l'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures | REMPEC | 9 650 | | | 8 444 | | |
| Appui à l'organisation et à la tenue de cours de formation nationaux sur la prévention de la pollution par les navires | REMPEC | 9 650 | | | 8 444 | | |
| Participation à un exercice de grande ampleur avec déploiement de matériel | REMPEC | | | * | | | * |
| Appui à l'organisation et à la tenue d'un séminaire de présentation des résultats du projet sur la surveillance aérienne et satellite de la pollution opérationnelle en mer Adriatique (ASEOP) | REMPEC | | | * | | | |
| 8 ^e réunion des correspondants du REMPEC | REMPEC | | | | 96 502 | | |
| Réunion sur les lignes directrices concernant la pollution par les activités de plaisance | REMPEC | | | * | | | |
| Réunion des représentants des Parties contractantes et des donateurs potentiels en vue de recenser d'éventuelles sources de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale | REMPEC | | | | | | * |
| Appui à l'organisation d'activités conjointes visant à réviser, compléter ou actualiser les accords opérationnels régionaux en Méditerranée (réunion des autorités opérationnelles nationales) | REMPEC | 6 031 | | | 6 031 | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | | 1 223 764 | 81 086 | 377 563 | 1 213 510 | 40 748 | 201,448 |

Note : (a) = FEM; (b) = OMS; (c) = Pays hôte; (d) = CAR/TDE; (e) = CE ; (f) = FEM + pays hôte

* Sources externes/autres donateurs à identifier

II.B. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en dollars E.U.) | | | | | |
|---|---------|----------------------------------|---------|-----|---------|---------|-----|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| <u>Mise en œuvre des plans d'action</u> Phoque moine, tortues marines, cétacés, végétation marine, poissons cartilagineux, oiseaux, espèces invasives | CAR/ASP | 42 220 | 126 659 | | 12 063 | 114 596 | |
| <u>Aires marines protégées (AMP)</u> Appuyer les pays pour le renforcement des AMP existantes et la création de nouvelles. Mise au point d'une "procédure d'évaluation" des ASPIM et test d'évaluation sur deux ASPIM volontaires | CAR/ASP | 66 345 | | | 42 220 | | |
| <u>Gestion des données sur la biodiversité</u> Collecte de données: inventaire des sites d'intérêt pour la conservation en recourant au FSD et au SIG Gestion des données : amélioration et développement des répertoires et bases de données du CAR/ASP Diffusion des données: i) développement de MedGIS pour la gestion et l'échange de données, et comme lien entre les CAR du PAM ; ii) mise en place d'un mécanisme de centre d'échange (CHM) régional et aide aux pays pour qu'ils développent leur CHM national | CAR/ASP | 48 251 | | | 42 220 | | |
| <u>PAS BIO</u> Mise en place du PAS BIO dans le cadre du PDF B du FEM Appui aux pays pour qu'ils commencent la mise en œuvre des PAN | CAR/ASP | 36 188 | | | 48 251 | | |
| <u>Modification des listes des annexes II et III du Protocole ASP</u> Finaliser les critères pour adoption par les Parties contractantes et élaborer un formulaire annoté pour la proposition de modifications <u>Taxinomie:</u> i) Appuyer l'élaboration de nouveaux guides et ou actualiser les guides existants; ii) appuyer la formation en taxinomie; iii) organiser un atelier méditerranéen <u>Renforcement des capacités:</u> Appuyer des cours de formation sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel <u>Protection du coralligène et autres bio- concrétions calcaires et coraux:</u> i) Recenser les priorités avec un groupe d'experts; ii) élaborer un programme de travail avec des actions concrètes à soumettre à la prochaine réunion des PFN | CAR/ASP | 36 188 | 78 408 | | 12 063 | 42 220 | |
| Réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP | SPA/RAC | | | | 72 376 | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | | 229 192 | 205 066 | 0 | 229 192 | 156 815 | 0 |

II.C. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en dollars E.U.) | | | | | |
|--|---------|----------------------------------|---------|---------|--------|---------|---------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Analyse systémique et prospective des régions côtières et systèmes d'information qui s'y rattachent. Contribution aux PAC du PAM | CAR/PB | | 36 188 | | | 36 188 | |
| <u>PAC du PAM:</u> Rôle de coordination; mise en œuvre d'activités de GIZC à Chypre, en Slovénie et en Espagne; gestion des ressources naturelles; programmes participatifs; gestion des données; renforcement des capacités; évaluation environnementale; gestion durable des villes; ECA pour le tourisme; élaboration de stratégies, plans et programmes de GIZC; application d'instruments économiques pour la gestion des zones côtières au titre de suivi du PAS MED; intégration des activités; établissement de rapports finaux intégrés; préparation de projets bancables au titre de suivi des activités des PAC; activités préparatoires des projets PAC "Maroc" et "Serbie et Monténégro" | CAR/PAP | 17 138 | 139 678 | 723 764 | 7 487 | 149 328 | 723 764 |
| Renforcement des capacités des parties prenantes des PAC | CAR/PAP | | 24 125 | | | 24 125 | |
| <u>GIZC:</u> Amélioration et mise en œuvre de la formation à la GIZC via Internet (MedOpen); documents didactiques, études de cas, sélection des candidats, bureau d'aide, groupes de discussion, cours de base et avancé, examens; mise en œuvre du cours de troisième cycle Educom@Med sur la gestion intégrée des zones côtières | CAR/PAP | 3 619 | | | 3 619 | | |
| Atelier régional chargé d'examiner et adopter les lignes directrices sur les bonnes pratiques de gestion des plages en Méditerranée | CAR/PAP | | | | 30 157 | | |
| Atelier régional chargé de proposer des mesures pour améliorer la planification spatiale dans les zones côtières méditerranéennes | CAR/PAP | | | | 30 876 | | |
| Mise en œuvre de la stratégie relative à la gestion intégrée des zones côtières et aux PAC en Méditerranée | CAR/PAP | | 12 063 | | 12 063 | | |
| Formulation du texte final du Protocole sur la GIZC dans le cadre d'une série de réunions d'experts et forums d'acteurs concernés | CAR/PAP | 48 251 | | 72 376 | | 36 188 | 84 439 |
| Assistance aux pays méditerranéens lors de l'application des méthodologies de GIZC et de GILIF: mise en œuvre et développement des outils et instruments de GIZC - planification de l'espace marin, EES, évaluation et gestion des risques, analyse de la résistance du littoral, systèmes d'information sur le littoral, systèmes de planification de l'utilisation de la terre et de la mer, études de la vulnérabilité, planification des transports urbains | CAR/PAP | 24 125 | | 36 188 | 24 125 | | 36 188 |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en dollars E.U.) | | | | | |
|---|---------|----------------------------------|---------|-----------|---------|---------|---------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Préparation d'un Guide de bonnes pratiques pour la gestion des plages en Méditerranée | CAR/PAP | 12 063 | | | | | |
| Préparation de l'analyse des systèmes de planification spatiale dans les régions côtières méditerranéennes | CAR/PAP | 18 094 | | | | | |
| Assistance aux pays méditerranéens lors de la préparation de leurs rapports nationaux sur la gestion côtière (Albanie, Égypte) | CAR/PAP | 6 031 | | | 6 031 | | |
| Mise en œuvre du SMAP (projet de l'UE en matière de GIZC); sensibilisation, assistance lors de la mise en œuvre des activités* | CAR/PAP | 30 519 | * | 361 882 | | | |
| Réalisation des études thématiques dans le but de développer ou d'appliquer des méthodes et des outils de gestion du paysage dans les zones côtières méditerranéennes | CAR/PAP | 18 094 | | | | | |
| Mise à jour et amélioration du Centre régional de documentation, divulgation des informations et sensibilisation en relation avec les initiatives de gestion côtière dans les pays méditerranéens | CAR/PAP | 6 031 | | | 6 031 | | |
| Formation régionale pour introduire les méthodes et outils de gestion du paysage, de planification du paysage, les études de vulnérabilité et la typologie des paysages | CAR/PAP | 25 568 | | 18 094 | | | |
| Réunion des points focaux nationaux du CAR/PAP (conjointement avec le CAR/TDE et le CAR/PB) | CAR/PAP | | | | 30 157 | | |
| TOTAL ACTIVITÉS | | 209 533 | 212 054 | 1 212 304 | 150 546 | 245 830 | 844 391 |

* Dans l'attente de la décision de l'UE

II.D. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en dollars E.U.) | | | | | |
|---|---------|----------------------------------|--------|---------|--------|--------|--------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Intégration de l'environnement et du développement. Indicateurs et politiques Cours de formation et missions d'appui / Formation dans les pays | CAR/PB | 74 789 | | | 24 125 | | |
| Évaluations nationales (indicateurs et politiques) Dans les thèmes prioritaires (eau, énergie, développement rural) et expertises régionales | CAR/PB | 43 426 | 43 426 | 43 718 | 36 188 | 36 188 | |
| Réunion d'experts sur les thèmes prioritaires | CAR/PB | 43 426 | | | | 43 426 | |
| Atelier régional sur la gestion de la demande en eau | CAR/PB | | | | 6 876 | 31 025 | 72 376 |
| Programme <i>Silva Mediterranea</i> pour la FAO | CAR/PB | | | 54 282 | | | 54 282 |
| Indicateurs et statistiques Sélection et documentation d'indicateurs côtiers en liaison avec les autres composantes du PAM. Réunions d'experts | CAR/PB | | 21 713 | | 21 713 | | |
| Projet euro-méditerranéen MEDSTAT Environnement | CAR/PB | | | 150 784 | | | * |
| Étude de faisabilité d'un observatoire statistique des transports maritimes en liaison avec REMPEC | CAR/PB | 6 031 | | | | | |
| Contribution au projet SAFEMED piloté par le REMPEC | CAR/PB | | | * | | | * |
| Communication, traductions et valorisation des produits Conception, édition, traduction de supports de communication (notes d'orientation politique, dossiers, sites web) et diffusion | CAR/PB | 22 425 | 17 226 | 24 125 | 18 024 | | |
| Réunion des Points focaux du CAR/PB | CAR/PB | | | | 42 220 | | |
| Mise en œuvre des recommandations du groupe de travail de la CMDD sur "gestion des villes et DD": sensibilisation, échange d'expériences régionales | CAR/PAP | 6 031 | | | 6 031 | | |
| Assistance aux pays dans la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne du développement durable (SMDD) | CAR/PAP | 6 031 | | | 6 031 | | |
| Assistance aux pays dans le développement et l'élaboration de stratégies et plans de gestion pour combattre la dégradation des sols (par ex., lutte contre l'érosion/désertification) | CAR/PAP | | 24 125 | | | 24 125 | |

| ACTIVITÉ | BUREAU | Budget proposé (en dollars E.U.) | | | | | |
|--|---------|----------------------------------|---------|------------|---------|---------|------------|
| | | 2006 | | | 2007 | | |
| | | MTF | CE | EXT | MTF | CE | EXT |
| Cours de formation régional sur l'application des lignes directrices pour la gestion durable des ressources en eau urbaine (en français) | CAR/PAP | | | | 16 767 | | 6 031 |
| Cours de formation pour appliquer les lignes directrices pour l'évaluation de la capacité d'accueil pour un tourisme durable en Méditerranée | CAR/PAP | | | | 15 682 | | 6 031 |
| Atelier pour l'identification des segments d'utilisateurs et des besoins en information; conception et mise en place d'une infrastructure commune de gestion de l'information (PAM Info) | CAR/TDE | 24 125 | | 180 941 ** | 24 125 | | 120 627 ** |
| Valorisation et renforcement de partenariats pour la promotion de la participation et sensibilisation du public au système du PAM | CAR/TDE | 19 300 | | 60 314 ** | 19 300 | | 36 188 ** |
| Organisation et promotion du Prix de l'environnement annuel | CAR/TDE | 24 125 | | 301 568 ** | 24 125 | | 301 568 ** |
| Organisation d'atelier(s) et élaboration d'une stratégie d'information et de communication dans le cadre de la SMDD en convergence avec "PAM Info" | CAR/TDE | 12 063 | | 60 314 ** | 12 063 | | 24 125 ** |
| Réunion conjointe des points focaux des CAR TDE-PB-PAPs *** | CAR/TDE | | | | | | 60 314 ** |
| Fournir une information technique et une assistance en communication pour l'organisation de la Quinzième réunion des Parties contractantes | CAR/TDE | | | | | | 60 314 ** |
| TOTAL ACTIVITÉS | | 281 773 | 106 490 | 876 046 | 273 271 | 134 765 | 741 858 |

* Dans l'attente d'une décision de financement.

** Les fonds seront fournis par le Gouvernement italien.

*** La réunion conjointe des PF, dont le coût est à partager entre les trois CAR concernés, devrait être organisée en Italie par le CAR/TDE pour le compte des trois Centres; cependant, l'organisation d'une telle réunion dépend de la décision que prendront à ce sujet les PFP.

III. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT**1. UNITÉ DE COORDINATION (y compris MED POL), Athènes, Grèce**

| | Budget approuvé (en dollars E.U.) | | | Budget proposé (en dollars E.U.) | | | |
|---|--------------------------------------|------------------|----------------|-------------------------------------|----------------|------------------|----------------|
| | | 2005 | | 2006 | | 2007 | |
| | | MTF | CC GRÈCE | MTF | CC GRÈCE | MTF | CC GRÈCE |
| Personnel d'encadrement | m/m | | | | | | |
| Coordonnateur - D.2 | 12 | 154 345 | | 162 910 | | 162 910 | |
| Coordonnateur adjoint - D.1 | 12 | 155 437 | | 164 062 | | 164 062 | |
| Administrateur de programme - P.4 | 12 | 110 317 | | 116 439 | | 116 439 | |
| Fonct. administration/gestion des fonds - P.4 | 12 | * | | * | | * | |
| Coordonnateur du MED POL - P.5/D1 | 12 | 138 195 | | 156 098 | | 156 098 | |
| Administrateur de programme MED POL - P.4 | 12 | 112 745 | | 119 001 | | 119 001 | |
| Administratrice de programme MED POL - P.4 | 12 | 103 035 | | 108 753 | | 108 752 | |
| Fonctionnaire chargé de l'information - P.3 | 12 | 105 462 | | 100 121 | | 100 121 | |
| Fonctionnaire TIC - P.4 | 12 | - | | ** | | ** | |
| Total Personnel d'encadrement | | 879 536 | | 927 382 | | 927 383 | |
| Appui administratif b) | | | | | | | |
| Assistante services de conférence - G.7 | 12 | | | * | * | * | |
| Secrétaire hors classe - G.5 | 12 | | 33 088 | | 35 878 | | 37 179 |
| Employée administrative - G.5/G.6 | 12 | * | | * | | * | |
| Assistant informatique - G.6 | 12 | * | | * | | * | |
| Assistante budget - G.6 /G.7 | 12 | * | | * | | * | |
| Assistante administrative - G.6 | 12 | * | | * | | * | |
| Assistante bibliothécaire - G.6 | 12 | | 37 207 | | 44 688 | | 45 304 |
| Assistante administrative - G.6 | 12 | | | *** | | *** | |
| Assistante de programme - G.5 | 12 | | 30 310 | | 38 045 | | 39 345 |
| Secrétaire - G.4/G.5 | 12 | | 26 921 | | 33 277 | | 34 578 |
| Secrétaire (MED POL) - G.5 | 12 | 33 058 | | 40 211 | | 41 078 | |
| Secrétaire (MED POL) - G.4 | 12 | 26 921 | | 29 101 | | 30 262 | |
| Secrétaire (MED POL) - G.4 | 12 | 22 225 | | 24 941 | | 26 103 | |
| Employé administratif - G.4/ G.5 | 12 | * | | * | | * | |
| Employé administratif - G.4 | 12 | * | | * | | * | |
| Assistante Information - G.5 | 12 | | 27 561 | | 32 736 | | 34 036 |
| Employée administrative - G.5 | 12 | * | | * | | * | |
| Assistance temporaire | | 11 429 | | 12 063 | | 12 063 | |
| Formation du personnel de l'Unité MED | | 12 000 | | 12 063 | | 12 063 | |
| Heures supplémentaires | | 10 000 | | 9 650 | | 9 650 | |
| Frais de réception | | 14 286 | | 12 666 | | 12 666 | |
| Total Appui administratif | | 129 919 | 155 087 | 140 695 | 184 623 | 143 884 | 190 441 |
| Voyages en mission | | 171 429 | | 180 941 | | 180 941 | |
| Frais de fonctionnement | | | | | | | |
| Location | | | 177 257 | | 186 972 | | 186 972 |
| Autres frais (y compris articles divers) | | | 170 513 | | 159 164 | | 153 346 |
| Total Frais de fonctionnement | | 0 | 347 770 | 0 | 346 136 | 0 | 340 318 |
| TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT | | 1 180 884 | 502 857 | 1 249 018 | 530 760 | 1 252 208 | 530 760 |

* Rémunéré sur les frais de gestion du programme.

** Rémunéré sur le fonds de roulement du PAM.

*** À rémunérer sur les frais de gestion du programme.

2. ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL

| | | Budget Approuvé (en dollars E.U.) | Budget proposé (en dollars E.U.) | |
|---|-----|--------------------------------------|-------------------------------------|----------------|
| | | 2005 | 2006 | 2007 |
| | | MTF | MTF | MTF |
| Personnel d'encadrement | m/m | | | |
| Administrateur de programme OMS/Conseiller scientifique principal, Unité de coordination du PAM (Athènes) P.5 | 12 | 138 195 | 145 864 | 145 864 |
| Total Personnel d'encadrement | | 138 195 | 145 864 | 145 864 |
| Appui administratif | | | | |
| Secrétaire OMS, Unité de coordination du PAM (Athènes) G.5 | 12 | 33 059 | 40 723 | 41 482 |
| Assistante laboratoire LEM-AIEA (Monaco) G.6 | 12 | 65 400 | 71 583 | 73 532 |
| Assistance temporaire COI – Siège COI (Paris) | | 6 286 | | |
| Total Appui administratif | | 104 745 | 112 306 | 115 014 |
| Voyages en mission | | | | |
| OMS (Athènes) | | 17 143 | 18 094 | 18 094 |
| AIEA (Monaco) | | 17 143 | 18 094 | 18 094 |
| COI/UNESCO (Paris) | | 3 771 | | |
| Total Voyages en mission | | 38 057 | 36 188 | 36 188 |
| Frais de fonctionnement | | * | * | * |
| TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT | | 280 997 | 294 358 | 297 066 |

- * Les frais de fonctionnement correspondant au personnel OMS en poste à l'Unité de coordination d'Athènes sont couverts par les frais de fonctionnement de l'Unité MED. Les frais de fonctionnement encourus par toutes les organisations à leurs propres sièges ou bureaux régionaux sont couverts par les organisations respectives au titre de leurs contributions de contrepartie.

3. CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC), La Vallette, Malte
Organisation coopérante : OMI

| | | Budget approuvé (en dollars E.U.) | Budget proposé (en dollars E.U.) | |
|---|-----|--------------------------------------|-------------------------------------|----------------|
| | | 2005 | 2006 | 2007 |
| | | MTF | MTF | MTF |
| Personnel d'encadrement | m/m | | | |
| Directeur - D.1 | 12 | 152 480 | 173 251 | 151 602 |
| Administrateur de programme (OPRC) – P5 | 12 | 138 195 | 150 385 | 126 862 |
| Administrateur de programme (MEP) - P4 | 12 | 100 607 | 105 007 | 107 222 |
| Administrateur de programme (PREV) - P4 | 12 | 98 284 | 112 055 | 114 270 |
| Administrateur de programme - P3 (1) | 12 | - | 28 347 | 30 157 |
| Fonctionnaire d'administration (P.1) (2) | 12 | 25 333 | - | - |
| Administrateur de programme - L4 (3) | 12 | - | - | - |
| Administrateur de programme - L3 (3) | 12 | - | - | - |
| Administrateur - L3 (3) | 12 | - | - | - |
| Total Personnel d'encadrement | | 514 898 | 569 046 | 530 113 |
| Appui administratif (4) | | | | |
| Assistante administrative - G.7 | * | - | 11 198 | 11 761 |
| Assistante Information - G.7 | 12 | 22 667 | 27 977 | 27 977 |
| Assistante du Directeur - G.7 | 12 | 18 651 | 23 483 | 24 049 |
| Employé/Secrétaire - G.4 | 12 | 18 498 | 19 708 | 20 147 |
| Secrétaire - G.5 | 12 | 16 981 | 23 286 | 23 760 |
| Assistant technique/Logistique - G.4 | 12 | 18 498 | 19 267 | 19 708 |
| Assistant administratif - G.6 (3) | 12 | - | - | - |
| Total Appui administratif | | 95 296 | 124 918 | 127 403 |
| Voyages en mission | | 45 714 | 72 376 | 60 314 |
| Frais de fonctionnement | | 75 779 | 111 381 | 112 146 |
| TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT | | 731 688 | 877 721 | 829 976 |

- (1) Poste financé par le Ministère italien de l'environnement, sur sa contribution volontaire au MTF pour le REMPEC (60 000 euros/an sur trois (3) ans (2006-2008) avec possibilité de prorogation à condition qu'elle serve à recruter un administrateur de programme de nationalité italienne). Le montant nécessaire pour couvrir le solde du traitement pour administrateur de classe P-3 est payé sur le MTF.
- (2) Bien que le poste d'administrateur sera à rémunérer sur le projet SAFEMED au cours des années 2006-2008, le poste de fonctionnaire d'administration (P-1), tel qu'adopté par la Treizième réunion des Parties contractantes sera maintenu "pour mémoire" et le montant qui était versé par le MTF en 2004-2005 sera utilisé pour payer le solde du salaire du poste en classe P-3.
- (3) Poste totalement rémunéré par le projet SAFEMED-CE (2006-2008).
- (4) Au moment de l'établissement de la proposition de budget, une "enquête sur les salaires" réalisée par l'OMI et le l'Office des ressources humaines des Nations Unies était en cours. Les résultats devraient être présentés au REMPEC au troisième trimestre 2005. L'on prévoit toutefois que ces résultats pourraient avoir pour effet un relèvement de l'ordre de 7 à 8%.des traitements du personnel des services généraux.

4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)
Sophia Antipolis, France

| | | Budget approuvé (en dollars E.U.) | Budget proposé (en dollars E.U.) | |
|---|-----|--------------------------------------|-------------------------------------|----------------|
| | | 2005 | 2006 | 2007 |
| | | MTF | MTF | MTF |
| Personnel d'encadrement | m/m | | | |
| Directeur (a) | 12 | - | | |
| Directeur adjoint (a) | 12 | - | | |
| Économiste/environnement | 12 | 130 743 | 115 802 | 118 697 |
| Spécialiste en analyse territoriale et prospective | 12 | 106 857 | 93 004 | 95 296 |
| Expert statistiques et indicateurs (b) | 12 | 70 400 | 80 458 | 109 891 |
| Expert institutions et environnement (b) | 12 | 6 286 | 30 639 | 31 363 |
| Expert SIG, base de données et informatique (c) | 12 | - | - | - |
| Expert environnement, transports et énergie (a) | 12 | - | - | - |
| Responsable administratif et financier (b) | 12 | 75 429 | 83 233 | 85 404 |
| Expert cartographie et informatique (c) | 12 | - | - | - |
| Expert Eau (d) | 12 | - | - | - |
| Statisticien, chef de projet (c) | 12 | - | - | - |
| Statisticien, adjoint au chef de projet (c) | 12 | - | - | - |
| Expert hors classe, chef de projet "Forêts méditerranéennes et développement durable" (a) | 12 | - | - | - |
| Expert forestier FAO projet "Forêts méditerranéennes et développement durable" (e) | 12 | - | - | - |
| Total Personnel d'encadrement | | 389 714 | 403 136 | 440 651 |
| Appui administratif | | | | |
| Assistante collecte de données/Secrétaire hors classe | 12 | 64 114 | 51 267 | 52 593 |
| Secrétaire bilingue/ Assistante de direction | 12 | 64 114 | 59 107 | 60 434 |
| Secrétaire bilingue | 12 | - | 47 407 | 48 733 |
| Secrétaire bilingue (b) | 12 | - | - | - |
| Documentaliste (a) | 12 | - | - | - |
| Assistance temporaire | | 20 114 | 4 825 | 4 825 |
| Total Appui administratif | | 148 343 | 162 606 | 166 586 |
| Voyages en mission | | 42 743 | 37 979 | 37 979 |
| Frais de fonctionnement | | 56 571 | 61 218 | 61 218 |
| TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT | | 637 371 | 664 940 | 706 435 |

(a) Détaché ou financé par le Gouvernement français

(b) Complété par d'autres projets et fonds

(c) Couvert par d'autres projets pour 2006-2007

(d) Mis à disposition par le Royaume du Maroc

(e) Mis à disposition par le FAO

**5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES
(CAR/PAP)
Split, Croatie**

| | | Budget approuvé (en dollars E.U.) | Budget proposé (en dollars E.U.) | |
|--|-----|--------------------------------------|-------------------------------------|----------------|
| | | 2005 | 2006 | 2007 |
| | | MTF | MTF | MTF |
| Personnel d'encadrement | m/m | | | |
| Directeur | 12 | 69 143 | 76 598 | 80 217 |
| Directeur adjoint | 12 | 51 543 | 57 057 | 59 831 |
| Total Personnel d'encadrement | | 120 686 | 133 655 | 140 048 |
| Appui administratif | | | | |
| Assistante hors classe aux projets/traductrice | 12 | 36 457 | 40 410 | 42 220 |
| Assistante aux projets/traductrice | 12 | 35 200 | 38 963 | 40 893 |
| Assistante aux projets/traducteur | 12 | 35 200 | 38 963 | 40 893 |
| Assistant aux projets/traducteur | 12 | 35 200 | 38 963 | 40 893 |
| Assistante administrative | 12 | 35 200 | 38 963 | 40 893 |
| Commis aux finances | 12 | 35 200 | 38 963 | 40 893 |
| Assistance temporaire | | 18 857 | 20 507 | 20 507 |
| Total Appui administratif | | 231 314 | 255 730 | 267 189 |
| Voyages en mission | | 50 743 | 60 314 | 60 314 |
| Frais de fonctionnement | | 92 571 | 96 502 | 96 502 |
| TOTAL DÉPENSES PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT | | 495 314 | 546 200 | 564 053 |

6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)
Tunis, Tunisie

| | | Budget approuvé (en dollars E.U.) | Budget proposé (en dollars E.U.) | |
|---|-----|--------------------------------------|-------------------------------------|----------------|
| | | 2005 | 2006 | 2007 |
| | | MTF | MTF | MTF |
| Personnel d'encadrement | m/m | | | |
| Directeur | 12 | 43 371 | 48 066 | 50 469 |
| Directeur scientifique | 12 | 57 829 | 64 089 | 67 294 |
| Expert | 12 | 22 000 | 24 382 | 25 601 |
| Expert | 12 | 81 714 | 82 027 | 86 128 |
| Expert | 12 | | 18 094 | 18 999 |
| Expert | 12 | | 16 888 | 17 732 |
| Fonctionnaire d'administration | 12 | 30 857 | 34 198 | 35 908 |
| Total Personnel d'encadrement | | 235 771 | 287 744 | 302 131 |
| Appui administratif | | | | |
| Assistante administrative | 12 | - | 14 475 | 15 199 |
| Secrétaire bilingue | 12 | 15 714 | 15 199 | 15 959 |
| Secrétaire bilingue | 12 | 15 714 | 15 199 | 15 959 |
| Chauffeur | 12 | 8 800 | 9 753 | 10 240 |
| Commis aux finances | 12 | 2 514 | 3 619 | 3 619 |
| Préposé à l'entretien | 12 | | | |
| Gardien | 12 | | | |
| Assistance temporaire | | 28 571 | 12 063 | 12 063 |
| Total Appui administratif | | 71 314 | 70 308 | 73 039 |
| Voyages en mission | | 36 457 | 43 426 | 43 426 |
| Frais de fonctionnement | | 67 886 | 49 457 | 50 018 |
| TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT | | 411 429 | 450 935 | 468 614 |

**7. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)
Palerme, Italie**

| | Budget proposé (en dollars E.U.) | | | |
|---|---|-----------------|-------------|-----------------|
| | 2006 | | 2007 | |
| | MTF | Italie | MTF | ITALIE |
| Directeur général | | 108 565 | | 108 565 |
| Employés et consultants | | 337 756 | | 337 756 |
| Frais juridiques et administratifs | | 48 251 | | 48 251 |
| Frais de fonctionnement | | 48 251 | | 48 251 |
| Voyages en mission | | 60 314 | | 60 314 |
| TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT | | 603 136* | | 603 136* |

* Les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement sont intégralement couverts par la contribution de contrepartie de l'Italie.

8. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)
Barcelone, Espagne

| | Budget proposé (en dollars E.U.) | |
|---|-------------------------------------|------|
| | 2006 | 2007 |
| TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT | * | * |

* Les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement sont intégralement couverts par le Gouvernement espagnol.